



HAL
open science

De la difficulté de tenir la recherche TARNAC à l'université

Hervé Defalvard, Melaine Cervera, Geneviève Fontaine, Arnaud Assié,
Benedetta Celati

► To cite this version:

Hervé Defalvard, Melaine Cervera, Geneviève Fontaine, Arnaud Assié, Benedetta Celati. De la difficulté de tenir la recherche TARNAC à l'université. [Rapport de recherche] n°spécial 2021, Chaire ESS de l'Université Gustave Eiffel. 2021, pp.4-11. hal-03559213

HAL Id: hal-03559213

<https://hal.science/hal-03559213v1>

Submitted on 6 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Université
Gustave
Eiffel

Chaire
d'économie
sociale
et
solidaire

Érudite
LABORATOIRE D'ÉCONOMIE
PARIS-EST

CAHIER DE RECHERCHE Chaire ESS-UGE

Numéro spécial 2021

**Faire autrement de la recherche en sciences sociales : la
voie TARNAC**

**Acte d'un atelier du Congrès de l'Association Française
d'Économie politique
30 juin 2021**

SOMMAIRE

Introduction, Hervé Defalvard	p. 2 – 3
Chapitre 1 : De la difficulté de tenir la recherche TARNAC à l'université, Melaine Cervera	p. 4 – 11
Chapitre 2 : La dynamique du multi-positionnement au service de la visée transformative dans le cas d'un tiers-lieu de recherche, Geneviève Fontaine	p. 12 – 23
Chapitre 3 : Quelle place pour les chercheurs dans le travail d'émergence d'une ressource énergétique locale ? Arnaud Assié	p. 24 – 34
Chapitre 4 : La culture dans la fabrique d'un commun, le cas de Piombino en Italie, Benedetta Celati	p. 35 – 50
Chapitre 5 : De la position de recherche TARNAC à Paris-Vallée de la Marne, Hervé Defalvard	p. 51 – 66
Annexe 1 : Texte fondateur du groupe TARNAC	p. 67 – 70

Introduction¹

Hervé Defalvard, Chaire ESS-UGE, Erudite

Cette introduction vise à donner quelques repères sur cette manière de faire de la recherche que nous avons appelé la voie TARNAC qui est l'acronyme choisie pour dire que cette recherche se fait avec les **T**erritoires **A**utogérés de **R**essources **N**aturelles et **A**utres en **C**ommun. Pour en donner l'idée principale, je dirais que dans cette voie de recherche, le chercheur ou la chercheuse commence par contribuer à la coaction d'un commun avec les autres commoneurs non pas dans une intention de produire de la recherche selon son format habituel (articles, rapports, ouvrages...) mais de faire avancer les actions de terrain dans leur finalité de développer des territoires autogérés en commun autour de ressources partagées. La production des produits classiques de la recherche ne se fait que dans un second temps, sur la base de ces expériences de vie partagées. Elle se réalise dans les espaces dédiés comme celui de l'atelier organisé le 30 juin dans le cadre du congrès en distanciel de l'Afep et dont les textes de ce numéro spécial des cahiers de la chaire ESS-UGE sont issus. Autrement dit, la recherche TARNAC assume d'abord une finalité politique révolutionnaire en acte qui entend rompre avec le capitalisme avant de produire de la connaissance et afin même d'en produire. D'où l'acronyme.

Dans le reste de cette introduction, je préciserais comment est née cette position de recherche dite TARNAC, comment elle se produit et comment elle se relie.

Comment est-elle née ?

Dans une aventure collective dont le séminaire de la chaire ESS-UGE a été le lieu. Dans les années 2014-2015, ce séminaire situé dans le champ de l'ESS a connu le tournant des communs notamment avec le début des thèses de Benedetta Celati et de Geneviève Fontaine. L'hypothèse de recherche posait que les communs comme mode d'allocation des ressources, pour le dire à la manière des économistes, offraient la possibilité à l'ESS, une partie d'elle tout au moins, de retrouver le chemin de l'alternative au capitalisme. Au fil de ce programme, nos interrogations sur la manière de faire autrement de la recherche ont trouvé une réponse avec la formulation de la voie TARNAC. Comme si les communs imposaient aux chercheurs et chercheuses une autre position épistémologique non plus en surplomb mais située dans le cours de leur commoning, ne se laissant plus saisir comme des objets de recherche. Ceci nous amène à la deuxième question.

Comment se produit la voie TARNAC de recherche ?

Ce numéro spécial présente quatre configurations très différentes dans lesquelles la position de recherche TARNAC s'est produite : celle de Geneviève Fontaine qui nous amènera à Grasse dans les Alpes Maritimes, celle ensuite d'Arnaud Assié qui nous amènera en banlieue parisienne, à TARNAC sur Ourcq pour reprendre l'une de ses belles formulations, celle de Benedetta Celati qui nous transportera à Piombino en Italie et, enfin, la mienne sur le territoire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne. Il n'y a pas de modèle pour la voie TARNAC mais seulement des expériences singulières que permet de découvrir ce numéro spécial. Mais avant cette découverte je voudrais aborder la troisième question.

Comment se relie la recherche TARNAC ?

Tout d'abord comment se relie-t-elle aux autres positions de recherche ? Disons déjà qu'étant le fruit d'une époque, la position TARNAC rencontre des positions similaires : celle de Bruno Latour (2019, p. 93) quand il nous dit « qu'il convient de retourner complètement à l'envers l'université en plaçant la recherche en

¹ Ce texte reprend très largement mon introduction faite en ouverture de l'atelier Tarnac organisé en distanciel dans le cadre du Congrès de l'Association Française d'Économie Politique le 30 juin 2021. D'où le style assez oral de cette introduction.

arrière, en soutien de ceux qui militent et agissent sur le terrain, en soutien d'une redéfinition collective de ce que veut dire habiter ». Ou encore Baptiste Morizot (2020, p. 239) quand il écrit que sa position de philosophe vivant au milieu des loups et des moutons avec leurs bergers l'amène à ne pas « avoir un terrain » mais à « être sur le un terrain ». Ces deux auteurs seront souvent mentionnés dans les différents textes de ce numéro spécial. Nous pourrions aussi ajouter les épistémologies du Sud (cf. Boaventura de Sousa Santos, 2019). Ensuite, si la position TARNAC n'est pas exclusive d'autres types de recherche, elle s'affronte néanmoins à des recherches qui lui refusent toute légitimité du fait de sa finalité politique assumée qui serait contraire à l'objectivité scientifique. Il est vrai que s'il n'y a pas d'objet de recherche pour TARNAC, on voit mal comment définir une objectivité. Ce numéro spécial du cahier de la chaire ESS-UGE vise à ouvrir des discussions autour de la position TARNAC afin de pouvoir tracer ces lignes de compatibilité ou d'incompatibilité avec elle.

Comment maintenant la position TARNAC se relie aux disciplines de la recherche ?

De ce point de vue, le titre de ce numéro spécial est trompeur car la position TARNAC va au-delà des seules sciences sociales dans la mesure où les communs qu'elle investit sont des communs inter-espèces. A Paris-Vallée de la Marne, quand nous faisons de la bière en commun en plantant du houblon, des connaissances en chimie mais aussi sur les plantes médicinales sont utiles. Le houblon dans ses usages pour la bière ou en tant que plante médicinale est une composante non humaine de notre commun. Quand nous faisons une plateforme coopérative de covoiturage, les composantes informatiques entrent aussi dans le faire commun. La position TARNAC relie les disciplines dans le cours de la co-action du commun.

Enfin, comment la production de recherche TARNAC ancrée dans un terrain partagé se relie-t-elle à des recherches d'un ordre plus général ou plus global ?

Ce lien se produit dans les réseaux de recherche avec la perspective théorique d'une société du commun comme alternative à la société néolibérale actuelle. Disons seulement ici que cette perspective théorique est placée sous ce que nous avons appelé lors du colloque de Cerisy de 2019 un universalisme théorique non aligné (Elisabetta Bucolo, Hervé Defalvard, Geneviève Fontaine, 2020).

Avant de découvrir les quatre configurations annoncées d'une recherche en mode TARNAC, il convient d'en indiquer les difficultés quant à sa production dans le contexte social et universitaire de notre époque. C'est l'objet du texte de Melaine Cervera qui, à partir de sa propre expérience, montre combien il est difficile dans nos institutions et nos vies, de tenir une position TARNAC de recherche.

Bibliographie Introduction

E. Bucolo, H. Defalvard, G. Fontaine (2020), *Territoires solidaires en commun, Les anti-actes d'un colloque inédit*, Les éditions de l'atelier.

Latour B. (2019) : « Pourquoi nous devons jongler avec les échelles », dans Schaffner M., *Un sol commun, Lutter, Habiter, Penser*, éditions Wildproject.

Morizot B. (2020), *Manières d'être vivant*, Actes Sud.

B. de Sousa Santos, « La décolonisation cognitive : une introduction », chapitre 6 du livre *La fin de l'empire cognitif* (The end of Cognitive empire, Duke University Press, 2019).

Chapitre 1

De la difficulté de tenir l'approche Tarnac à l'université

Melaine Cervera, 2L2S, Université de Lorraine

Ce texte aborde la posture de recherche Tarnac sous l'angle de ses conditions de réalisation. Face aux injonctions à la productivité académique, la posture de recherche Tarnac est difficile à tenir à l'université. En effet, elle rompt de manière radicale avec les traditions dominantes, inscrites dans le positivisme et plaçant le ou la chercheur.e en extériorité vis-à-vis de ses objets. Or, la recherche Tarnac n'est réalisable que sous certaines conditions modifiant l'esprit et l'optique de la recherche. Pointer ces conditions vise à contribuer à la définition du cadre de cette approche et à montrer qu'elle est peu compatible avec l'institution universitaire dans sa version actuelle. Après avoir explicité ces conditions, certains enjeux stratégiques de la démarche Tarnac sont mis en avant.

La radicalité de la recherche Tarnac

Tarnac concerne en premier lieu les communs et le caractère autogouverné de ces derniers dans l'espace des territoires. Initié à partir de la galaxie des communs, ce projet implique une dynamique de basculement et de renversement de l'économie dominante et interroge les régulations publiques de la recherche.

La recherche avec les Tarnac est prise dans une tension entre l'état du monde réalisé et le monde souhaitable. S'attachant à faire advenir ce monde souhaitable, elle intensifie la vocation normative de la recherche, en venant en soutien des alternatives. Elle percute ainsi les pratiques dominantes des sciences sociales s'attelant à décrypter, à travers ses objets, la réalité sociale réalisée (ce qui s'est réellement passé). Au regard de leurs outils, ces pratiques dominantes de recherche sont abordées comme des recherches de type extractiviste. L'extractivisme prélève des compartiments de réalité sociale et les traduit en données analysables sous un regard scientifique (elle donne au chercheur le rôle d'un joueur qui assemble et analyse des données, loin des lieux où elles ont été prélevées). Ces opérations de prélèvement et de traduction sont aussi des moments de distanciation vis-à-vis de l'expérience vécue du ou de la chercheur.e. Elles confèrent par conséquent un caractère détaché, souvent critique, aux résultats des recherches.

Les pratiques de recherche avec les Tarnac sont abordées comme des recherches de type génératrice. Les recherches génératrices sont au contraire ancrées dans l'action au présent. Elles ambitionnent de générer des formes émergentes de vie en commun et de rapports socio-économiques. Si elles prennent le temps de l'analyse de l'action, ce n'est pas dans l'idée de sa mise à distance mais plutôt dans la perspective de l'intensifier. Dans cette perspective, les opérations d'extraction, de prélèvement, de traduction des éléments de réalité sociale en données (qu'elles soient qualitatives ou quantitatives) sont un temps laissées de côté. La démarche fait écho aux analyses d'Howard Saul Becker (2009) ou de Philippe Kourisly (2009) qui actent l'intégration de « *la place de l'observateur* » dans la réalité que ce dernier étudie et considère son influence sur cette réalité. Si ces analyses sont un bon point de départ, Tarnac va plus loin par l'action en commun. Cette

action en commun, dans une perspective régénératrice, implique pour le ou la chercheur professionnel.le.s de questionner son rôle et de s'engager dans l'action.

Avant de préciser les conditions de la démarche Tarnac, encore faut-il préciser les registres d'action en commun dont il s'agit. Tarnac ambitionne de promouvoir une recherche incluant des actions œuvrant au changement des institutions existantes par un travail sur l'infrastructure de la société². Aussi, si la recherche avec les Tarnac rassemble des acteurs de la recherche, elle ne vise pas prioritairement l'amélioration des connaissances ou la production de savoir. Sa visée est différente. Ce qui compte pour elle, ce sont les changements structuraux et institutionnels des sociétés. Le caractère radical d'un tel objectif est lié à l'urgence de la situation (écologique en premier lieu, mais aussi sanitaire, sociale, économique, démocratique). Tarnac reflète ainsi une communauté épistémique qui partage des théories et des aspirations qui prennent au sérieux les actions auto-organisées. Ces dernières se situent sur les terrains de la justice sociale, de l'égalité substantive (et non formelle), de l'émancipation et de la régénération des écosystèmes humains et non humains dans la perspective d'une société du commun à venir. Pour cela, Tarnac souhaite intensifier les coopérations locales générant des communs et favoriser les effets translocaux de ces communs. Persuadé que le local peut être un localisme et que le surplomb étatique donne lieu à une vision statistique hors-sol, Tarnac envisage de contribuer aux liens entre les territoires autogérés dans l'horizon d'une évolution non hégémonique - mais néanmoins commune, vers un dépassement du capitalisme.

Quatre conditions paraissent favoriser une telle démarche : la nécessité d'un accord progressif entre membres, la distanciation vis-à-vis des savoirs académiques, le fait d'habiter un territoire et la mise au travail de la recherche au service des savoirs metis. Ces quatre conditions ne sont pas à lire de manière linéaire, elle forme un ensemble qu'il s'agit de favoriser.

Condition 1 : S'accorder progressivement sur des futurs désirables

S'il s'agit de régénérer des pratiques existantes vers un monde souhaitable, les membres de la communauté Tarnac doivent s'accorder progressivement sur les domaines du souhaitable ici et maintenant et des futurs souhaitables, c'est-à-dire du monde que les membres souhaitent voir advenir. L'accord sur les domaines du souhaitable peut être progressif et n'est pas une condition indispensable à l'amorce de l'action. Il demeure néanmoins implicite au fil des expérimentations. Il peut aussi s'amorcer sur des conflits, des divergences, des déconvenues. Cet accord progressif ne semble en revanche possible que si les routines des acteurs (de la recherche y compris) sont pensées comme évolutives et modifiables et que si les cadrages des situations individuelles et collectives ne sont pas pensés comme figés. Enfin, les accords implicites sur les domaines du souhaitable peuvent parfois émerger dans un espace de délibération³ ouvert par la recherche (comme le montre, par exemple, les programmes de la chaire ESS de l'université Gustave Eiffel sur le territoire Paris Vallée de la Marne), dans lequel des points de vue vont s'entrechoquer tout en laissant des marges d'action possible.

² Dans ce sens, en référence à Marx, elle touche du doigt un travail de fond sur le capitalisme comme rapport social de production et sur l'économie comme allocation des ressources. Les chercheur.e.s engagé.e.s dans la démarche partagent le constat que la forme économique capitaliste n'est pas satisfaisante pour l'humanité et abonde dans une position révolutionnaire. Avec d'autres, ils et elles partagent l'idée que ce n'est pas à travers l'action sur les régulations de l'État néolibéral que ce travail de fond peut être engagé. Tarnac traduit ainsi une piste pour ré-arrimer au réel l'apport des sciences sociales.

³ La délibération est entendue au sens d'Éric Dacheux et Daniel Goujon. Cf. *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, 2020.

À l'université, les espaces de dialogue sont rares. Quand ils existent, ils répondent surtout à des urgences organisationnelles. Les zones de délibération sur les futurs souhaitables sont inexistantes. Aussi, l'accord explicite ou implicite, progressif et par étape, sur l'esprit et l'optique de la recherche, se construit davantage ailleurs, en zone extra-professionnelle ou en marge des activités professionnelles. L'individualisation de la recherche et les plans de carrière demeurent un des freins principaux à l'existence de ces zones de délibération (hors des zones syndicales, qui impliquent peu la recherche et s'arc-boutent aux questions budgétaires) dans l'enseignement supérieur et la recherche. Or, si les futurs souhaitables de Tarnac exigent des changements structuraux et institutionnels des sociétés, ils demandent aussi à bouleverser les pratiques de recherche.

Condition 2 : Remettre le savoir académique à sa place

La deuxième exigence posée aux membres de la communauté de recherche Tarnac est celle de remettre le savoir académique à sa juste place. Ce déplacement est possible en cessant un moment, d'endosser son rôle professionnel (celui de l'enquêteur/trice, du ou de la chercheur.e, de l'enseignant.e).

Cette distanciation n'est en effet possible que si les acteurs de la recherche relativisent leur rôle et assume une réflexivité conduisant à se considérer du côté des acteurs. À ce titre, il convient, en recherche génératrice, de briser la séparation souvent faite entre deux catégories de personnes : les chercheur.e.s et les acteurs. Cette catégorisation performative peut conduire à l'enfermement des chercheur.e.s dans une position extérieure à l'action. Si l'on prend en compte que le monde de la recherche fait partie des mondes sociaux composant le réel, au même titre que les autres, la frontière entre acteurs et chercheur.e.s peut être facilement passée. En levant cette frontière (qui est aussi liée à des univers de sens), les imaginaires et les représentations de la recherche peuvent évoluer. La démarche peut être facilitée en se déprenant du rôle attendu du ou de la chercheur.e dans les différentes scènes où il exerce – rôle qui peut s'autoalimenter soit par les premiers concernés eux-mêmes, soit par l'assignation de ce rôle dévolu et attendu par les membres présents. Il ne s'agit sûrement pas d'abandonner totalement son statut ni de le masquer, mais peut-être de les penser très différemment. Ceci peut se faire en promouvant des situations dans lesquelles le principe d'égalité entre personnes déstructure l'inégalité de faits entre les fonctions et les statuts, c'est-à-dire en décadant des scènes fondées sur des rapports sociaux asymétriques et hiérarchiques.

Avec Tarnac, ce ne serait donc pas l'ambition de recherche qui prévaut, mais l'engagement et la participation à un objectif commun. Cette ambition impose de se dégager de l'image encore très présente (chez les chercheurs eux-mêmes) de la tour d'ivoire universitaire. Cette perspective conduit nécessairement à mettre à distance le savoir académique (en d'autres termes, d'être sérieux tout en ne se prenant pas au sérieux). Elle implique en outre de transformer les structures sociales (et la première en la matière, l'école) qui assignent les rôles de sachants et d'apprenants. Et de situer le ou la chercheur.e en tant qu'acteur et actrice. Ainsi, la place est laissée au potentiel transformatif et éducatif de l'approche Tarnac sur le ou la chercheur.e qui s'y engage. Cette promesse ne peut être tenue que si l'on considère le caractère évolutif et non figé des pratiques universitaires, même si elles sont régulées par des principes de concurrence et d'excellence et butent sur des ambitions carriéristes et individualistes. L'horizon Tarnac intègre le mouvement visant à « renverser l'université totalement à l'envers » (objectif emprunté à Bruno Latour et souvent mentionné dans les textes de ce Cahier). Il semble qu'une des voies soit celle de considérer l'acteur de la recherche comme un individu aux multiples facettes, à la fois singulier et pluriel, qui ne sépare plus ses activités de recherche (son monde

professionnel) de sa vie personnelle et de ses points de vue sur le monde⁴. Si la démarche Tarnac demande à se distancier du savoir académique, elle exige surtout l’ancrage dans un territoire de vie.

Condition 3 : Habiter un territoire

La troisième condition pour favoriser la recherche avec les Tarnac semble cruciale : celle de vivre quelque part et d’habiter un territoire. Elle implique en effet pour les chercheur.e.s de résider une longue durée dans un milieu de vie. Le vécu du territoire est fait de rencontres, de dialogues, de conversations et d’habitudes. Ce vécu produit un savoir, une connaissance immergée dans les plis du territoire, dans l’expérience. Vivre un territoire, c’est aussi le ressentir, le voir, le sillonner à travers les différentes interactions du quotidien, les récits qui l’animent. Un territoire de vie est forcément lié aux dimensions sensibles et émotionnelles des interactions entre habitant.e.s (qui constitue sa mémoire vive). Il a semble-t-il avant tout une caractéristique relationnelle. Au fond, un territoire n’a de sens que si l’on en fait l’expérience et cette expérience passe par le fait d’y habiter. Vivre un territoire, c’est aussi y repérer les leviers potentiels des changements souhaitables. Cette troisième condition pose donc un autre critère d’éligibilité à la participation à la démarche Tarnac : il s’agit d’habiter un territoire, par-delà l’interconnaissance entre habitant.e.s et à travers les interactions quotidiennes.

À l’université, ce vécu peut passer par les relations pédagogiques avec les étudiant.e.s, mais il est utile de rappeler certaines dimensions matérielles du travail de recherche universitaire. Y mener des recherches conduit une majorité d’enseignant.e.s-chercheur.e.s à des déplacements fréquents entre l’université, des terrains d’enquête (qui peuvent se situer hors de leur territoire de vie et du territoire d’implantation de leur université) et les différentes manifestations scientifiques (du niveau local, régional, national ou international), imposant un rythme paradoxalement peu adapté à la rencontre et à l’interconnaissance sur le territoire d’habitation. La figure de l’enseignant.e-chercheur.e peut être celle d’un individu qui se doit souvent d’être partout à la fois : hors de la période de crise sanitaire, en exagérant le trait, il doit être avec les étudiant.e.s dans son établissement, le lendemain à un colloque se situant à 500 km de chez lui, quand il ne doit pas retrouver pour quelques jours ses ami.e.s de recherche à Tokyo ou Sofia. Si l’on cherche une stabilité dans la vie de cet individu, c’est rarement en terme résidentiel que nous pouvons la trouver.

De plus, les universités de « régions » (de « province ») outre qu’elles dénoncent le centralisme parisien de la recherche, souffrent d’un problème structurel de recrutement : comme les directions de laboratoire l’expriment : « elles gèrent la pénurie ». Ainsi, à l’heure du train à grande vitesse, un nombre croissant d’enseignant.e.s-chercheur.e.s ne réside pas sur le territoire d’implantation de leur établissement. Afin de ne pas être accusé de recrutement localiste, ces universités ont tendance à recruter à l’extérieur de leur périmètre territorial, en l’occurrence, dans l’armée de réserve des jeunes docteurs précaires des universités des grandes métropoles. De fait, le nombre de ‘prof Tgv’ ne cesse de croître. S’il existe, au niveau des Ressources Humaines de l’université, lors d’une prise de poste, une obligation de résidence pour le ou la jeune recruté.e, les dérogations sont systématiquement accordées. Dans ces conditions, l’approche de la recherche avec les Tarnac nécessitant le temps long et un ancrage territorial fort, il est difficile pour les nouvelles recrues d’une université de prendre le temps nécessaire à la rencontre du territoire d’implantation qui n’est pas leur territoire de vie.

⁴ Le désaveu par le CNRS du sociologue L. Muchielli, suite à des prises de position sur la vaccination Covid 19 dans un blog de médiapart en juillet 2021 (billet de blog supprimé par la rédaction) va dans le sens inverse de cette proposition. Le CNRS appelle en effet les chercheur.e.s à indiquer « d’où » ils et elles parlent lorsqu’ils et elles prennent position, par voie de presse ou autre, dans le débat public : en tant que spécialiste d’un domaine, en tant que représentant de son institution ou en tant que militant.

Pour répondre à ces défaillances en termes d'ancrage territorial, peut-être est-il utile de considérer les acteurs de la recherche à la croisée de plusieurs territoires de vie et de plusieurs habitats. L'université apparaît alors pour le ou la chercheur.e un lieu parmi d'autres tout en restant un port d'attache essentiel.

Condition 4 : Mettre la recherche au service du savoir métais

La quatrième condition conduit à considérer que la vie personnelle des chercheur.e.s n'est pas séparable de ses activités de recherche et d'enseignement. Dans l'approche Tarnac, le ou la chercheur.e en surplomb ne peut ici avoir voix au chapitre car cet acteur particulier agit au même titre que les autres. La parure de la recherche est mise de côté et l'acteur de la recherche, immergé dans l'action (ou dans les expérimentations) s'éloigne de sa démarche habituelle d'observation. Plus que le domaine des connaissances, ce sont les domaines du sensible et de l'interconnaissance qui sont en jeu. Suivant le pragmatisme de John Dewey, c'est ce que le ou la chercheur.e « expérience » qui va le ou la porter et définir son orientation. L'expérience fonde le ressort de son engagement. L'identité de chercheur ou de chercheuse n'est pas pour autant totalement dissoute dans l'action. En revanche, l'action transforme cette identité.

L'accord progressif sur les domaines du souhaitable, la mise à distance du savoir académique et l'ancrage dans un territoire de vie conduisent le ou la chercheur.e à inclure des collectifs, des organisations, des expériences concrètes. La participation à l'action concourt à la reconnaissance par le groupe d'une position de co-actant avant celle du chercheur (cette reconnaissance ne va pas de soi : à la fois on n'ôte pas les lunettes du chercheur d'un coup de baguette magique et, de même, le groupe peut nous reconnaître avant tout comme un ou une chercheur.e). Dans ce cas de figure, le ou la chercheur.e s'inclut à une action déjà en cours, mais il ou elle peut également, dans d'autres cas, à partir du territoire, impulser l'action. Il peut aussi participer à l'action en l'alimentant dans son ambition de changements structurels et institutionnels. L'intégration dans un collectif, organisé ou non, se fait au long cours. Dans ce processus, le ou la chercheur.e ne peut avoir de réels apports que si ce dernier a su, par affinité élective ou amitié, par le partage d'un but en commun, s'intégrer en co-action dans ce groupe.

Ce n'est qu'à partir de là que la quatrième condition à la démarche Tarnac s'impose. Quel que soit le moment de la participation du chercheur dans la chronologie de l'action, ce dernier met son savoir professionnel (issu de la recherche) à disposition⁵. Avec Tarnac, la recherche ou le savoir de recherche vient au service de la metis. La metis désigne un savoir pratique situé, un « art de la localité », invisibilisé par des siècles d'uniformisation des conditions d'existence humaine⁶. L'enjeu devient alors de valoriser la diversité des ingrédients institutionnels propice à des dynamiques de basculements structureaux tout en contrecarrant les mouvements d'homogénéisation (comptables, gestionnaires, catégorielles, légales).

⁵ La question de ce service gratuit peut soulever des questions dans le cas des chercheur.e.s précaires, dans le cas d'un chercheur fonctionnaire, la question se pose moins.

⁶ La *metis* (cf. Detienne Marcel, Vernant Jean-Pierre, 1974, *Les Ruses de l'intelligence, la Métis des grecs*, col. « Champs », Flammarion), est abordée au sens de l'interprétation de James C. Scott, comme un savoir né de la pratique et qui en relève immédiatement, un savoir qui naît dans la contingence des éléments, un savoir qui a été au fil du temps minimisé au profit des connaissances scientifiques (2021).

Quelques enjeux stratégiques

Avec les Tarnac, la recherche n'est plus une tentative de prise de recul à des fins de théorisation. Elle retrouve les aspirations pionnières de la sociologie durkheimienne à la fin du XIXe siècle. Ces dernières souhaitaient faire de la sociologie naissante une science utile aux transformations des sociétés (non enfermée, comme actuellement, dans un empirisme radical et dans le pouvoir des données). La recherche avec les Tarnac ne vise pas un « produit de recherche » (selon les termes des grilles d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur – HCÉRES) mais plutôt à porter l'attention aux effets multidimensionnels des actions entreprises collectivement.

S'agit-il pour autant de gommer toutes spécificités et spécialisations issues de la pratique de la recherche et de la formation à la recherche ? A priori, non. Mais il s'agit avant tout pour les chercheur.e.s participant aux Tarnac d'agir dans les actions auto-organisées avec beaucoup d'humilité en laissant la démarche les transformer.

Notons néanmoins les apports possibles de Tarnac dans un contexte où des rôles classiques sont attribués aux chercheur.e.s. La posture de co-accompagnant de l'action par la recherche peut avoir des apports quand il s'agit de créer les conditions d'un dialogue équitable dans des environnements hostiles et dissymétrique mettant en péril l'action collective en elle-même. En cela, le ou la chercheur.e peut agir comme protecteur de la diversité des mondes sociaux et veiller à mettre en péril les stratégies d'uniformisation. Au regard de sa double place, dans l'action mais par ailleurs dans l'institution universitaire, il ou elle peut approfondir une logique de passeur, d'apaisement de situation de dissensus lors de processus de délibération. Surtout, l'approche Tarnac peut aussi contribuer à protéger des positions d'individus en situation d'oppression, d'invisibilisation ou de domination structurelle, c'est-à-dire enserrés dans des situations d'affaiblissement (Payet, Giuliani, Laforgue, 2008), en tentant, dans différentes scènes de négociation, de peser dans le débat dans un sens plutôt qu'un autre.

Cette position Tarnac, au regard des éléments esquissés ci-dessus, est difficilement tenable à l'université. Il y a plusieurs raisons à cela, toutes liées au contexte institutionnel d'évaluation de la recherche.

Un contexte institutionnel hostile

Premièrement, le rapport à la commande publique des chercheur.e.s est ambivalent et va de pair avec les modes de financement des universités, autonomes depuis la loi de 2007. La course à la publication conduit les chercheur.e.s à un financement de la recherche par appel à projets fléchés par les institutions publiques. On peut très bien considérer que ces financements présentent des opportunités pour les chercheur.e.s pour développer les recherches et les approches qu'ils et elles souhaitent. Mais, les acteurs de la recherche n'ont pas pris sur les critères d'évaluation de la qualité des recherches produites et extrêmement rares sont les appels à projet laissant place à des visions alternatives aux canons de la recherche extractiviste. Dans ces circonstances, il est difficile de tenir l'approche Tarnac à travers ces soutiens publics, d'autant plus que l'objectif de la recherche avec les Tarnac vise la subversion de ces modes de régulation.

Deuxièmement, la démarche de recherche avec les Tarnac est bien une recherche avec (et non une recherche sur ou une recherche pour). Elle se démarque pourtant des nombreuses recherches-actions visibles aujourd'hui et qui, parfois, n'en portent que le nom⁷. Les recherches-actions, comme démarche visant à coproduire un savoir en étant partie prenante de l'action, tendent aujourd'hui à être valorisées dans certains champs disciplinaires, y compris à travers des appels à projet. Néanmoins, elles semblent, au regard des pratiques dominantes, être un supplément d'âme qui humaniserait le visage des recherches extractivistes. Tarnac s'en distingue dans la mesure où : 1- son objectif n'est pas la production de connaissance mais l'action sur les cadres institutionnels ; 2- son engagement concerne le long terme.

Troisièmement, les recherches embarquées ne sont pas, jusqu'ici, reconnues ni valorisées (ou extrêmement rarement) par l'académisme. Une des stratégies vis-à-vis de cette absence de reconnaissance est contre-intuitive : il s'agit d'avancer masqués à l'université et de ne pas faire de bruit autour de ce type de position de recherche. Les polémiques du printemps 2021 autour de la question du militantisme et des sciences sociales (autour des travaux sur le genre ou le postcolonial, notamment), même si elles touchent à des débats très anciens, remettent en lumière des conflits qui n'ont pas été résolus. S'appréciant ici les effets d'une orthodoxie séparant la « vraie » science d'une science sociale guidée par l'idéologie, orthodoxie qui place le ou la chercheur.e dans un univers pur dénué de tous sentiments et de tous marqueurs sociaux. Dans ces circonstances, stratégiquement, l'approche Tarnac, même si elle fut réunie en 2021 à l'occasion d'un atelier d'un colloque en ligne, semble plus à même de se renforcer en avançant masquée dans les cénacles académiques.

Pour finir, gardons en tête deux éléments importants :

1) L'action n'a pas forcément besoin de la recherche

Les pratiques n'ont pas besoin des acteurs de la recherche pour exister. Il existe une multitude d'acteurs associatifs engagés, d'individus ordinaires, de corps intermédiaires, qui expérimentent des manières de transformer la vie à un niveau local sans pour autant faire intervenir la recherche dans le déploiement de leur expérience collective. Aussi le besoin de réflexivité ne se situe pas tant du côté des expérimentateurs que de celui des acteurs de la recherche. Ces derniers doivent se positionner dans une démarche « d'aller vers » afin de renforcer les dynamiques en cours. Autrement dit, l'action n'attend pas tant auprès de la recherche que la recherche a besoin de l'action pour retrouver une place pertinente.

2) Menace et quête de sens

L'approche Tarnac naît de deux aspects conjugués : l'un au niveau macro, celui de la menace, l'autre au niveau micro, celui de la quête de sens. Il plane en effet une menace persistante sur le monde de la recherche. Celle de ne pas ré-atterrir. Que cela soit en économie ou en sociologie, la « bonne » recherche est

⁷ Recherche-action collaborative, éthique, participative, d'intervention, etc. La plus grande visibilité de ce type de recherche peut indiquer, dans une version optimiste, que les acteurs de la recherche se sentent de moins en moins à l'aise avec l'extractivisme ou être, dans une version plus cynique, le reflet d'un effet de mode.

celle qui sait se mettre à distance, tout en appuyant sur un solide matériel empirique. Cette hégémonie de la « bonne » science conduit beaucoup de chercheur.e à prendre la voie de la recherche hors-sol, au moment où ces derniers devraient justement « retrouver un sol » ou « remonter à la surface » (Latour, 2021). Ce déracinement terrestre de la recherche produit une menace réelle : celle du désintérêt (de la population) pour les sciences et pour les sciences sociales en particulier. On peut en appeler à la responsabilité du chercheur : les revues scientifiques sont peu lues car mobilisant un langage conceptuel spécialisé, les abonnements sont chers et l'open source en matière de recherche n'est pas généralisé. Le cercle vertueux qui assurerait une triangulation entre pouvoirs publics, recherche et réalisations concrètes est en panne. Face à une telle menace, Tarnac envisage de ré-ancrer les recherches sur un sol en les inscrivant dans des dynamiques de (re)construction d'un monde habitable. Au niveau micro, au niveau des personnes et des territoires de vie, la démarche permet aussi que chacun.e retrouve un sens dans sa propre démarche de recherche et dans sa propre action dans le monde.

Finalement, le groupe de recherche Tarnac entend promouvoir par les communs une politisation des sciences sociales. Par la subversion du cadre institutionnel de la recherche et de l'enseignement supérieur, il envisage d'être un des leviers contribuant au dépassement du capitalisme.

Bibliographie chapitre 1

Becker Howard Saul, 2009, *Parler de la société. Artistes, écrivains et chercheurs en sciences sociales*, Paris : La découverte.

Dacheux Éric, Goujon Daniel, 2020, *Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. Les enjeux du délibéralisme*, Toulouse : Erès, col. « Sociologie économique ».

Dewey John, 2010, [1927], *Le public et ses problèmes*, Paris : Folio-essais.

Kourilsky Philippe, 2009, *Le temps de l'altruisme*, Paris : Odile Jacob.

Latour Bruno, 2021, *Où suis-je ? Leçon du confinement à l'usage des terrestres*, Paris : Les empêcheurs de tourner en rond.

Payet Jean-Paul, Giuliani Frédérique, Laforgue Denis (dir.), 2008, *La voix des acteurs faibles. De l'indignité à la reconnaissance*, Rennes : PUR, col. « Le sens social ».

Scott James C., 2021, [1998], *L'œil de l'État. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris : La découverte.

Chapitre 2

La dynamique du multi-positionnement au service de la visée transformative dans le cas d'un tiers-lieu de recherche

Geneviève Fontaine – SCIC T.E.T.R.I.S. – chercheuse associée à l'UMR GREDEG Université Côte d'Azur.

Cet article s'inscrit dans la réflexion entamée depuis 2017 au sein du groupe de recherche avec les Territoires Autogérés de Ressources Naturelles et Autres en Commun (TARNAC). Il vise à exposer les analyses que les acteurs/chercheurs du tiers-lieu de recherche porté par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) T.E.T.R.I.S. posent sur leur travail de recherche et comment ils l'envisagent comme en soutien de leur action collective et de sa visée transformative. Il s'agit donc bien ici d'exposer la manière dont se fait une recherche embarquée située, où le travail de la chercheuse/du chercheur procède d'un engagement, et se réalise dans la co-action.

La SCIC T.E.T.R.I.S. (Transition Ecologique Territoriale par la Recherche et l'Innovation Sociale) se distingue par la présence en son sein d'un Centre de Recherche Appliquée destiné à accompagner la dynamique collective globale et les initiatives particulières qui la composent (projets incubés ou générés et activités socioéconomiques déjà existantes) dans une démarche d'innovation sociale territoriale propice au développement local durable. Elle porte un tiers-lieu de la transition écologique et solidaire (Sainte Marthe) labellisé Fabrique Numérique de Territoire qui se définit comme un tiers-lieu de recherche. Elle est agréée Jeune Entreprise Innovante (JEI) et Jeune Entreprise Universitaire (JEU) par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Avoir une approche par les communs de la recherche permet en effet de distinguer : le travail de recherche qui est ici abordé comme un commoning, en tant que processus social du faire commun (Helfrich, Bollier, 2017) ; les résultats de ce travail qui peuvent prendre la forme d'articles académiques ou de communications dans des colloques mais aussi d'outils destinés à accompagner la co-action dans sa finalité transformative ; et les résultantes de ce travail, c'est-à-dire les effets et le pouvoir transformatifs de l'action de recherche sur les co-actants et sur le contexte institutionnel de la co-action.

En considérant la recherche comme une co-action, nous posons, à la suite de Jean-Marie Barbier (2021), la question de l'intention de l'action de recherche et nous ouvrons à la distinction entre le rapport à l'engagement de recherche et le rapport à l'objet de recherche. En tant que co-action, la recherche embarquée peut alors donner lieu à des récits d'expérience de recherche qui se distinguent « du discours prescriptif des méthodologies de recherche ». Elle peut alors faire l'objet d'une analyse de sa propre démarche. Ainsi, c'est en cherchant à comprendre comment le travail de recherche se fait au sein de T.E.T.R.I.S. que l'analyse de la dynamique du multi-positionnement a été formulée.

Nous nous proposons donc dans une première partie de questionner la place de la recherche dans l'initiative de la SCIC T.E.T.R.I.S. en tant que co-action puis dans une deuxième partie d'analyser la démarche de

recherche qui y est mise en œuvre au travers de la dynamique du multi-positionnement, pour conclure sur des éléments concernant les résultats et résultantes de cette forme de recherche embarquée.

1. La recherche comme co-action au sein de la dynamique de T.E.T.R.I.S.

Le Centre de Recherche de T.E.T.R.I.S. est issu de la rencontre entre l'association d'éducation populaire au développement durable évaléco (structure dont je suis co-présidente et qui est à l'initiative de la création de la SCIC T.E.T.R.I.S.) et de l'Institut Godin.

Evaléco développe depuis 2008 une méthodologie participative et non normative de diagnostic et d'amélioration continue des pratiques de développement durable et rencontre, en 2012, l'Institut Godin au travers de ses travaux sur les pratiques solidaires. Evaléco a conçu son outil et ses activités à partir du terrain, de l'expérimentation et cherche à les enrichir par les apports de la recherche ; l'Institut Godin a mené une recherche appliquée sur les pratiques solidaires et cherche à développer des outils de transfert, à aller vers le terrain. De cette complémentarité et des séminaires réguliers entre évaléco et l'Institut Godin, naît l'idée d'expérimenter une nouvelle forme de centre de recherche dont les activités seraient portées par une finalité d'utilité aux initiatives porteuses de transformation sociale orientées par le développement durable et réalisées par la co-production entre acteurs et chercheurs.

L'Institut Godin est le premier centre de transfert non technologique reconnu par les pouvoirs publics et le centre de recherche de T.E.T.R.I.S. est en quelque sorte un essaimage par traduction de l'Institut Godin portant non pas sur les activités mais sur le processus de co-construction de l'Institut Godin. Les activités portées par la SCIC T.E.T.R.I.S. (tiers-lieu, PTCE, Territoire French Impact) constituent le champ expérimental de cet essaimage en permettant sa traduction sur le territoire du Pays de Grasse. Il s'agit de tester d'autres modalités d'organisation que celles expérimentées en Picardie, en plaçant ce centre de recherche appliquée et de transfert en plein cœur d'une dynamique multi-acteurs territorialisée en émergence.

Il faut également noter que la SCIC T.E.T.R.I.S. inclut un collège *Chercheurs* dans sa gouvernance que peuvent rejoindre les personnes physiques qui sont entrées au sociétariat dans la catégorie *Chercheurs* et qui sont pour la plupart des professionnels de la recherche, mais également les personnes entrées au sociétariat dans la catégorie *Bénévoles* et qui se sentent – au moment de l'Assemblée Générale - acteurs des travaux de recherche de T.E.T.R.I.S. sans forcément être des chercheurs professionnels. Le sociétariat de T.E.T.R.I.S. regroupe aujourd'hui 58 sociétaires dont 15 structures de l'ESS et un EPCI (la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) mais aussi 35 personnes physiques dont 10 chercheurs professionnels ou ingénieurs de recherche. A la dernière Assemblée Générale en mai 2021, 13 personnes physiques ont ainsi composé le collège de vote *Chercheurs*.

1.1 Des attentes vis-à-vis des personnes réalisant une activité de recherche

La recherche au sein de T.E.T.R.I.S. est ainsi avant tout une recherche appliquée et impliquée visant à appuyer les acteurs dans leur finalité de transformations sociétales justes, démocratiques et soutenables. En ce sens, elle s'inscrit dans la démarche TARNAC en cherchant à mettre « la recherche fondamentale non pas au début mais à l'arrière, en soutien de ceux qui militent et agissent sur le terrain, et en soutien d'une redéfinition collective de ce que veut dire habiter » (B. Latour, 2019, p93). Cela se traduit par des attentes des acteurs de la dynamique vis-à-vis des personnes réalisant une activité de recherche dont en premier lieu le refus « d'être considérés comme des poissons rouges dans un bocal ». Cette expression, inscrite un temps sur

une affiche au sein de l'espace de convivialité, exprime le rejet d'une posture de recherche extérieure sur T.E.T.R.I.S. ou sur le tiers-lieu Sainte Marthe. Cette position commune rejoint celle de B. Morizot (2020) quand il exprime sa position de philosophe de terrain en nous disant que celle-ci revient « à être sur le terrain » plutôt que « d'avoir un terrain ». Les membres du collectif demandent ainsi à tous les chercheurs qui formulent le souhait de travailler sur T.E.T.R.I.S. et/ou son tiers-lieu de réfléchir à leur posture et de l'explicitier. L'accès au lieu est ouvert à toutes et tous mais le collectif ne consacre du temps qu'aux chercheurs qui expriment et adoptent une posture constructiviste au sens où ils admettent qu'en l'observant ils modifient la dynamique car le tiers-lieu tout comme la SCIC sont des constructions sociales produits des interactions. La posture la plus valorisée par les membres du collectif et pour laquelle ils acceptent de consacrer du temps bénévole et salarié reste celle de la recherche embarquée où les personnes « faiseuses de recherche » partagent la finalité des acteurs et agissent pour que les résultats et les résultantes de leur action de recherche soient utiles à l'action. L'attente formulée est ainsi une recherche pour et avec le tiers-lieu et la SCIC en tant que dynamique sociale ayant une finalité transformative.

La recherche valorisée au sein de T.E.T.R.I.S., c'est-à-dire celle à laquelle les acteurs accordent de la valeur, est donc celle qui participe de l'action collective, non pas en ayant uniquement pour rôle d'accompagner l'agir commun des acteurs, mais en étant elle-même une action collective « impliquant des sujets porteurs d'histoire et d'intentions » (Barbier, 2021) mû par une finalité partagée. La recherche n'est alors plus seulement l'affaire de professionnels de la recherche mais d'un ensemble d'acteurs co-agissant avec une intention partagée de production de savoirs en lien avec un engagement de recherche. Jean-Marie Barbier nous propose en effet de considérer que la recherche en tant qu'action suppose de se confronter à la fois « à un enjeu de transformation du monde et à un enjeu de connaissance ». La question que se posent les acteurs co-agissant dans le faire commun de la recherche est alors : qu'importe-t-il de changer dans le monde qui vaille la peine de justifier l'effort de recherche ? La recherche en tant qu'action suppose ainsi un engagement au sens d'un positionnement vis-à-vis d'une finalité transformative.

Le projet de T.E.T.R.I.S. s'écrit à partir de cette représentation de la recherche comme action engagée mais également située à la fois dans l'histoire des acteurs qui y contribuent, et dans un « environnement praxéologique » et un contexte institutionnel donné. Une action située mais aussi instituante capable de modifier ce contexte et cet environnement praxéologique, tout comme elle transforme les acteurs qui co-agissent.

1.2 La recherche comme un mode d'entreprendre

A partir de cette intention de positionner l'action de recherche au cœur de la dynamique collective pour en accroître son potentiel transformatif, la recherche a progressivement été perçue par les personnes engagées dans cette dynamique comme un mode d'entreprendre au sens de prendre ensemble un problème (Dewey).

La qualification du mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. - qui est une société de personnes sous forme coopérative dont l'agir économique est orienté par un intérêt collectif - n'a en effet pas été spécifiée lors de l'élaboration du projet. Si le mode de développement recherché par T.E.T.R.I.S. était clairement défini dès l'origine de l'action collective (développement local durable), le mode d'entreprendre pour y parvenir était lui resté flou. Cette absence de spécification de la part des leaders a donné lieu à la confrontation entre deux représentations du mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. et de la manière dont la recherche devait y contribuer. D'un côté, un mode d'entreprendre attendu notamment par les pouvoirs publics et financeurs, aujourd'hui dominant dans les structures de l'ESS et donnant la primauté au développement des échanges marchands et dans lequel la recherche est une activité accessoire ou pourvoyeuse de marchés futurs. Et de l'autre, un mode d'entreprendre donnant la priorité aux échanges réciprocatifs, mobilisant une approche par les communs et

où la recherche est constitutive de l'action collective qui permettrait la réalisation de l'aspiration sociale transformative.

Un travail réflexif réalisé dans le cadre d'un DLA⁸ régional en début d'année 2019 a permis aux membres de T.E.T.R.I.S. de spécifier le mode d'entreprendre qu'ils souhaitaient et de bénéficier d'une légitimation de cette orientation dans le cadre de ce dispositif d'accompagnement des structures employeuses de l'ESS. Cet accompagnement a ainsi permis aux membres d'affirmer que, si on admet que le mode d'entreprendre de T.E.T.R.I.S. est de faire de la Recherche et Développement (R&D), de mettre en œuvre les conditions favorables au déploiement d'expérimentations en lien avec le mode de développement socialement soutenable recherché, alors dans ses quatre premières années d'activités, l'action collective T.E.T.R.I.S. s'est montrée particulièrement efficace.

Cette évolution du rapport de force interne et externe a débouché sur l'obtention par la SCIC T.E.T.R.I.S. de l'agrément Jeune Entreprise Innovante et surtout Jeune Entreprise Universitaire en juillet 2019 ; agréments attestant de la légitimité de cette représentation de son mode d'entreprendre. Les motivations de la délivrance de ces agréments par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et par la direction départementale des finances publiques stipulent ainsi :

« Le progrès proposé par l'entreprise T.E.T.R.I.S. correspond non seulement au développement d'une approche conceptuelle originale basée sur la systémique et la pensée complexe du Développement Durable, mais aussi sur la mise en place d'expériences permettant de montrer qu'il est possible de produire et consommer différemment ».

Par cette légitimation externe et institutionnelle, la recherche est ainsi devenue le mode d'entreprendre des acteurs de T.E.T.R.I.S. élargissant ainsi sa mise en œuvre à toutes et tous et pas seulement aux chercheurs professionnels.

En plaçant l'action de recherche comme colonne vertébrale de l'agir commun, les membres de la dynamique sont alors invités à échanger et se positionner sur son enjeu de connaissance : qu'est-ce qu'il importe de mieux connaître pour répondre à l'enjeu de transformation qui constitue la finalité de T.E.T.R.I.S. ?

1.3 L'organisation de la co-action de recherche

Le programme pluriannuel de recherche de T.E.T.R.I.S. traduit ce questionnement et organise la co-action de recherche embarquée. Il comporte trois axes interdépendants formant un système et a été élaboré chemin faisant au cours des 4 premières années de la dynamique (qui correspondent également au temps d'élaboration de ma recherche doctorale). Voici l'exposé de ses motifs et de son contenu : la finalité de T.E.T.R.I.S est de contribuer au développement et à la reconnaissance d'un mode d'agir, notamment économique, dont la valeur serait évaluée au regard de sa justice sociale, épistémique et environnementale. La transition vers un monde où ce mode d'agir soutenable, juste et solidaire serait dominant, nécessite d'initier et de soutenir aujourd'hui les initiatives, tentatives et expérimentations de coopérations s'inscrivant dans cette finalité. Or, la contrainte principale rencontrée par ces expérimentations est celle de la résistance au changement dans les imaginaires, les comportements individuels et collectifs, dans les représentations de la performance et de l'efficacité économique, dans la construction sociale de ce qui a de la valeur et dans la manière de l'évaluer.

⁸ Dispositif Local d'Accompagnement : le Dispositif local d'accompagnement (DLA) permet aux structures de l'Economie sociale et solidaire employeuses (associations, structures d'insertion par l'activité économique, coopérative à finalité sociale) de bénéficier d'accompagnements dans leurs démarches de création, de consolidation et de développement de l'emploi.

Cette résistance au changement provient notamment du fait que:

- contrairement à ce qu'affirme la science économique moderne
- elle n'est pas uniquement positive, c'est-à-dire neutre, mais véhicule :
 - une représentation normative de l'homme comme séparé de la nature, n'ayant aucune attache sociale et développant des rapports humains uniquement basés sur l'utilitarisme ;
 - une représentation normative de l'efficacité comme étant la maximisation de l'utilité individuelle ;
 - une représentation normative de la meilleure organisation sociale compte tenu des présupposés précédents comme étant le marché parfaitement concurrentiel ;
 - une représentation normative de la valeur comme créée par ce marché concurrentiel, c'est-à-dire par la rencontre d'une offre avec une demande solvable.

Cette représentation normative de la vie humaine imprègne profondément chacun d'entre nous au travers de notre socialisation primaire et secondaire. Elle a aujourd'hui gagné également les modes d'organisation de la production non marchande sous couvert du New Public Management et s'attaque aux formes résiduelles et (ré)émergentes d'organisations économiques que sont notamment l'économie solidaire et les communs. En se présentant comme positive, non normative, cette idéologie néolibérale détruit toute possibilité d'un imaginaire alternatif (Castoriadis) qui pourrait servir de base à un agir économique tout aussi efficace mais au regard d'autres présupposés concernant la vie humaine et ses liens avec la biosphère et le social.

Pour qu'elles aient une certaine efficacité, les initiatives s'inscrivant dans une transition vers ce mode d'agir en commun doivent s'appuyer sur un corpus de recherches offrant un autre horizon ontologique et normatif, sur des outils et processus favorisant la déconstruction de ces résistances au changement et sur des outils facilitant l'organisation collective sur ces bases normatives alternatives. Néanmoins, pour construire ces outils et renforcer cette base théorique, de nombreux terrains d'expérimentation portant sur les différents enjeux actuels sont nécessaires. T.E.T.R.I.S doit donc également favoriser l'émergence de « cas » illustrant cette diversité de secteurs d'activité et de formes d'organisation et s'inscrivant dans sa finalité pour les étudier, analyser les concepts et enjeux qu'ils questionnent ou mettent en lumière, et améliorer la plasticité de ces outils opérationnels.

La recherche comme co-action mise en œuvre par T.E.T.R.I.S. comporte donc trois axes mis en synergie : l'identification des éléments permettant l'évolution du contexte institutionnel dans lequel se déroulent les initiatives à visée transformative ; la production de méthodes à façon à partir d'une ontologie relationnelle incluant les non-humains reconstruites pour, avec et par ces initiatives ; et le développement d'expérimentations au sein d'un living lab qu'est le tiers-lieu Sainte Marthe.

Si salariés, bénévoles, volontaires participent ainsi de la co-action de recherche embarquée au sein de T.E.T.R.I.S. et du tiers-lieu Sainte-Marthe, quel rôle doit y jouer le chercheur professionnel ? Nous nous retrouvons dans la proposition faite par Sigrid Aubert (Aubert et Botta, à paraître) de considérer que ce rôle est maïeutique. C'est celui de facilitateur de la production de connaissances par et pour le collectif cherchant à prendre soin des solidarités sociales et écologiques par un agir commun. Il nous faut alors analyser la démarche permettant à cette recherche comme co-action d'advenir.

2. Analyser la démarche de recherche embarquée au sein de T.E.T.R.I.S.

En tant que co-action, la recherche est un ensemble d'activités ordonnées autour d'une intention de production de savoirs, produisant des résultats et présentant des effets (résultantes) éventuellement

différents de ces intentions (Barbier, 2021). L'analyse de la démarche de recherche vise à comprendre comment se fait l'action de recherche et quels sont ses résultats et ses résultantes.

L'action de recherche au sein de T.E.T.R.I.S. se réalise conjointement au niveau individuel et au niveau collectif mais son analyse repose actuellement essentiellement sur la réflexion de deux membres « fondateurs » de T.E.T.R.I.S. (Philippe Chemla et moi-même). Ainsi au niveau collectif, la co-action de recherche nous apparaît comme un des vecteurs du translocalisme de l'agir commun au sein de T.E.T.R.I.S., tandis qu'au niveau individuel, elle se réalise grâce à une dynamique de multi-positionnements.

2.2 Les activités de recherche comme vecteur du translocalisme

Au niveau collectif, la volonté des acteurs de T.E.T.R.I.S. de se référer aux communs pour organiser les coopérations se traduit en premier lieu au niveau local. Cet ancrage territorial concerne en priorité la gestion et l'animation d'un tiers lieu situé à Grasse ([vidéo 3 minutes](#)). Certaines activités se déploient cependant à l'échelle d'un bassin de vie ou de solidarités ou encore de risques partagés (CISCA, 2021). Tandis que les activités de recherche mettent en liens avec des collectifs de recherche à des échelles encore plus vastes. Le travail de réflexivité des membres, permis par la co-action de recherche, permet au collectif de porter un regard critique sur les dangers identitaires, populistes et excluants véhiculés par certaines conceptions du localisme. Le même effort critique est également réalisé sur l'idée « d'alternatives ». Pour T.E.T.R.I.S., le translocalisme s'oppose ainsi aux conceptions du localisme conduisant au repli dans un entre-soi, et à l'inverse se traduit par une prise en compte et un prendre soin des altérités et par la création de liens entre des initiatives et des actions de recherche partageant les mêmes concernés et finalités. Nous pouvons alors considérer que l'action de recherche au sein de T.E.T.R.I.S. est l'un des vecteurs du translocalisme de son agir commun puisque ses activités de recherche à la fois, introduisent de nouvelles altérités, de nouveaux concernés dans la réflexion située des acteurs de T.E.T.R.I.S., et créent des liens translocaux avec d'autres collectifs dont des collectifs de recherche.

En tant que vecteur de ce translocalisme, les activités de recherche nécessitent une démarche et une posture individuelle dont le collectif est garant qui passe par :

- la reconnaissance de l'égalité en dignité des personnes et des savoirs,
- l'accueil, la convivialité, l'écoute et la bienveillance,
- l'effort « d'aller vers » y compris pour « faire venir »,
- la confiance posée à priori comme une impulsion réciprocaire.
- une approche systémique et complexe des sujets y compris dans leurs implications à des échelles géographiques, sociales, économiques et/ou symboliques très larges.

Cette approche systémique et complexe est permise par la méthodologie développée par évaléco (association d'éducation populaire à l'origine de T.E.T.R.I.S. et qui anime toujours le tiers-lieu) qui fait l'objet d'un apprentissage informel via les activités du lieu et par la mise en collectif systématique des questionnements.

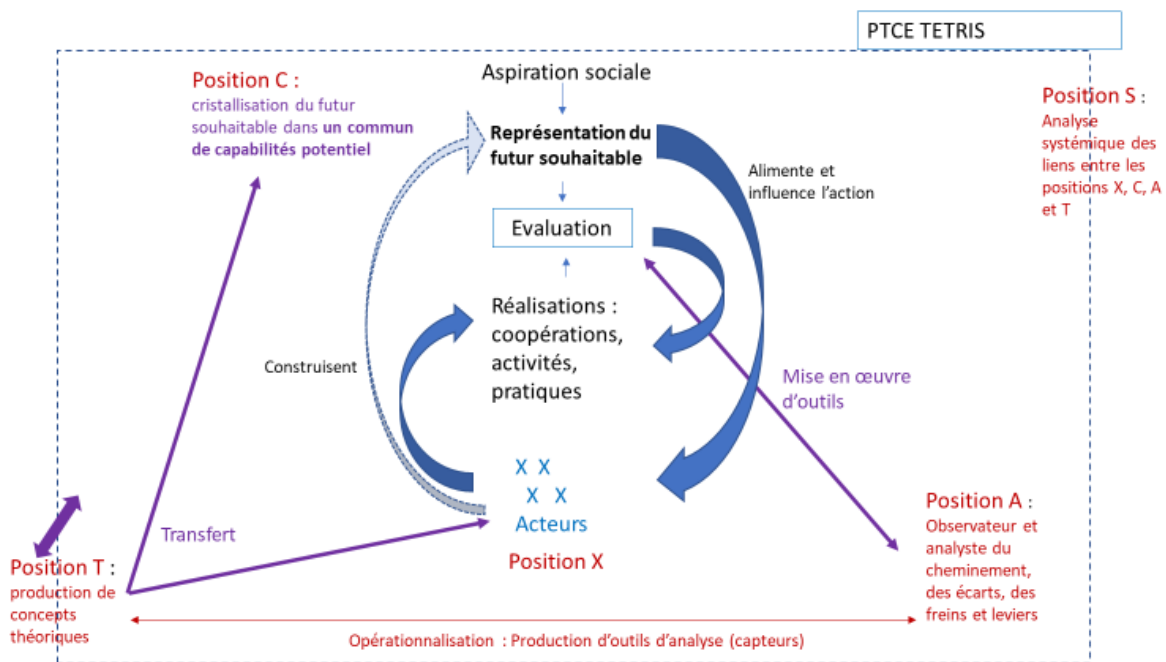
- la recherche des connaissances et solutions existantes sur le sujet qui amène fréquemment à entrer en relation avec d'autres collectifs et à faire ou recevoir des voyages apprenants,
- l'expérimentation permanente et sur toutes les facettes des questionnements posés par la transition écologique et par la dynamique propre au collectif (de la réutilisation du pain sec pour refaire des gâteaux au mode d'organisation le plus approprié pour gérer le lieu en passant par la lutte contre les espèces invasives...), avec une posture où l'échec n'existe que lorsqu'on n'apprend pas des erreurs et difficultés rencontrées.

Nous pouvons constater depuis deux ans que cette prise en compte et ce prendre soin des altérités s'étend de plus en plus, au sein du collectif du tiers-lieu, aux êtres vivants autres qu'humains ouvrant sur une ontologie

renouvelée que l'on peut qualifier de « relationnelle » qui devient un des objets centraux dans notre co-action de recherche. Les chercheurs professionnels participent de cette démarche mais ne l'incarnent pas et ne doivent surtout pas en faire une « enclosure ».

2.3 Le multi-positionnement au cœur de ma démarche de recherche lors de ma thèse

Au niveau individuel, mon travail doctoral a été l'occasion de spécifier les liens que j'entretiens avec cette action collective et de caractériser mes différentes positions dans ce lien acteurs/chercheurs.



Mes différentes positions au sein de la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. m'ont ainsi permis de contribuer à l'élaboration continue de son futur souhaitable à partir de concepts mobilisés depuis le début de cette action collective comme en témoigne le nuage de mots imprimés sur les gobelets réutilisables réalisés en octobre 2015 :



En tant qu'actrice leader de cette action collective (**position X**), j'ai contribué avec les autres leaders puis avec les membres du premier cercle à la construction d'une aspiration sociale transformative de soutenabilité forte qui s'est progressivement renforcée.

J'emprunte à Jacques Theys (2019) l'analyse explicative de ce renforcement en considérant qu'il est advenu sur le temps long au fur et à mesure qu'à l'extérieur de la dynamique « l'inquiétude par rapport aux ressources ultimes de la planète s'est généralisée », et que la notion de responsabilité des générations présentes par rapport aux générations futures a fait son chemin (notamment sur le plan juridique) ; mais également au fur et à mesure qu'à l'intérieur de la dynamique la perception de la nature s'est aussi modifiée en profondeur, la vision purement anthropocentrique et fonctionnaliste perdant du terrain au profit d'une ontologie relationnelle étendue aux non-humains.

Ma position T de productrice dans le champ conceptuel est permise par mon inscription dans des espaces de recherche académique, et alimentée par ma participation en tant qu'actrice à cette action collective et en tant qu'observatrice à plusieurs autres actions collectives.

La production réflexive réalisée dans ce champ théorique et conceptuel réalimente en retour l'action collective de T.E.T.R.I.S. parce que conformément à la posture défendue par T.E.T.R.I.S. sur les différentes formes de savoirs, elle fait l'objet d'un effort de transfert par le biais de conférences, de séminaires acteurs/chercheurs, de publications sur les réseaux sociaux de T.E.T.R.I.S.

Ce travail de transfert confère aux chercheurs-acteurs qui y contribuent activement **une position que je nomme C**, et qui se traduit par le fait qu'ils participent activement à la construction d'une représentation de cette aspiration sociale sous la forme d'un avenir souhaitable et crédible qui guide les réalisations concrètes de l'action collective en servant de contrefactuel.

Mon intervention et mon accès à ces différentes positions (X, T et C) font que je joue un rôle important (mais non exclusif) dans la cristallisation de l'aspiration sociale à la durabilité forte de T.E.T.R.I.S., dans une représentation d'une action collective potentielle et contrefactuelle – capable, si elle se réalise effectivement, de faire advenir le futur souhaitable et crédible recherché.

Cette action collective potentielle sert de contrefactuel aux réalisations concrètes de T.E.T.R.I.S. auxquelles je prends également part en tant qu'actrice (position X).

A partir de ma position T, j'ai proposé dans le cadre de mon travail doctoral un outil composite opérationnalisant le concept de communs de capacités (les capteurs de communs de capacités), ce qui me permet d'occuper également la **position A** - c'est-à-dire de pouvoir être observatrice et analyste du cheminement, de la dynamique institutionnelle de l'action collective. Les résultats finaux des réalisations effectives des membres de T.E.T.R.I.S. peuvent être évalués à partir des critères habituels d'évaluation des dynamiques collectives de l'ESS, mais la position A nous permet d'évaluer les résultats globaux (Sen, 2009) de cette dynamique collective en prenant pleinement en compte son cheminement, les manières de faire et les pratiques (y compris informelles) de ses acteurs. Cette position A et les outils dont T.E.T.R.I.S. dispose au travers de ses activités de recherche, permettent aussi de dépasser l'évaluation des résultats pour réaliser une évaluation de la performance de T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de durabilité forte et plus largement de transformations sociétales soutenables, justes et démocratiques.

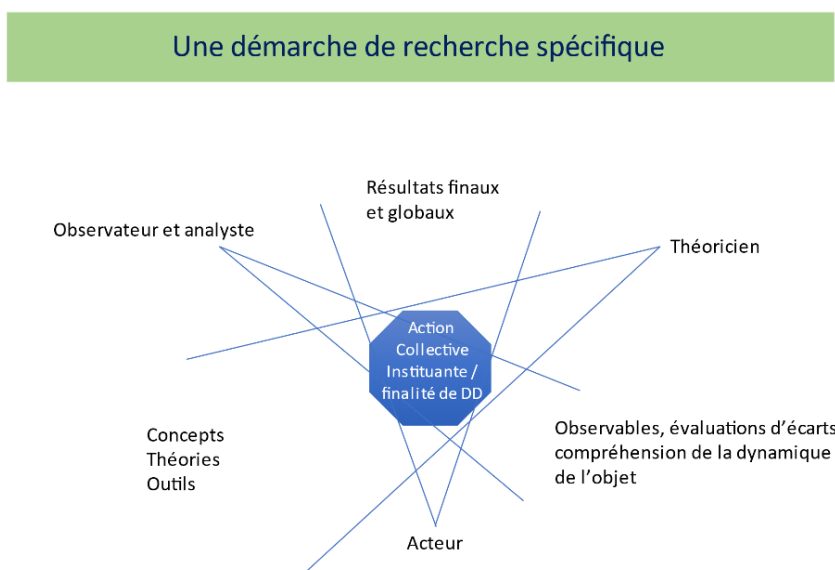
Cette position A dote la dynamique institutionnelle de T.E.T.R.I.S. d'un dispositif interne d'évaluation formative, qui permet de requestionner très régulièrement les réalisations et les pratiques au regard de l'aspiration sociale et qui contribue ainsi à la capacité de cette action collective à remodeler sa dynamique institutionnelle pour chercher à réduire en permanence les écarts entre ses réalisations effectives et son contrefactuel.

Cette capacité de « résilience » au sens d'un pouvoir d'auto-transformation (Mathevet et Bousquet, 2014) tient selon nous, en partie, à la place particulière qu'y occupe la recherche, et à l'ensemble des positions que la posture constructiviste permet aux chercheurs d'y remplir.

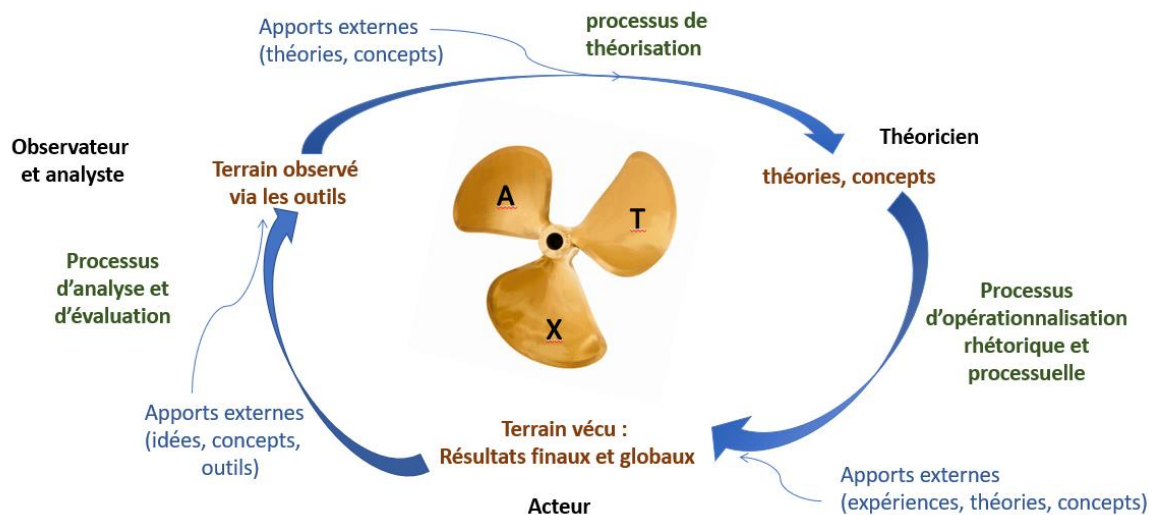
Ainsi la **position S** qui nous permet de faire la présente analyse systémique des liens entre les positions X, C, A et T et qui s'appuie sur une posture réflexive permise par l'inscription du chercheur dans des espaces de recherche extérieurs, donne à ce processus d'évaluation une validité interne et externe qui vient renforcer la capabilité collective de résilience de l'action collective T.E.T.R.I.S. au regard de sa finalité de développement socialement soutenable.

2.4 Un multi-positionnement partagé et dynamique

L'analyse de ma propre démarche de recherche au cours des quatre années de mon travail doctoral a permis de mettre en évidence que la démarche de recherche vécue de manière partagée au sein de T.E.T.R.I.S. mobilisait à tour de rôle et pour chacun.e (chercheur professionnel ou non) plusieurs positionnements : un positionnement d'acteur co-produisant des résultats finaux et globaux ; un positionnement d'observateur et d'analyste de la dynamique collective, du « comment » de notre agir commun ; et pour certains membres de T.E.T.R.I.S., un positionnement de théoricien mobilisant et produisant des concepts et théories. Il est intéressant de noter que l'entrée dans ce multi-positionnement peut se faire par chacune des trois positions évoquées : certains sont en premier lieu acteurs avant de développer au contact de la dynamique, la capabilité d'observateur et analyste ; d'autres arrivent en premier lieu avec une position de théoricien et/ou d'analyste et sont amenés à s'appropriier le positionnement d'acteur par la co-action de recherche.



Nous en sommes arrivés à considérer qu'une démarche de co-recherche propre à T.E.T.R.I.S. s'était progressivement mise en place sous la forme d'une dynamique de ce multi-positionnement : les personnes prenant tour à tour les positionnements identifiés au gré des activités proposées et mises en œuvre notamment sur le tiers-lieu et de leur propre histoire.



Cette dynamique de positionnements n'étant pas la même pour toutes et tous, sur tous les sujets et thématiques abordés au sein du collectif, il est très fréquent que plusieurs positionnements (occupés par plusieurs personnes différentes) soient représentés à un temps t d'un projet.

Dans cette démarche de recherche, les différents types de savoirs sont considérés comme égaux en dignité et complémentaires. Au sein de T.E.T.R.I.S., l'association évaluco apporte et fait valoir l'approche de l'éducation populaire en considérant que savoirs-vécus, savoirs praticiens et savoirs théoriques sont les ressources de l'intelligence collective. Produits dans des sphères ayant leur propre temporalité et modalités et qui sont mises en position d'interdépendance constructive au sein de T.E.T.R.I.S. les différents types de savoirs forment un écosystème dynamique permettant à T.E.T.R.I.S. et au tiers lieu d'être des espaces apprenants. Les savoirs théoriques peuvent ainsi se nourrir des savoirs praticiens et vécus (et inversement) mais ils ont chacun aussi leurs apports propres qu'il faut prendre en considération. Le rôle de la recherche au sein de T.E.T.R.I.S. est donc d'apporter et de rendre accessible les savoirs théoriques pour alimenter l'intelligence collective et de se nourrir des autres types de savoirs et des savoirs collectifs générés par la dynamique pour produire de nouveaux savoirs théoriques. Le tout dans un respect de l'égalité de dignité des personnes, savoirs et structures.

La participation à cette dynamique de positionnement n'est à ce jour pas effective pour l'ensemble des personnes co-produisant les activités de T.E.T.R.I.S. et du Tiers-lieu. Cependant, évaluco développe et met en œuvre au sein du tiers-lieu, par tâtonnements successifs, un espace d'intermédiations qui en facilite l'accès. En s'appuyant sur un poste Fonjep-recherche (Lhoste, 2021), l'association évaluco anime des temps de rencontre, d'échange mais aussi de résidence qui rapprochent les chercheurs professionnels des autres acteurs du lieu en permettant à chacun de faire un pas vers l'autre, de se décentrer pour en appréhender les différentes postures. En complément, évaluco crée et met en œuvre des outils permettant aux différents publics du tiers-lieu d'entrer dans une démarche d'enquête réflexive sur ce que le collectif produit et comment, tant au niveau individuel, organisationnel qu'institutionnel. L'ensemble des supports pédagogiques produits par évaluco, dont ceux permettant à celles et ceux qui le souhaitent de proposer et d'animer à leur tour un temps de partage de savoirs, visent à permettre une réflexivité sur le comment se fait l'action, à ne pas se centrer uniquement sur ses résultats finaux mais également sur ces résultats globaux (Sen, 2009), c'est-à-dire sur le chemin emprunté pour y parvenir. En favorisant l'accès aux différents positionnements composant la démarche de recherche de T.E.T.R.I.S., pour un ensemble toujours plus large de personnes, évaluco introduit la lutte contre les inégalités épistémiques au cœur de cette démarche, ce qui en renforce l'adéquation avec sa

finalité. En ce sens, l'association évaléco apporte et est garante de la dimension politique de la recherche comme co-action au sein de T.E.T.R.I.S.

3. Eléments de conclusion : Résultats et résultantes de l'action de recherche au sein de T.E.T.R.I.S.

Dans cette démarche de recherche dynamique, plusieurs processus sont à l'œuvre qui contribuent aux résultats et résultantes de la recherche comme co-action.

Si le processus de théorisation n'a pour l'instant été réalisé au sein de T.E.T.R.I.S. que par deux personnes, c'est celui qui fournit le plus de résultats de recherche académiquement valorisés (articles, thèse, communication dans des colloques), et le recrutement prochain de thésards en contrat CIFRE vise à le renforcer.

Le processus d'analyse et d'évaluation est le plus partagé. C'est celui auquel les activités d'intermédiation d'évaléco donnent en premier lieu accès. Il alimente le pilotage des actions (y compris de recherche) et produit des outils et méthodes à façon qui sont des résultats attendus du programme de recherche que T.E.T.R.I.S. s'est donné. Il se traduit également par des mises en forme différentes des productions de recherche pour en faciliter l'appréhension ([bande dessinée dans le cadre du programme de recherche Cit'In](#), conception du [site compagnon du colloque Territoires solidaires en commun](#) et du livre qui en propose des anti-actes, création en cours d'un objet artistique avec l'équipe GREEN du CIRAD).

Quant au processus d'opérationnalisation rhétorique qui consiste à introduire des concepts et théories dans les représentations que les acteurs se font de l'action, il est pour nous celui qui est source des résultats et résultantes de la co-action de recherche au sein de T.E.T.R.I.S., les plus en phase avec sa finalité transformative. En effet, ce processus vise à amener ceux qui font à penser différemment certaines questions, il vise à faire de certains concepts un ingrédient de la motivation de l'agir individuel et collectif. En les intégrant dans le *monde conçu* des acteurs, ce processus peut orienter leur *monde perçu* jusqu'à constituer une aspiration sociale motrice d'un agir transformatif.

C'est ainsi par ce processus que des concepts comme les capacités, la résilience transformative, la communication praxéologique, les solidarités sociales et écologiques, le renoncement au droit à la négligence ... s'impriment dans l'agir commun de T.E.T.R.I.S. jusqu'à modifier les manières d'être au monde et l'ontologie des personnes y menant la co-action de recherche.

Bibliographie chapitre 2

Aubert S. et Botta A. (à paraître), *Les communs. Un autre récit fondateur pour la coopération territoriale*, éditions QUAE.

Barbier J-M. (2021), « Analyser la recherche comme une action », en ligne, mai 2021.

<https://crf.hypotheses.org/816>

Helfrich S. et Bollier D. (2017), "Commoning", dans Dictionnaire des biens communs, dir. Cornu M., Orsi F. et Rochfeld J., ed. PUF, Paris, 2017, 1234 p.

Latour B. (2019), « Pourquoi nous devons jongler avec les échelles », dans Schaffner M., *Un sol commun, Lutter, Habiter, Penser*, éditions Wildproject.

Lhoste E. (2021), « Structurer les recherches participatives : éléments de diagnostic », [Rapport de recherche] INRAE UMR LISIS - UMR CNRS-ESIEE Paris-INRAE-Université Gustave Eiffel, 2021, 22 p. [hal-03168045](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03168045)

Morizot B. (2020), *Manières d'être vivant. Enquête sur la vie à travers nous*, éditions Actes Sud, 2020, 336 p.

Sen A (2009), trad CHEMLA P (2010), *l'idée de justice*, Flammarion. 499p.

Chapitre 3

Quelle place pour les chercheurs dans le travail d'émergence d'une ressource énergétique locale ?

Arnaud Assié (CIRED / ENPC⁹)

Introduction

Ce texte présente quelques éléments de réflexion issus d'un travail de recherche en cours, dans le cadre d'un doctorat en sociologie, sur la situation du chercheur en sciences sociales face à des acteurs contribuant à l'émergence d'une énergie dite « citoyenne » (Fontaine 2019; Poize et Rudinger 2014) en France. Mon terrain de recherche – la structuration d'un certain nombre d'initiatives permettant à des individus par ailleurs peu liés entre eux de financer des installations d'énergie renouvelable (EnR) et la plupart du temps d'en tirer un certain intérêt financier – et certaines des questions abordées (notamment la possibilité pour certains acteurs très militants de tisser des alliances avec d'autres acteurs se définissant comme pragmatiques) peuvent apparaître décalés au sein du collectif TARNAC.

Il semble donc utile, dans la première partie de cet exposé, de décrire le parcours aboutissant à un positionnement parfois choisi, parfois imposé d'acteur-chercheur sur le terrain. En deuxième partie, un détour par la description de quelques-unes des caractéristiques de l'activité des citoyens-producteurs d'énergie permettra de justifier leur place dans le vaste univers des *commoners*. Je reviendrai ensuite sur certaines difficultés rencontrées par le chercheur pour assumer sa position au sein de collectifs eux-mêmes inscrits dans des logiques d'innovation techniques et sociales permanentes. En quatrième partie, j'instruirai l'hypothèse d'un rôle possible du chercheur comme « jongleur d'échelles » facilitant le dialogue entre praticiens volontaires, au quotidien, d'une énergie citoyenne ou territoriale, et acteurs professionnalisés travaillant au niveau régional ou national à sa montée en puissance. En conclusion, je poserai la question de la possibilité d'une recherche engagée, trouvant sa récompense dans le service aux acteurs de terrain et l'actualisation d'une démarche d'autonomie, à la fois énergétique et politique.

1. En explorant le marché concerné électrique

Le développement des énergies renouvelables occupe en Europe une place paradoxale dans les stratégies nationales de transition énergétique. Il constitue le troisième pilier de la stratégie nationale actuelle de transition énergétique, *après* la sobriété et l'efficacité énergétiques, selon la taxonomie promue par l'association Negawatt (Couturier, Jedliczka, et Salomon 2004) et progressivement reprise par les acteurs publics à partir du début des années 2010 (ADEME 2017).

L'image de ce troisième pilier dans l'opinion est ambivalente. Loin de renvoyer, comme la sobriété ou l'efficacité énergétiques, à une vision dite « punitive » de l'écologie, les énergies renouvelables bénéficient depuis longtemps d'une aura positive, voire franchement utopiste, à laquelle ont participé tant des

⁹ Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement, Paris / Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

expérimentations techniques audacieuses (Guthleben 2013; Naegel 2014) que des pratiques et un imaginaire populaires (Jarrige et Vrignon 2020; Greg 1991) remettant sans cesse en question le bien-fondé de la domination des sources d'énergie fossiles puis nucléaires. Ailleurs en Europe, le choix du développement des énergies renouvelables a souvent fait l'objet de consensus nationaux plébiscitant le foisonnement des sources de production d'électricité et la diversité des producteurs (Evrard 2013; Wokuri 2017). En France cependant, des choix politiques et géostratégiques, dépassant largement la stricte question énergétique, ont conduit à la prise en main quasi-totale de la production et de la distribution d'énergie par l'Etat au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, puis à la promotion et à la consolidation de la filière nucléaire (Hecht 2014). L'essor de l'éolien et du photovoltaïque ne s'est ainsi produit qu'à partir du milieu des années 1990, dans un contexte de libéralisation des marchés de l'énergie, par l'entremise de multiples développeurs privés privilégiant le plus souvent l'optimisation d'une rente foncière au développement de projets territoriaux. Si les projets éoliens et leurs enjeux paysagers – mais aussi et surtout fonciers – cristallisent depuis plus d'une décennie l'essentiel des oppositions locales (Le Floch 2011), les projets photovoltaïques sont à leur tour visés par des critiques croissantes, dénonçant la taille désormais industrielle des projets (Baggioni et Cacciari 2019) ou l'ampleur passée des aides publiques (Debourdeau 2011). Surtout, alors que la filière EnR française apparaît faible en regard de ses rivales européennes et plus encore asiatiques, le caractère écologiquement vertueux de ces énergies est régulièrement remis en cause par des ouvrages de vulgarisation à succès (Pitron 2018) relayés par de nombreux responsables politiques de tous niveaux.

Le développement de l'éolien en France a fait l'objet d'un certain nombre de travaux de recherche, incluant plusieurs thèses, au CIRED (Centre International de Recherche sur l'Environnement et le Développement). Certains travaux ont caractérisé le mouvement de balancier des politiques éoliennes nationales, oscillant entre encouragements économiques à la filière en vue d'atteindre des objectifs publics ambitieux et temps d'arrêt devant les oppositions croissantes (Nadaï 2007), entre tentatives de planification territoriale de l'éolien et structuration des procédures d'autorisation (Nadaï et Labussière 2009). D'autres se sont intéressés aux efforts de description et d'affinage des dispositifs, mis en œuvre tant par certains promoteurs éoliens que par leurs partenaires (élus, agriculteurs, protecteurs de la faune...) pour aboutir à des projets acceptables par le plus grand nombre dans un contexte de sensibilité croissante au caractère impératif de la transition énergétique (Labussière et Nadaï 2011; Barbier et Nadaï 2015). En 2016, les travaux d'une précédente doctorante aboutissent à caractériser les installations EnR comme des actifs énergétiques, dispositifs de capitalisation identifiant des ressources (naturelles, foncières, politiques...) et les organisant de manière à ce qu'elles produisent un revenu régulier (Nadaï et Cointe 2016). Mon travail de thèse s'intéresse initialement à la place d'une participation financière des citoyens dans la construction de l'acceptabilité – notion elle-même contestée (Canel-Depitre 2017) – des parcs éoliens. Le travail de thèse commence à l'automne 2017. Les premières observations menées dans ce cadre permettent de dresser une typologie provisoire des modalités de contributions financières des citoyens au développement des EnR, en se posant la question de la réalité d'un travail de *capitalisation* (Muniesa et al. 2017) sur les parcs éoliens que révéleraient des pratiques de financement ouvertes aux citoyens – plus transparentes qu'un financement réservé à des investisseurs professionnels ou institutionnels.

Les développeurs EnR commencent alors en effet à passer majoritairement par des plateformes de crowdfunding spécialisées, autorisées en France depuis 2014, pour intéresser riverains et épargnants aux bénéfices de leurs installations. Les termes de *capitalisation* et d'*acceptabilité* sont peu utilisés par les premiers acteurs que nous interrogeons (développeurs et gérants de plateformes), qui préfèrent respectivement évoquer les notions de partage de bénéfice et de financement de la transition énergétique. Parallèlement, nous identifions assez rapidement la présence d'un écosystème « des projets EnR citoyens », centré sur l'association Energie Partagée, comparable à une fédération de plusieurs dizaines (aujourd'hui plusieurs centaines) de personnes morales, collectivités, coopératives ou acteurs de l'ESS,

engagées dans le développement des énergies renouvelables. Les collectifs souhaitant adhérer à l'association Energie Partagée doivent être agréés par son conseil d'administration en fonction de leur respect des principes d'une charte comportant les principes d'ancrage local, de gouvernance démocratique, d'exemplarité environnementale et de visée non spéculative. Certains des fondateurs de l'association ont par ailleurs créé un fonds dédié, Energie Partagée Investissement (EPI), dont le fonctionnement peut sembler à première vue semblable à celui d'une plateforme de financement participatif, mais qui s'en distingue à la fois par la qualité des projets financés et par les outils financiers utilisés. Quand les plateformes de financement participatif étudient au cas par cas les projets qui sollicitent leurs services, en premier lieu suivant les critères de la rentabilité et surtout de la solidité financière de leurs porteurs, le fonds EPI ne finance que les projets qu'il qualifie de « citoyens », majoritairement membres de l'association EPA, dont la gouvernance reste aux mains de particuliers vivant à proximité ou de collectivités locales. Par ailleurs, malgré une similarité des interfaces numériques proposées aux éventuels investisseurs particuliers, EPI et les plateformes leur proposent des investissements de nature très différente. Pour celles-ci, il s'agit surtout de souscription à des emprunts ou emprunts obligataires, à échéances relativement brèves (2 à 5 ans), et à la rémunération relativement élevée, en particulier pour des produits sûrs. Pour celui-là, il s'agit au contraire de souscrire au capital du fonds d'investissement, qui souscrira lui-même au capital de société de projets, sans garantie de retour sur investissement pour les épargnants, mais en posant le modèle d'un investissement patient matérialisé par une revalorisation quasi-annuelle de la valeur des parts sociales du fonds, et par l'ambition affichée d'un taux de retour sur investissement de 4% sur 10 ans. Enfin, la possibilité d'investir dans le fonds EPI est présentée comme complémentaire à celle d'investir plus directement dans des sociétés de production EnR, coopératives ou d'inspiration coopérative, dans sa région, et de participer à leur gouvernance, voire au travail de leur développement.

A l'aune de ces différences, le financement participatif tel qu'il est proposé par les plateformes apparaît comme une ouverture quelque peu cosmétique aux citoyens, aux yeux des structures composant le « mouvement » Energie Partagée. Leurs porte-parole ne se privent pas, courant 2017, de le proclamer haut et fort, alors que la Commission de Régulation de l'Energie commence à prendre en compte ces mécanismes de participation financière des citoyens en instituant pour les projets qui y recourent un bonus – d'abord unique puis différencié en fonction de l'intensité de la participation – dans les appels d'offres servant à sélectionner les projets éoliens et photovoltaïques autorisés. La centralité de ce débat, l'opposition presque termes à termes affichée entre plateformes de financement participatif et structures d'un investissement dit citoyen, nous convainc de l'intérêt d'étudier de pair ces deux types de dispositif financier. Cette décision me conduit également à élargir le champ de mon étude de la participation des citoyens, du développement de l'éolien à celui des énergies renouvelables. En effet, les projets éoliens dominent très nettement à l'époque¹⁰ les portefeuilles des plateformes de financement participatif, quand les collectifs citoyens sont majoritairement photovoltaïques.

¹⁰ Il convient de préciser que cette distribution évoluera au cours du temps. Créées en 2014 (la loi l'autorisant), les plateformes sont d'abord appréciées des développeurs éoliens qui y voient un moyen possible d'améliorer l'acceptabilité de leurs projets. Mais l'irruption des bonus participatifs instaurés par la Commission de Régulation de l'Energie, plus intéressants pour les acteurs du photovoltaïque que pour ceux de l'éolien, renverse rapidement la proportion des projets éoliens et photovoltaïques – et les raisons des promoteurs d'organiser un financement participatif sur les plateformes. Côté Energie Partagée, si les petits projets de quelques toitures photovoltaïques occupent toujours en 2020 la grande majorité des collectifs membres de l'association Energie Partagée, les projets de taille industrielle, comme des parcs éoliens ou des parcs photovoltaïques au sol, auparavant exceptionnels, se multiplient ces trois dernières années.

2. Un positionnement forcé entre recherche et action

L'exploration de cette question élargie requiert la préparation d'un travail de terrain s'intéressant symétriquement aux binômes développeurs/plateformes et collectifs/fonds citoyens – binômes régulièrement mis en regard par l'opinion et les pouvoirs publics mais entre lesquels règne une certaine défiance. Or, peut-être paradoxalement, mes premières demandes d'entretien ont été mieux accueillies par les plateformes et les développeurs que par les tenants de l'investissement citoyen – ceux-ci se déclarant régulièrement sollicités par des équipes de recherche, et sceptiques devant un projet considérant de front financement participatif et investissement citoyen.

Cette mise à distance ne m'empêche pas dans un premier temps d'étudier la documentation numérique croissante mise à disposition par l'association Energie Partagée et ses partenaires, ni de me rendre à divers événements publics organisés pour promouvoir le modèle de l'investissement citoyen. C'est néanmoins par un hasard complet, en visitant le salon des associations annuel organisé par la municipalité de ma ville, que je découvre au printemps 2018 la création récente d'une coopérative photovoltaïque, Electrons Solaires, se donnant l'objectif d'agir sur le territoire de l'établissement public territorial Est Ensemble (banlieue est de Paris), en recherche de nouveaux membres actifs. Quelle attitude adopter ? Rejoindre la coopérative exposait au double risque d'un regard biaisé sur le sujet que j'étudiais, et surtout d'une forme de manipulation des personnes observées. Lorsque la curiosité – et l'envie d'action, après une année de reprise d'études - l'emporte, il convient évidemment d'informer les dirigeants, puis les autres membres actifs de la coopérative de mon intérêt académique pour le sujet. Mes interlocuteurs cependant ne s'y attardent pas, voyant surtout en moi un nouveau membre actif, représentant d'une classe d'âge sous-représentée au sein de la coopérative, et acceptant de consacrer un peu de temps aux activités de communication d'une part, juridiques et financières de la coopérative d'autre part. Mon implication grandit progressivement puisqu'à l'automne 2019 je suis élu au conseil coopératif de la structure, dont je fais toujours partie en juin 2021.

Par ailleurs, une équipe du CIREC répond en 2019 à un appel à projets de recherche lancé par l'ADEME et s'intéressant à l'émergence des projets EnR citoyens. Cet appel à projets considérant d'un œil favorable les pratiques de recherche-action et l'association des chercheurs aux praticiens de la transition énergétique, je suggère de monter un groupement incluant, outre les partenaires académiques, des acteurs se situant aussi bien dans la sphère de l'investissement citoyen que dans celle du financement participatif. Sans rejeter la proposition, l'association Energie Partagée la considère avec prudence et s'inscrit comme sous-traitant potentiel. En revanche, un de ses relais régionaux, que nous sollicitons, l'association Coopawatt opérant en Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, accepte immédiatement de nous suivre. Electrons Solaires et Coopawatt, sans que l'analyse de leur fonctionnement soit officiellement le pilier de mon travail de thèse, me permettront en m'ouvrant leurs portes dans le cadre de ces activités, de comprendre un vécu de l'énergie citoyenne qui m'aurait en grande partie échappé en me cantonnant aux entretiens et à l'analyse documentaire.

3. Changer d'électricité, refaire de l'énergie

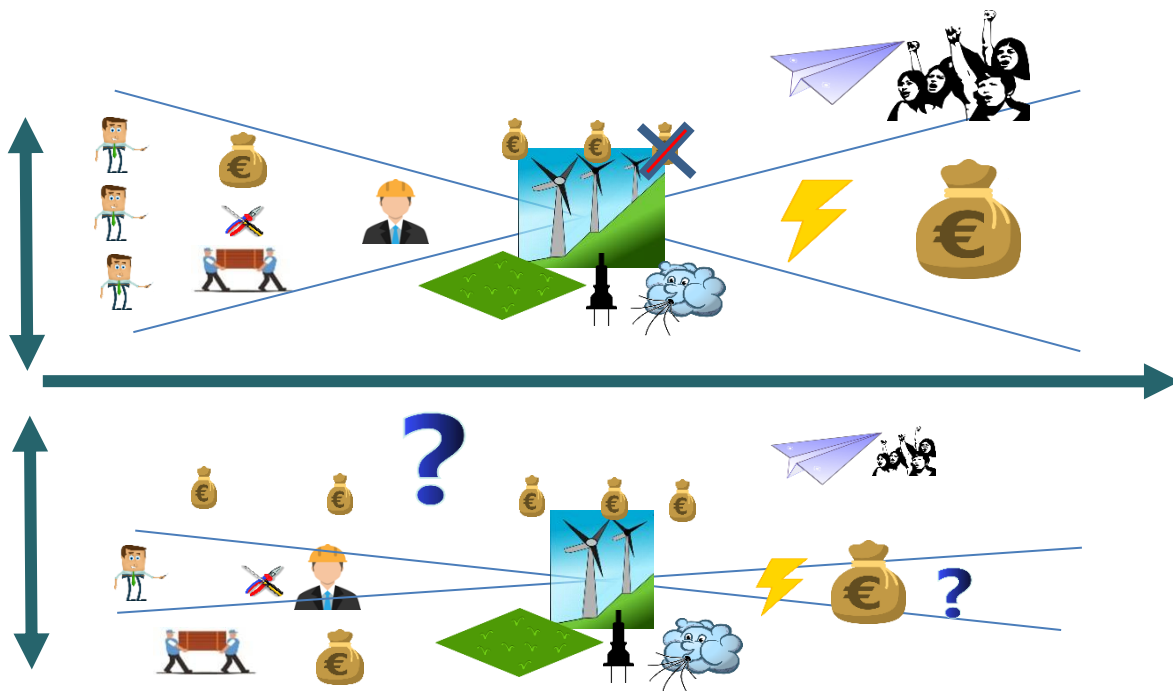
Placés en incise, les paragraphes suivants visent à justifier et expliciter la part de l'énergie, et notamment de l'électricité, parmi les « ressources naturelles en commun » auxquelles s'intéresse le groupe TARNAC. Si l'électricité est toujours issue de l'exploitation locale de ressources naturelles fossiles (charbon, gaz, pétrole, uranium...) ou renouvelables (force hydraulique, soleil, vent, matières organiques), l'organisation de sa distribution à une maille nationale, voire européenne, n'en fait pas moins depuis le

milieu du XXe siècle un bien de réseau, dont la gestion échappe généralement au simple citoyen, considéré comme usager, consommateur, ou abonné.

La conception fortement étatisée du secteur électrique français a limité de façon singulière la place de l'action privée, fût-elle citoyenne, dans la production et la distribution d'électricité. La remise en capacité des acteurs privés, à partir des années 1990, s'opère dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'énergie, aboutissant à la diversification des fournisseurs de l'énergie (et à la fin progressive d'un tarif régulé de l'énergie protecteur pour les consommateurs) et au développement parfois anarchique des énergies renouvelables, et notamment de l'éolien, dans certaines régions françaises.

L'opposition alors naissante à l'éolien conteste la mise en péril de certains biens partagés, notamment les paysages, au nom d'une certaine vision de la production d'électricité (Nadai et Labussiere 2011). Ce positionnement enjoint aux adversaires de projets éoliens industriels de proposer des alternatives – à moins de se limiter à des revendications de type NIMBY. Il apparaît alors que pour toute une partie de ces opposants à l'éolien, ce n'est pas le principe même de cette énergie qui est à condamner, mais le danger d'un éolien « colonial » (Yalçın Riollet et Garabuau-Moussaoui 2015). Ce terme est justifié par le fait que la majorité des habitants d'un territoire subissent des nuisances associées à un projet éolien dont la chaîne de valeur (développeurs, constructeurs, fournisseurs) est largement étrangère au territoire, ne bénéficiant localement qu'à quelques propriétaires fonciers, et auxquels les élus locaux ne peuvent s'opposer de manière catégorique, l'autorisation revenant *in fine* aux représentants de l'Etat et notamment au préfet (Labussière et Nadaï 2015). Dans le cas, moins âprement discuté, des installations photovoltaïques, ce ne sont plus les impacts paysagers qui sont au centre du problème, mais le coût pour les finances publiques de l'encouragement à une filière dans sa majeure partie extra-européenne, comme en témoigne le débat toujours en cours portant sur le tarif d'achat élevé de l'électricité produite par des centrales photovoltaïques construites avant 2010 (Debourdeau 2011; Cointe 2016).

En reprenant la main sur ces processus de développement d'infrastructures énergétiques décentralisées, les citoyens rappellent la priorité des enjeux territoriaux. On peut, si on est par exemple opposé à l'éolien, se demander légitimement où est la différence, notamment pour les riverains, entre un projet éolien dit industriel et un projet dit citoyen. On aurait tort de croire qu'il s'agit uniquement d'une question de gouvernance – de nature coopérative ou non – quoi que cette différence soit déjà fondamentale. Sans entrer dans le détail sur cette question qui n'est pas au cœur de la présente communication, le schéma ci-dessous essaie de mettre en évidence le fait que c'est par une série de micro-décisions que le projet citoyen se différencie et contribue à la redéfinition d'une énergie de nature territoriale.



Le schéma présenté ci-dessus présente une synthèse grossière de la manière dont les projets dits citoyens (en bas) visent à se distinguer de projets dits industriels. Dans le cas traditionnel, un porteur de projet (la figure au casque) vise à produire de l'électricité (l'éclair) en vue de la revendre à un fournisseur d'électricité. Il mobilise pour cela des ressources locales (en bas de chaque schéma), pour certaines gratuites (ici le vent), pour d'autres non (l'accès au foncier, l'accès au réseau électrique). Il mobilise également des ressources extérieures au territoire (à gauche du schéma) comme du travail ou des ressources financières, qu'il doit rémunérer également. La vente de l'électricité fournira un revenu au développeur (ici aussi producteur) mais le projet pourrait être mis à mal par certaines parties prenantes écartées ou mal intégrées à la conception du projet (ici en haut à droite, des opposants issus de la société civile ainsi que les autorités aéronautiques civiles et militaires). En bas, l'économie du projet est comparable. Cependant certaines ressources, externes au territoire dans le cas précédent, sont ici mobilisées localement : les ressources financières, une partie de la main d'œuvre. Les particularités et oppositions territoriales seront mieux prises en compte, ce que nous illustrons ici par la suppression d'une des trois éoliennes du projet développé. Les opposants au projet pourront par cette voie être convertis ou marginalisés. Le projet risque de générer un revenu plus faible pour le développeur-producteur, mais les retombées économiques seront plus importantes pour les acteurs issus du territoire. Surtout, ce qu'illustre notre point d'interrogation, le projet pourra apporter à certains des acteurs du territoire un dividende extra-économique.

Au terme de cette comparaison entre les deux modèles, je me permets de paraphraser le titre du célèbre ouvrage de Bruno Latour (Latour 2007) pour caractériser l'activités des praticiens citoyens d'une électricité à nouveau territorialisée : changer d'énergie, refaire de l'électricité A l'image du sociologue idéal présenté par Latour, qui rejette une définition *a priori* de la société et essaie de suivre la constitution permanente du social à travers les assemblages d'éléments hétérogènes, le citoyen nouvellement électricien rejette un modèle prédéfini de production énergétique, reconsidère sans cesse les « actants » contribuant à la

production de l'électricité qu'il vendra, et négocie en permanence avec ces actants la définition d'une électricité conforme à leurs intérêts partiellement divergents.

Cependant, et plus prosaïquement, les projets EnR citoyens se distinguent peut-être avant tout par leur singularité : les processus de standardisation, centraux dans le développement de projets industriels, sont limités et sans cesse compromis dans le développement de projets EnR citoyens indépendants les uns des autres et développant avant tout l'ambition de répondre à leurs enjeux territoriaux propres. Cette caractéristique peut rendre de tels objets difficiles d'accès aux observateurs extérieurs. Je rends compte de cette difficulté dans la partie suivante, centrée sur ma participation au développement de la coopérative Electrons Solaires.

4. *Le chercheur : passager clandestin ou passeur d'échelles ?*

La participation à la coopérative Electrons Solaires constitue l'une de mes principales activités extra-académiques depuis 2018. Une brève présentation de cette structure paraît nécessaire. A l'hiver 2016, peu après la Conférence de Paris (COP 21), un groupe d'une dizaine de personnes habitant les Lilas (Seine-Saint-Denis) se réunit afin de réfléchir à leur contribution possible à une démarche globale de transition écologique. Ces personnes, pour la plupart âgées de 50 à 70 ans, ont en commun d'autres engagements associatifs – notamment la création récente d'une AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), et pour certains, un engagement militant, majoritairement mais pas uniquement auprès d'Europe Ecologie Les Verts (EELV) – certains sont ou ont été élus au niveau municipal ou communautaire. La décision d'une action liée à la production d'énergie est rapidement prise. L'idée que chacun pose individuellement des panneaux photovoltaïques sur son toit est cependant rapidement abandonnée, d'une part parce que la densité de l'espace urbain y apporte certaines difficultés techniques, d'autre part et surtout car elle est excluante pour une partie du groupe, ne pouvant concerner que les propriétaires de pavillons, population minoritaire dans cette ville très proche de Paris. Les connexions militantes de certains membres de ce groupe amènent à réaliser la présence d'initiatives comparables sur des territoires voisins, et notamment la structuration d'un groupe désireux de favoriser le solaire à Paris après plusieurs projets allant dans ce sens dans le cadre du budget participatif parisien. La présence depuis peu à Paris d'un animateur régional du mouvement Energie Partagée, cherchant à catalyser ces initiatives, convainc le groupe d'aller vers le modèle du photovoltaïque citoyen en toitures : il s'agira de lever l'épargne locale pour financer en commun des installations photovoltaïques sur le toit de bâtiments publics, voire sur les toits de certains coopérateurs, et de se rembourser par la production d'électricité. Une association destinée à affiner le projet naît au printemps 2016, puis, deux ans plus tard, une coopérative se met en place. C'est peu après que je rejoins le groupe, alors au stade du développement de sa première centrale photovoltaïque, terminée en septembre 2019. En juin 2021, la coopérative compte parmi ses membres une centaine de coopérateurs individuels, ainsi que cinq communes d'Est Ensemble et l'établissement public Est Ensemble lui-même.

Electrons Solaires n'appartient pas à la première génération des projets citoyens français, apparus autour de 2007 et ayant contribué pour certains à la création de l'association Energie Partagée en 2010. Elle est en revanche, avec trois ou quatre autres structures, à l'origine d'un développement francilien tardif de ce type d'initiatives. Ce relatif retard – bien qu'à l'échelle nationale les projets citoyens n'aient vraiment émergé qu'à partir de 2015 – est lié à certaines caractéristiques de la région parisienne : impossibilité de

développer l'éolien en zone dense, faible ensoleillement et contraintes architecturales fortes ayant limité le développement d'une filière photovoltaïque, forte mobilité des habitants limitant le développement de projets communs territoriaux sur le long terme. Début 2021, les projets photovoltaïques à visée lucrative sont d'ailleurs toujours très peu nombreux en Ile-de-France. La relative lenteur du processus de développement des coopératives franciliennes (les cinq plus avancées étant à peu près sur le rythme d'Electrons Solaires) témoigne de la difficulté de trouver un modèle économique pérenne, ce qui limite les possibilités de recrutement de nouveaux membres dans les collectifs. Dans ces conditions, comme tout projet citoyen mais de manière sans doute exacerbée, les groupes franciliens sont confrontés au triple défi des projets citoyens : trouver des sites d'implantation pour leurs centrales, des fonds propres pour les développer, et du temps de travail, c'est-à-dire des membres actifs acceptant de se consacrer à la recherche des deux premières ressources et au travail de développement des installations, souvent fastidieux (Fontaine 2017).

Lors de mes premiers contacts avec les membres d'Electrons Solaires, en 2018, aurait-il fallu se contenter de solliciter une série d'entretiens afin de comprendre leurs motivations et leurs modalités d'action, plutôt que de manifester tout de suite un éventuel intérêt à les rejoindre ? Une telle démarche apparaît plus fidèle aux principes de l'enquête sociologique. Cependant, cette opération réalisée plus tard avec d'autres collectifs à différents stades de leur développement ne m'aurait pas permis d'accéder à la même connaissance du projet. Par ailleurs, la perspective pragmatique du suivi d'une action « en train de se faire » (Barthe et al. 2013) requérait le suivi de projets sur le long terme – qu'il m'avait été difficile d'obtenir jusqu'ici. Enfin - mais cette question toujours ouverte pourra être abordée en conclusion - dans le contexte d'une transition écologique urgente, le chercheur peut-il au nom d'un principe d'objectivité s'affranchir de la participation à de nouvelles modalités d'actions communes, dont la caractéristique est précisément d'être ouvertes à tous et de se nourrir des compétences de chacun ? Par conséquent, motivé tant par la curiosité que par le souhait de prendre part à ces processus que j'étudie alors depuis près d'un an, je prends après quelques jours de réflexion la décision suivante : souscrire à quelques parts de la coopérative, renoncer provisoirement à un travail d'enquêtes par entretiens auprès de ses membres, mais rendre public mon sujet de thèse tout en suivant le travail effectué.

Le fonctionnement ouvert et transparent de la coopérative Electrons Solaires m'a permis dès les premières semaines d'accéder à un certain nombre d'événements, de personnes et d'informations d'accès jusqu'alors difficile. Ceci au sein de la coopérative elle-même, les réunions des groupes de travail (juridique et financier, technique, communication) étant ouvertes à tous les membres, ainsi que celles du conseil coopératif, organe de direction de la structure – mais également au sein du mouvement français des projets EnR citoyens, structuré autour de l'association Energie Partagée – j'ai ainsi pu assister, sans faire mystère de ma qualité de doctorant mais en tant que membre de la coopérative, à diverses réunions et formations, au niveau régional et national, ce qui m'a permis de mieux appréhender les dynamiques d'apprentissage et d'échange au sein de ce mouvement. Évidemment cette inclusion ne s'opère pas sans contrepartie – dans mon cas la participation régulière aux travaux du groupe communication et du groupe juridique et financier de la structure, m'occupant plusieurs heures par semaine, puis au bout d'un an au conseil coopératif. Cette notion de contrepartie – que j'ai pu envisager comme telle *in petto* les premières semaines de mon engagement – me semble *a posteriori* erronée : comme les autres coopérateurs, et notamment les plus actifs d'entre eux, les motivations de mon engagement sont complexes, incluant à la fois un sentiment d'urgence en face des enjeux de la transition écologique, des motivations territoriales, et sur un plan moins altruiste une perspective de gain d'expertise et de valorisation personnelle (qui pour

d'autres coopérateurs pouvait compléter par exemple un engagement partisan) ainsi que la satisfaction de participer à une activité relativement conviviale.

Un point marquant de ma participation à Electrons Solaires a été le fait que, passées les premières semaines, ma condition de chercheur n'a plus jamais été évoquée. Pour exemple, parmi d'autres, de cette mise à distance de mon activité, nous avons été amenés à débattre au sein du conseil coopératif de l'intérêt de recourir à une plateforme de financement participatif. Étudiant par ailleurs l'activité de ces plateformes, je savais que notre projet ne présentait pas un business plan qui puisse les intéresser. Si j'ai pu formuler cette opinion, elle n'en a pas moins été sujette à un débat dans lequel je n'étais pas invité à participer en tant que chercheur ou expert, mais en tant que coopérateur. D'autres coopérateurs, disposant d'expertises diverses dans d'autres domaines (professionnels des énergies renouvelables, élus ou anciens élus, gestionnaires d'entreprise, personnalités du mouvement coopératif) ont pu constater également l'existence d'une forme de filtre face aux expertises de personnes *sachantes*, pour utiliser ce néologisme régulièrement repris au sein d'Electrons Solaires. Il ne s'agit pas de nier de telles expertises, mais de vérifier leur pertinence dans le cadre d'un projet doté de ses valeurs propres et de son propre cadre de rationalité – ce qui implique pour l'expert de renoncer parmi ses pairs coopérateurs à une position surplombante, voire de revoir son échelle de valeurs et par suite le bien-fondé des solutions proposées.

Cette injonction à l'humilité est particulièrement forte à destination du chercheur en sciences sociales. J'ai pu constater chez Electrons Solaires la défiance, voire le manque d'intérêt pour les sollicitations régulières de certaines équipes de recherche – comme j'ai pu l'éprouver par ailleurs en m'approchant, cette fois avec ma casquette de doctorant, d'autres collectifs EnR citoyens. La promesse faible et lointaine d'un accès aux résultats de recherche, dans un contexte d'évolution rapide du cadre économique et institutionnel de ces structures, joue en ce sens. Cependant, de manière plus essentielle, la position du chercheur au sein de tels collectifs me semble fragile dans la mesure où chacun des autres membres est lui-même placé dans une position de recherche. Tout concourt en effet à faire de chaque membre actif des coopératives comparables à Electrons Solaires une forme de chercheur appliqué, ou du moins d'expérimentateur amené à partager régulièrement ses résultats : la relative horizontalité des organisations (au niveau local, régional, voire national) garantissant une latitude d'action à chacun de leurs membres, latitude renforcée par le rejet de toute spéculation financière et le bénévolat du travail fourni ; l'exigence néanmoins de réussite dans un cadre technico-économique et institutionnel parfois étroit, obligeant à une démarche de souplesse et d'innovation permanente ; enfin la dynamique permanente de création de nouvelles connaissances, de formalisation de savoir-faire provisoires (donc falsifiables) partagés au sein d'un écosystème ouvert, pour peu qu'on en ait les codes. Ainsi l'impressionnante base de données constituée par l'association Energie Partagée, à laquelle on accède par des codes communiqués à chacune des structures membres (dont Electrons Solaires) n'est pas sans rappeler les bibliothèques scientifiques en ligne, partageant un savoir ouvert à tous... à condition de montrer patte blanche.

La position du chercheur en sciences sociales pourrait ainsi apparaître, une fois encore, bien superflue. C'est sans abandonner cette posture d'humilité que j'envisage à présent les vertus d'une position symétrique de chercheur et d'acteur – en d'autres termes d'une forme de double activité, participation observante avec la casquette d'acteur, observation participante avec la casquette de chercheur. Cette possibilité m'a été suggérée par la mise en œuvre d'un projet de recherche (TEES ResAltEnR) commandité par l'ADEME, que j'ai contribué à monter avec la participation de plusieurs acteurs partiellement antagonistes, dont Coopawatt, association agissant dans le centre-est de la France et constituant un des relais régionaux déterminants dans la stratégie d'émergence nationale d'une énergie citoyenne conduite

par Energie Partagée. Alors que le positionnement de notre projet de recherche, s'intéressant tant à l'activité des plateformes de financement participatif qu'à celles des coopératives citoyennes, suscitait la méfiance d'une partie des acteurs enquêtés – voire de nos propres partenaires dans un premier temps – la présentation, en pure transparence, de mes activités au sein d'une coopérative énergétique francilienne facilitait parfois les échanges. Le dialogue avec un chercheur, à la position ambivalente car susceptible de conseiller l'oreille même distraite des acteurs publics, devenait plus envisageable du fait qu'il s'agisse également d'un coopérateur énergétique ordinaire, soudain mis à même de dialoguer avec des acteurs peu accessibles à ses pairs.

5. Perspectives de l'étude d'un commun énergétique dans une recherche atomisée et fonctionnant « par projets »

Il m'est revenu en tête en préparant ce texte la réflexion de Philippe Descola sur la nature du métier d'anthropologue, au cours de laquelle il revient sur le premier voyage effectué avec son épouse chez les Achuar du Pérou (Descola 2019), voyage de plusieurs années précédé par une longue préparation académique, puis logistique, et commençant lui-même par plusieurs mois d'apprentissage de la langue Achuar. Cette préparation semble évidemment très différente de la logique orientée vers la capitalisation de résultats (Muniesa et al. 2017, chapitre 8), et si possible de résultats exploitables, généralisables, qui préside à la gestion actuelle de la recherche, en particulier lorsqu'elle dépend du financement d'acteurs dont l'activité de recherche ne constitue pas l'objectif principal. Ainsi, dans le cadre du projet de recherche ADEME que j'ai évoqué plus haut, plusieurs équipes de recherche ont proposé un appel à projets orienté vers l'étude des projets citoyens, dont deux – différents, il est vrai, dans leur problématisation – ont été retenus. Les acteurs de références de cet écosystème étant peu nombreux en France, ils ont été très souvent sollicités par les mêmes équipes, les plaçant dans des situations d'arbitrage complexes. De manière plus problématique, la question de l'apport du chercheur dans une perspective de recherche collaborative, lorsqu'il est conduit faute de moyens à limiter le temps passé au contact des acteurs qu'il étudie, se pose de manière brutale lorsque ces acteurs sont eux-mêmes impliqués à temps complet dans une perspective d'action orientée vers l'innovation.

Le temps long, privilégié que constitue le travail de thèse m'a permis de mener un travail de recherche en quelque sorte parallèle, qui m'a conduit à m'intégrer à une partie de mon propre terrain. Cette démarche, possible à un moment exceptionnel de la vie d'un chercheur, mais néanmoins entreprise sur un temps personnel, n'est pas sans risques du point de vue de l'éthique de la recherche - et certaines questions devront certainement être prises en compte dans la rédaction finale de ma thèse – mais aussi du positionnement du chercheur parmi ses maîtres et ses pairs, et dans une perspective de gestion de carrière.

En conclusion, ce travail de terrain atypique, engageant à plus d'un titre et qui sans se cacher ne dit pas non plus tout à fait son nom me paraît justifié pour au moins deux raisons. La première, comme évoqué plus haut, est qu'il répond, dans un contexte tout à fait particulier de l'histoire humaine, à un impératif de participation qui va à rebours de la spécialisation croissante de l'activité de recherche. Il semble juste de favoriser la participation à une transition écologique inclusive sur la conformité à l'organisation actuelle du travail de recherche. Passager semi-clandestin de la coopérative énergétique, peut-être l'ai-je été aussi de la recherche en sciences sociales. La seconde est que ce travail est tout simplement possible. Alors que l'observation participante d'une activité économique sur le temps long est une possibilité très rarement ouverte aux chercheurs en sciences sociales, la logique d'inspiration coopérative et le fonctionnement inclusif des coopératives énergétiques citoyennes permettent une modalité d'observation originale.

Bibliographie chapitre 3

- ADEME. 2017. « Actualisation du scénario énergie-climat ADEME 2035-2050 ». Etude 010305. Horizons. ADEME.
- Baggioni, Vincent, et Joseph Cacciari. 2019. « La fabrication de l'«acceptabilité sociale» des parcs photovoltaïques au sol ». *Espaces et sociétés*, n° 3: 137- 56.
- Barbier, Remi, et Alain Nadaï. 2015. « Acceptabilité sociale : partager l'embaras ». *Vertigo*, n° Volume 15 Numéro 3 (décembre). <https://doi.org/10.4000/vertigo.16686>.
- Barthe, Yannick, Damien de Blic, Jean-Philippe Heurtin, Éric Lagneau, Cyril Lemieux, Dominique Linhardt, Cédric Moreau de Bellaing, Catherine Rémy, et Danny Trom. 2013. « Sociologie pragmatique : mode d'emploi ». *Politix* 103 (3): 175- 204. <https://doi.org/10.3917/pox.103.0173>.
- Canel-Depitre, Béatrice. 2017. « Le processus de construction de l'inacceptabilité sociale d'un projet de production électrique éolien en Haute Saintonge, ». *Annales des Mines - Gérer et comprendre*, n° 130 (décembre): 15- 31.
- Cointe, Béatrice. 2016. « Le tarif d'achat photovoltaïque comme outil d'innovation territoriale : l'exemple des Fermes de Figeac ». *Vertigo*, n° Volume 16 Numéro 1 (avril). <https://doi.org/10.4000/vertigo.17040>.
- Couturier, Christian, Marc Jedliczka, et Thierry Salomon. 2004. « Scénario negaWatt pour un avenir sobre, efficace et renouvelable ». Scénario negaWatt. negawatt.
- Debourdeau, Ariane. 2011. « De la « solution » au « problème »: La problématisation de l'obligation d'achat de l'énergie solaire photovoltaïque en France et en Allemagne ». *Politix* 95 (3): 103. <https://doi.org/10.3917/pox.095.0103>.
- Descola, Philippe. 2019. *Une écologie des relations*. Cnrs Éditions.
- Evrard, Aurélien. 2013. *Contre vents et marées: politiques des énergies renouvelables en Europe*. Développement durable. Paris: Sciences Po Les Presses.
- Fontaine, Antoine. 2017. « Les centrales villageoises photovoltaïques en Rhône-Alpes : une focale d'analyse sur la territorialisation des politiques du solaire photovoltaïque en France ». In *l'Encyclopédie de l'énergie* - <http://encyclopedie-energie.org/>. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01745373>.
- Fontaine Antoine. 2019. « L'essor des coopératives énergétiques citoyennes ». *Multitudes* n°77 (4): 88. <https://doi.org/10.3917/mult.077.0088>.
- Greg, Michel. 1991. *Achille Talon [et] l'arme du crocodile*. Paris: Dargaud.
- Guthleben, Denis. 2013. « Les recherches sur le solaire, d'hier à aujourd'hui : un projet historique ». *Annales historiques de l'électricité* 11 (1): 105- 10. <https://doi.org/10.3917/ah.011.0105>.
- Hecht, Gabrielle. 2014. *Le rayonnement de la France énergie nucléaire et identité nationale après la Seconde guerre mondiale*. Paris: Amsterdam.
- Jarrige, François, et Alexis Vrignon. 2020. *Face à la puissance: une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*. Paris: La Découverte.

Labussière, Olivier, et Alain Nadaï. 2011. « Expérimentations cartographiques et devenirs paysagers : la planification éolienne de la Narbonnaise (Aude) ». *Espaces et sociétés* 146 (3): 71. <https://doi.org/10.3917/esp.146.0071>.

Labussière, Olivier, et Alain Nadaï . 2015. « Wind Power Landscapes in France: Landscape and Energy Decentralization ». In *Renewable Energies and European Landscapes: Lessons from Southern European Cases*, édité par Marina Frolova et Maria-José Prados. Dordrecht: Springer.

Latour, Bruno. 2007. *Changer de société, refaire de la sociologie*. Nachdr. Paris: Editions La Découverte.

Le Floch, Sophie. 2011. « Le riverain, le citoyen et l'habitant : trois figures de la participation dans la turbulence éolienne ». *Natures Sciences Sociétés* 19 (4): 344- 54.

Muniesa, Fabian, Liliana Doganova, Horacio Ortiz, Álvaro Pina-Stranger, Florence Paterson, Alaric Bourgoïn, Véra Ehrenstein, et al. 2017. *Capitalization: A Cultural Guide*. Sciences Sociales. Paris: Mines ParisTech.

Nadaï, Alain. 2007. « “Planning”, “Siting” and the Local Acceptance of Wind Power: Some Lessons from the French Case ». *Energy Policy* 35 (5): 2715- 26. <https://doi.org/10.1016/j.enpol.2006.12.003>.

Nadaï, Alain, et Béatrice Cointe. 2016. « Turning sunlit rooftops and windy sites into energy assets ». In .
Barcelone. Nadaï, Alain, et Olivier

Labussière. 2009. « Wind Power Planning in France (Aveyron), from State Regulation to Local Planning ». *Land Use Policy* 26 (3): 744- 54. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2008.10.018>.

Nadaï, Alain, et Olivier Labussière. 2011. « Eoliennes : états d'un paysage d'Etat », septembre, 28- 31.

Naegel, Paul. 2014. « L'usine marémotrice sur la Rance : son histoire pour partie revisitée ». *La Houille Blanche*, n° 2 (avril): 95- 100. <https://doi.org/10.1051/lhb/2014021>.

Pitron, Guillaume. 2018. *La guerre des métaux rares: la face cachée de la transition énergétique et numérique*. Paris: Éditions Les Liens qui libèrent.

Poize, Noémie, et Andreas Rudinger. 2014. « Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne ». 01/2014. Working Papers. IDDRI.

Wokuri, Pierre. 2017. « Les projets «citoyens» d'énergie renouvelable en France et au Danemark: une confrontation David contre Goliath?Les cas de Wind People et d'IDSE ». In *Politiques énergétiques : modèles alternatifs et dynamiques locales*. Montpellier.

Yalçın Riollet, Melike, et Isabelle Garabuau-Moussaoui. 2015. « L'énergie fait-elle communauté en France ? Le cas de la démarche d'autonomie énergétique du Mené. » In *Sociologie de l'énergie. Gouvernance et pratiques sociales.*, CNRS Editions. Paris.

Chapitre 4

La culture dans la fabrique d'un commun : l'expérience de Piombino en Italie

Benedetta Celati – Université de Pise

Résumé

Ce texte s'inscrit dans la position de recherche dite Tarnac (acronyme de Territoires Autogérés de Ressources Naturelles et Autres en Commun), c'est-à-dire dans la logique d'une recherche développée avec les terrains – devenus nos terrains de vie – à travers la participation du chercheur à l'avancement des projets du territoire. Il vise à analyser la possibilité d'une implication qui prend forme dans la relation entre recherche et communs, se traduisant par le processus social du faire commun ou du *commoning*. Dans cette optique, l'article illustre l'expérience d'une co-action de recherche réalisée au sein d'un projet local, en montrant comment les intérêts, les compétences et la trajectoire personnelle du chercheur peuvent contribuer à son évolution et à l'accompagnement de sa capacité transformatrice.

Introduction

Participer, en tant que chercheurs, à la co-action et à la co-construction d'un « commun » (Dardot, Laval, 2014) dans le territoire où l'on réside représente un défi à relever lorsque ce territoire ne coïncide pas avec celui où l'on travaille. En ce qui me concerne, après le doctorat en Italie et la cotutelle de thèse en France, j'ai continué à travailler à Pise, comme postdoctorante et chercheuse boursière, au sein du département de Droit de l'Université de Pise, sans pourtant y habiter. J'ai expérimenté pour cela la difficulté de m'ancrer dans les différents endroits que je traversais, d'un part comme « universitaire », de l'autre comme habitante.

Le confinement lié à la pandémie, en nous obligeant à réaliser nos activités de recherche et d'enseignement à distance, a été pour moi l'occasion de m'impliquer davantage sur le terrain et de retrouver un lien avec ma ville d'origine, Piombino, dans laquelle je suis retournée vivre depuis quelque temps.

Cette nouvelle perspective personnelle se nourrit notamment de l'expérience vécue en collaborant à la réalisation d'un projet citoyen axé sur la culture comme ressource fondamentale retenue pour relancer, selon un trajet différent de celui néolibéral, le développement socio-économique du territoire ainsi que pour refonder un sens de la communauté.

L'initiative a son origine dans la publication, le 2 juin 2020, d'un « Manifeste » rédigé par un groupe de citoyens appartenant, à divers titres, au monde de la culture. Le « Manifeste » a ensuite été signé par d'autres citoyens qui se sont reconnus dans l'appel à la participation contenu dans le texte en se fédérant pour mettre en œuvre une série de propositions et d'actions dans la ville de Piombino.

Le projet relève de la position qui met « la recherche fondamentale non pas au début mais à l'arrière, en soutien de ceux qui militent et agissent sur le terrain, et en soutien d'une redéfinition collective de ce que veut dire habiter » (Latour, 2019), dans la mesure où, comme on le verra, il vise à reconstruire, à

travers des pratiques appuyées par des élaborations théoriques, la place de la culture dans la conception et le déploiement des politiques du territoire.

Dans une première partie nous allons donc décrire le contexte et la réflexion qui oriente l'initiative. Dans cette perspective, la notion de « culture » en tant que bien partagé sera problématisée en se focalisant sur le rôle joué par le droit dans la fabrique d'un commun urbain enraciné sur cette « ressource ». Cela nous conduira dans la suite à explorer, à travers l'analyse d'un exemple de coaction menée par le collectif du Manifeste, comment la régénération urbaine peut représenter un champ fertile pour le croisement entre recherche et action.

Nous tâcherons ainsi d'esquisser quelques propositions sur la manière dont, à partir d'un cas concret, l'implication du chercheur semble contribuer à la visée transformative de l'action commune, en produisant dans le même temps un changement, selon une dynamique de « formation » mutuelle, dans son approche à la recherche.

1. Le Manifeste pour la culture : l'occasion pour réouvrir le débat sur l'identité du territoire et sur ses transitions

1.1 La culture comme « ressource partagée »

Avant de présenter l'initiative citoyenne mise en œuvre à Piombino, dans le cadre du « Manifeste pour la culture », il semble utile en préambule de se pencher sur le concept même de « culture » sur lequel le projet s'articule.

Il s'agit en effet d'interpeller une notion aux multiples définitions qui demande, pour cela, des précisions, surtout quand l'on encadre comme un *bien* dont l'accès et l'usage devraient s'avérer les plus larges possible. Une telle catégorie « ouverte » peut en fait comprendre un vaste éventail des situations et de domaines en englobant les savoirs, l'intelligence et la créativité collectives, les biens du patrimoine, ainsi que les pratiques citoyennes visant la réalisation d'une nouvelle vision partagée du territoire et de son développement.

Cette dernière signification semble pouvoir nous aider à justifier l'inclusion de la culture parmi les ressources (autre que naturelles) en commun auxquelles se réfère la voie de recherche Tarnac, permettant, selon l'analyse que nous allons exposer, la création d'une infrastructure intégrale (Defalvard, 2021), c'est-à-dire capable d'intégrer des nouveaux usages des lieux et de jeter ainsi les bases pour transformer les rapports sociaux.

Bien que cette ambition apparaisse comme étant plutôt audacieuse et donc comme caractérisée par le risque de ne pas se matérialiser, nous pensons néanmoins que le seul fait d'entamer un processus de ce type, basé sur le rassemblement dans une communauté liée à la poursuite d'un but d'intérêt général, doit être salué comme une première matérialisation d'une telle aspiration.

Il faut également souligner que l'autre élément fondamental pour cerner la notion de culture dans son acception de « commun » est bien celui de la co-action qui fédère des gens autour d'un projet partagé,

issu de l'identification de certains espaces urbains comme fonctionnels au développement personnel et social des habitants.

Pour consolider cette interprétation nous pouvons faire référence à l'art. 13 du Code Italien des biens culturels et du paysage¹¹ qui prévoit la possibilité de reconnaître juridiquement comme des biens culturels les choses meubles et immeubles revêtant, indépendamment de leur titularité, un intérêt particulièrement important à cause de leur représentativité d'un point de vue civique, en tant que témoignages de l'histoire des institutions collectives d'un territoire.

Cette disposition semble faire écho à la Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société¹², ratifiée par le Parlement italien le 23 septembre 2020. La Convention se fonde sur la conception du patrimoine culturel entendu comme valeur relationnelle en prônant une lecture de l'héritage culturel comme le résultat de « l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux » (art. 2). L'accent mis sur la matrice sociologique et anthropologique de la notion renvoie à l'idée que la culture, dans sa dimension immatérielle, remplit la fonction de ressource capable d'assurer le développement durable et la qualité de la vie, en permettant aux individus de participer à la vie culturelle de la communauté et de contribuer à son évolution constante.

Elle peut aussi être rattachée à la réflexion développée, notamment en Italie, sur le concept juridique de « régénération urbaine », qui se décline, dans une optique collaborative et communautaire, à travers des pratiques de micro-régénération axées sur la récupération des lieux sous utilisés ou vides dans la ville au profit de la collectivité dans son ensemble.

D'autre part, le droit a montré, dans ces dernières années, une ouverture croissante à l'égard de l'élaboration de solutions innovantes rendues possibles par l'application des principes constitutionnels, outre que par la reconnaissance de la légitimité – qui n'est pas forcément équivalente à la légalité – de l'auto-organisation citoyenne et de sa capacité de produire des changements réglementaires. Cette tendance est aussi évoquée par l'exigence de redécouvrir « La Constitution oubliée », comme le rappelle le titre d'un numéro spécial de 2021 de la revue juridique italienne « *Rivista Trimestrale di Diritto Pubblico* », dédié à l'examen de l'absence de traduction de la carte constitutionnelle dans une « Constitution vivante », à partir de ses normes et principes progressistes inappliqués, tels ceux qui accordent une grande importance à la société et non seulement à l'Etat (Cassese, 2021). La « *révolution promesse* » par la Constitution a été en fait remplacée, dans des nombreux cas, par un simple engagement programmatique (Festa, 2021).

Cela ressort également de certaines expériences de participation populaire à la rédaction de textes législatifs, comme c'est le cas de la Loi sur les biens communs¹³ ou de la Loi sur les délocalisations, qui voit la mobilisation des juristes progressistes et démocratiques à côté des ouvriers de l'usine GKN de Campi

¹¹ Code des biens culturels et du paysage (D.lgs. n° 42/2004).

¹² Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, signée à Faro en 2005.

¹³ Il s'agit de la constitution, en juin 2021, de la Commission populaire pour la Loi sur les Biens communs, visant la création d'un parcours collectif, horizontal et accessible à toutes les compétences théoriques et pratiques qui vivent au quotidien l'expérience des communs et du *commoning*. La Commission a pour objectif d'examiner les différentes propositions de loi présentées dans ces dernières années et de proposer ainsi au Parlement un texte coordonné sur les Biens communs.

Bisenzio, près de Florence, licenciés par courriel le mois de juillet 2021, afin de rédiger ensemble un texte alternatif à celui du gouvernement, écrit « non pas *sur* les têtes de travailleurs mais *avec* celles-ci »¹⁴.

Une telle ouverture interroge forcément le rôle du chercheur en sciences sociales et plus particulièrement en sciences juridiques, lequel peut décider, tout en gardant son objectivité scientifique, d'adopter une posture « militante » en soutenant les finalités politiques inhérentes aux questions étudiées, selon une démarche engagée. Cela implique que l'objet de la recherche englobe la perspective du changement sociétal, auquel chacun peut participer en fonction de ses propres compétences. Il s'agit aussi de développer une approche critique, fondée sur la transdisciplinarité et la possibilité de déconstruire le discours dominant en légitimant, à travers la recherche, la « viabilité » des dites « alternatives ».

Je m'inscris dans ce sillage dans la mesure où, ayant travaillé, dans le cadre de mon doctorat et de mon postdoc, sur la contribution des instruments juridiques à l'accompagnement d'innovations sociales ancrées dans l'alternative du commun et dans la nécessité d'impulser des nouvelles formes de développement économique et de reconversion écologique des territoires, je trouve particulièrement attrayant le défi de participer, en tant que citoyenne et chercheuse, à la redéfinition collective de la vision stratégique du territoire où j'habite. D'autant plus que les villes sont désormais considérées comme des véritables laboratoires d'un « *droit créatif* » capable de produire des nouvelles institutions participatives, la ville de Piombino, avec ses particularités, se présente alors comme un intéressant terrain d'expérimentation dans le sens indiqué.

Elle est en fait dotée d'un très important patrimoine culturel, compte tenu de l'existence dans ce territoire de nombreuses repères archéologiques, mais elle doit aussi faire face aux pressions d'une économie traversant une période de crise majeure et à une situation de dégradation physique et sociale croissante.

1.2. Le « Manifeste pour la culture » à Piombino

Piombino, ville située dans la province de Livourne en Toscane, a toujours été un lieu culturellement vivant et à même de conjuguer sa dimension industrielle – il s'agit du deuxième plus grand **pôle sidérurgique italien** derrière l'Ilva de Taranto, dans la région des Pouilles – avec des projets qui l'ont placé au centre de l'attention au niveau local, national et international. Ce constat est le point de départ du « Manifeste pour la culture »¹⁵ qui, en soulignant la pertinence du rapport entre la réflexion culturelle et l'analyse conjoncturelle de la structure économique et sociale de la ville, se propose comme instrument pour réouvrir un débat sur le futur du territoire.

En effet, la crise industrielle qui se déroule depuis des années a été accompagnée par un déclin progressif sur le plan culturel, engendrant une fragmentation des énergies artistiques et intellectuelles de plus en plus invisibilisées dans les pratiques urbaines.

Les politiques culturelles, comme le met en évidence le Manifeste, sont toujours plus caractérisées par la logique déformante de l'événement et toujours moins ancrées dans une vision stratégique de croissance culturelle de la communauté.

¹⁴ Jeudi 26 août 2021, devant les portes de l'usine, occupée depuis le 9 juillet 2021, s'est tenue l'assemblée organisée avec les juristes progressistes, portant sur la Loi sur les délocalisations et visant la participation des ouvriers à la rédaction du texte législatif.

¹⁵ Pour lire le texte, en italien, visiter la page : <https://culturapiombino.wordpress.com/2020/06/28/nuovo-articolo/>.

Et pourtant, ce territoire a été marqué par la présence significative de lycées et d'autres écoles, de cinémas, des théâtres, de librairies, d'archives et de bibliothèques, d'une tradition musicale et artistique, d'éditeurs et d'écrivains, de l'archéologie, de parcs et d'un patrimoine culturel diffus, de la mémoire et de la documentation de l'histoire ouvrière et sidérurgique rassemblée dans le cadre des activités de l'archive historique municipale.

C'est en considérant une telle richesse que plusieurs citoyens ont ressenti la nécessité et l'urgence de lancer un débat portant sur le rôle de la culture en tant qu'outil essentiel pour sortir de la crise actuelle. Dans la proposition des promoteurs (une vingtaine des personnes) il y avait ainsi un appel à se réunir autour de cette exigence, en travaillant à la co-création d'une carte de la culture à Piombino. La carte est conçue comme moyen pour rendre visibles et remettre concrètement en réseau les sujets et les énergies présents dans les différents domaines – musique, histoire, cinéma, théâtre, archéologie, littérature, science, architecture, etc. – en restituant à la culture la fonction d'instrument de croissance démocratique et civile de la société aussi bien que de levier stratégique pour la revitalisation de la ville et du territoire.

La recherche – en tant que recherche engagée – intervient exactement en relation à ce besoin de relier activités culturelles et croissance économique à travers la valorisation de la mémoire populaire et des aspirations actuelles des habitants (elles aussi à capter et à faire émerger).

L'agir en commun consiste alors en un travail d'analyse pour offrir un corpus de réflexions théoriques – tout d'abord par la publication de certains articles sur un blog (<https://culturapiombino.wordpress.com/>) et sur la presse locale et ensuite à travers une véritable étude – capable d'accompagner la transition envisagée et de servir de base pour créer des nouvelles organisations collectives porteuses d'initiatives concrètes dans le territoire.

La participation des citoyens s'avère indispensable dès lors qu'une telle démarche porte plus largement sur la reconfiguration collective de l'identité urbaine et territoriale perdue.

Le processus de désindustrialisation qui touche cette ville en la faisant tristement évoluer, à l'instar d'autres villes italiennes et européennes, en « carcasse » du capitalisme industriel, exerce son influence ici de deux manières : d'un côté en créant les conditions d'une rupture, qui risque de devenir irréversible, entre aspirations des habitants et possibilité de les satisfaire ; de l'autre en rendant urgente la mise en commun des ressources du territoire afin de favoriser la cohésion sociale. A cet égard, la culture constitue une ressource cruciale à mobiliser car elle permet de lire la réalité dans laquelle nous sommes plongés en fournissant les atouts nécessaires pour développer des réflexions plus larges et redonner une « identité » à la « ville-usine » d'autrefois.

La culture est également un vecteur essentiel pour refonder le système de relations, affaibli par une crise économique qui s'est vite transformée en une crise sociale.

Après avoir lancé un appel à signatures, par lequel j'ai découvert le « Manifeste pour la culture », l'initiative a été présentée publiquement dans une place remplissant normalement la fonction de lieu de passage et qui a été, de cette manière, réinventée comme espace public dédié au débat démocratique. Celle-ci est devenue plus particulièrement un espace politique au sens de la notion élaborée par Hanna Arendt, c'est-à-dire en tant que lieu de l'agir ensemble. La parole joue en fait un rôle fondamental :

beaucoup de citoyens ont participé à la soirée de présentation du projet et ont exprimé leurs idées en réagissant à la proposition faite par les membres du Manifeste.

Ce moment d'écoute a été très significatif d'un point de vue symbolique mais aussi pratique : un besoin d'ailleurs a émergé comme particulièrement ressenti par les habitants, celui d'avoir une bibliothèque à la hauteur de l'importance démographique et sociale de la ville. Cet objectif est devenu le premier « engagement » concret du groupe du Manifeste qui s'est organisé selon une dynamique informelle, sans viser la constitution en association. L'informalité d'ailleurs renvoie à l'idée de la « communauté » qui n'est pas un sujet de droit mais qui commence à être regardée par les juristes comme un sujet « producteur de droit » (Gigliani, 2018).

Il s'agit ici de valoriser la pratique instituante de l'agir ensemble, c'est-à-dire « la capacité d'auto-organisation des groupes humains et leur faculté à enclencher des dynamiques instituantes originales, avec une visée de transformation sociale » (Maurel, 2018). Dans une telle configuration, les membres du Manifeste contribuent à l'action collective chacun en fonction de ses prérogatives respectives, et des alliances avec d'autres groupes, formels ou informels, peuvent se réaliser sur la base des intérêts partagés. C'est le cas de la bibliothèque et de l'initiative menée pour affirmer la volonté, émergente grâce à une récolte de signatures, de situer celle-ci au centre du nouveau pôle culturel qui devrait être réalisé par l'administration communale mais qui pour l'instant reste un bâtiment vide dans la ville. Pour cela le collectif du Manifeste a organisé, avec le Comité citoyen qui s'est constitué pour défendre le projet de la bibliothèque, un deuxième débat public devant l'entrée de l'édifice qui est censé héberger ce pôle, dans une place normalement utilisée comme parking, mais qui, pendant une journée, a été affecté à l'échange des idées. Au débat, traitant la fonction de la bibliothèque, en tant que service public, dans la société moderne, a été invité le directeur de la bibliothèque d'une autre ville toscane, elle-même ville industrielle¹⁶, pour illustrer l'expérience d'une bonne pratique mise en œuvre ailleurs, de laquelle s'inspirer.

1.3. La méthodologie : un aspect qui reste à définir

Compte tenu de la genèse du collectif exposée plus haut, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi un des éléments encore à déterminer avec précision est la méthodologie par laquelle le Manifeste entend évoluer dans sa démarche à la fois exploratoire et opérationnelle.

L'informalité de l'organisation, en fait, si d'une part constitue un point marquant de l'initiative permettant une certaine liberté dans la programmation des actions, de l'autre représente aussi une possible faiblesse, puisqu'elle empêche une véritable prédéfinition des horizons de la recherche qui restent en ce sens inévitablement flous.

L'on peut affirmer que l'approche suivie est celle d'opter pour une logique de proposition et d'écoute en même temps. Il s'agit de travailler dans un chantier ouvert en s'appuyant sur certains piliers, tel que celui de la réalisation d'un état de l'art de la condition de la culture à Piombino, entendue au sens large évoqué dans la première partie de l'article.

¹⁶ Il s'agit de Roberto Cerri, ancien directeur de la Bibliothèque Giovanni Gronchi de Pontedera, ville dans la province de Pise connue pour être le berceau de « Piaggio », usine célèbre pour la fabrication du fameux scooter Vespa.

De plus, la participation de personnes ayant des compétences différentes – sociologiques, historiques, juridiques, artistiques – mais ayant aussi des niveaux d’engagement différents – contribue à déterminer une trajectoire elle-même à géométrie variable, à savoir qui s’adapte selon les besoins ou les envies des acteurs impliqués dans la coaction. De cette manière, la recherche, tout en facilitant la production de connaissances utiles aux initiatives, situées dans l’histoire de la ville et de ses habitants, relève des rapports sociaux que le faire commun ou *commoning* (Helfrich, Bollier, 2017) permet ainsi de fabriquer.

Mon implication en tant que chercheuse et citoyenne de cette ville se réalise en fait dans la coaction, à travers le partage de mes compétences, aspirations et intérêts, en étant à mon tour influencée par les nombreuses propositions et pratiques que je découvre en participant à la démarche. Cela entraîne un processus circulaire qui mène à la création d’interdépendances alimentées par l’engagement dans une finalité commune.

C’est dans un tel esprit que le projet se développe en traçant un parcours visant avant tout à connaître le territoire, à commencer par la connaissance de ses associations. Des réunions en ligne (à cause du confinement) ont été ainsi organisées avec ces dernières, pour faire un repérage des différentes activités présentes dans la ville et identifier des synergies possibles.

2. La cartographie de la culture et l’importance des lieux dans la démarche participative

La logique du repérage constitue le pilier fondamental du Manifeste, qui se fonde sur l’élaboration d’une « carte de la culture » envisagée comme un outil opérationnel pour la valorisation et la mise en réseaux de tout ce qui appartient à la culture dans le territoire. Celle-ci a été pensée comme structurée en quatre parties : les biens culturels, dont relèvent, en vertu d’une conception anthropologique du patrimoine que les co-acteurs ont décidé d’adopter, les paysages urbains et les lieux de l’habiter, tels que les quartiers ouvriers ; les activités culturelles ; les lieux de la culture et, enfin, les espaces à retrouver, c’est-à-dire les endroits qui ont été abandonnés ou qui ont perdus leurs fonctions et utilités publiques.

Comme j’ai pu le souligner en participant à la construction de cet instrument, le concept de la cartographie est rattaché d’ailleurs à la notion de l’espace urbain, sur laquelle le droit a commencé à se pencher de manière plutôt fructueuse ces dernières années.

L’attention des juristes est retenue notamment par le dynamisme des initiatives citoyennes fondées sur la récupération des lieux inutilisés pour des finalités culturelles et sociales, souvent encadrées comme activités de micro-régénération urbaine (Dipace, 2017).

La multiplication de ces expériences dans plusieurs contextes urbains rend l’instrument de la cartographie crucial pour développer de relations translocales, c’est-à-dire avec « d’autres échelles de territoire qui vont d’un autre local au global » (Defalvard, 2019).

Mapper est aussi une manière de se souvenir, comme l’affirme Lévi-Strauss dans *Tristes Tropiques*, que la **ville** « est à la fois objet de nature et sujet de culture ; individu **et** groupe ; vécue **et** rêvée : la **chose humaine, par excellence** ».

De nombreuses réalités participent à ce type d'exercice, comme c'est le cas, en 2021, du mouvement des théâtres et scènes occupés en France, dont les actions sont visibles sur une carte de *google maps*¹⁷. Même en Italie, en 2013, un réseau de théâtres occupés a été mis en place, suite à l'expérience, à Rome, du théâtre Valle occupé, afin de revendiquer l'accès à des espaces urbains au nom de la « culture, bien commun » (Festa, 2021) et sous le slogan « *Com'è bella l'imprudenza* »¹⁸ (Comme l'imprudence est belle).

En Italie, c'est surtout en relation aux lieux et aux biens abandonnés qu'on trouve des exemples de cartographies réalisées par les collectifs citoyens. Vu l'importance de ces initiatives, la Direction Générale Art et Architecture contemporaines et périphéries urbaines du ministère de la Culture a par ailleurs créé, pour favoriser la circulation des pratiques et des idées, un Observatoire en ligne contenant de nombreuses cartographies liées à la réutilisation temporaire et créative des espaces dans les villes et les territoires italiens¹⁹.

La culture devient ainsi, à travers la réappropriation – symbolique ou physique (dans le cas des occupations) – des espaces urbains un élément de fédération qui bénéficie de la mémoire historique et collective des lieux pour les réadapter à des nouvelles fonctions capables de satisfaire les besoins et les aspirations des habitants.

Cette position a émergé aussi lors des réunions organisées en ligne par le « Manifeste pour la culture » avec les associations, aboutissant à la rédaction, à la fin de chaque rencontre, d'une série de rapports qui ont permis d'identifier certaines exigences comme prioritaires.

2.1. « Il Circolino » : un lieu symbolique pour la co-action

Un lieu en particulier a été mentionné par la plupart des personnes rencontrées virtuellement. Il s'agit de l'ancienne salle récréative de la ville, dénommée par les habitants de Piombino « il Circolino », un bâtiment situé à proximité de la zone industrielle ayant, dans le passé, des fonctions récréationnelles et culturelles pour les travailleurs de l'usine. Conçu au départ comme club pour les employés, dans les années soixante du vingtième siècle il a été ouvert à tous les salariés en devenant un lieu de référence pour la vie culturelle de la ville, qui était à l'époque une véritable ville-usine. Ce lieu, dont la propriété est passée avec le temps à la mairie, est abandonné depuis 2009, raison pour laquelle la structure est aujourd'hui partiellement inutilisable.

Il s'agit d'un espace qui a contribué à la formation de l'identité du territoire et qui fut pendant des décennies au cœur de la vie culturelle, sportive et récréative des travailleurs et de leurs familles, à travers l'organisation de colloques, expositions, concerts et projections de films, souvent offerts gratuitement à tous les citoyens.

¹⁷ Voir le lien suivant :

<https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1dZoKI8xU1kpfBgXuU0sIaU7V0QZZWjia&ll=18.674612118987937%2C25.492816250000008&z=3>.

¹⁸ Voir le lien suivant : <https://imprudenza2013.wordpress.com/come-bella-limprudenza-il-libro/>.

¹⁹ Visiter la page : <http://www.osservatorioriuso.it/link>.

La valeur symbolique du « Circolino » est liée à l'histoire industrielle et ouvrière de la ville de Piombino aussi bien qu'à la possibilité de promouvoir des actions de rénovation, réouverture et valorisation d'un endroit qui a constitué un lieu de vie en commun très important pour le territoire.

C'est dans un tel contexte que le « Manifeste pour la culture », en collaboration avec une association qui s'occupe de théâtre et qui avait déjà tenté dans les dernières années de récupérer l'espace, a décidé de répondre à un appel à projet de la Direction Générale Créativité Contemporaine du ministère de la Culture appelé *Creative living lab*. Le concept de *Living Lab* – laboratoires vivants – renvoie à l'idée d'une infrastructure légère, souvent impliquant le partenariat entre le public et le privé, qui intervient dans un contexte territorial et qui vise à trouver et à tester rapidement des stratégies innovantes comblant des besoins locaux. Dans une telle approche, les usagers sont intégrés dans le processus de recherche et d'expérimentation des solutions mises en place, en s'appuyant sur les échanges et mélanges communautaires de connaissances expertes et de savoirs profanes (Scaillerez, Tremblay, 2017). L'initiative du ministère notamment finance des projets de régénération urbaine réalisés dans les territoires périphériques, par le biais d'activités culturelles et récréatives, et portés par des organismes publics et privés sans but lucratif consacrés à la culture et à la créativité contemporaine. Il doit s'agir de projets, de nature multidisciplinaire, de requalification des espaces situés dans des zones résidentielles visant le soutien d'un modèle de développement ancré dans des processus collaboratifs et d'innovation sociale.

Le but de cet appel à projet est plus exactement de fournir l'occasion pour construire des relations et des parcours d'inclusion à travers des micro-actions en mesure de transformer des zones et des espaces résiduels dans des lieux d'échange et d'apprentissage, en donnant lieu à une synergie entre environnement et tissu social. Un élément clé pour l'évaluation positive des projets est la capacité démontrée à stimuler, par les initiatives proposées, la participation d'institutions, artistes, citoyens et sujets actifs sur le territoire afin de créer un système d'auto-construction et d'auto-organisation liée à la nouvelle forme d'utilisation des lieux.

La proposition du Manifeste en réponse à l'appel s'est concentrée sur l'exploitation des espaces extérieurs du « Circolino » à des fins artistiques et culturels. L'idée est de s'appuyer sur la mémoire exemplaire de ce lieu intervenant dans le présent pour coloniser le futur. L'enjeu est de remettre la structure (dans la partie exploitable) au service des citoyens en tant que laboratoire pour partager des expériences, surtout d'un point de vue intergénérationnel. La communauté des habitants, entre le passé, le présent et le futur, est déterminante afin de démarrer, à travers une telle initiative de micro-régénération urbaine, une action de longue durée, tout en répondant dans le même temps aux besoins actuels, tel que celui d'avoir des lieux aisément accessibles – aujourd'hui absents – pour exercer ses activités.

Le projet, sous le prisme du principe de subsidiarité horizontale renvoyant à l'article 118, al. 4, de la Constitution italienne, s'ancre sur la contribution des citoyens et de leurs formations sociales (notamment les associations socio-culturelles citoyennes) au développement des valeurs de solidarité, responsabilité et engagement civique. Les différentes actions créatives proposées cherchent en fait à activer un processus de récupération de l'espace articulé en plusieurs phases, selon des dynamiques de dissémination et d'établissement d'expériences semblables dans d'autres lieux de la ville, considérée, dans son ensemble, comme un grand « tiers paysage ». Piombino devient de cette façon l'objet d'une recherche-action de nature transdisciplinaire dont les résultats pourraient fournir des indications utiles pour reproduire des

actions similaires dans des contextes qui vivent la même situation de suspension entre tradition et modernité.

Le « Circolino » semble pour cela pouvoir représenter un espace stratégique de réappropriation citoyenne d'un lieu multifonctionnel aussi bien qu'un exemple de bonne pratique à répliquer. Les actions envisagées dans le projet pour atteindre cet objectif sont de différents types. Des présentations de livres et des projections de films et documentaires sont prévues pour encourager des débats avec les citoyens et réfléchir sur la mémoire historique du lieu et sur l'identité en transition de la ville de Piombino. Des rencontres sur la régénération des friches urbaines et des lieux périphériques sont aussi programmées, avec l'idée de mettre en réseau plusieurs villes de l'acier italiennes, qui partagent avec Piombino une condition de crise industrielle. Le théâtre occupe également une place centrale dans le projet, notamment dans sa déclinaison de théâtre social portant sur la thématique de la culture du travail et des droits des travailleurs. Enfin une composante fondamentale est celle des images du passé, avec la co-construction d'archives participatives fondées sur la collaboration des citoyens appelés à partager leur documentation concernant le « Circolino » mais aussi à imaginer, dans une logique de co-action, des nouvelles fonctions pour celui-ci dans un avenir proche. Finalement, le projet n'a pas obtenu le financement du ministère, ayant été classé au deux cent vingt-et-unième rang sur 1487 candidats éligibles (seuls les 37 premiers projets seront financés). Toutefois, le collectif a décidé de donner suite à certaines des propositions soumises, notamment l'initiative d'archives participatives.

Pour autant, la mise en commun d'un travail de réflexion sur les usages du lieu semble susceptible de réactiver, déjà à ce stade, c'est-à-dire avant même que l'espace soit effectivement réaménagé, les interactions sociales dans la ville.

Cet exercice représente aussi une occasion de relier, dans une optique de translocalisme, l'expérience singulière de cette ville avec le pluriel des pratiques expérimentées dans d'autres espaces urbains en Italie.

Dans le même temps, cela fait aussi émerger la motivation de mon engagement qui est à la fois personnelle – correspondant au besoin de participer à la redéfinition des finalités stratégiques et politiques de la ville où j'habite – et « altruiste » – au sens où j'essaye de mutualiser mes connaissances et compétences, acquises à travers la recherche réalisée dans d'autres terrains, afin de contribuer à la proposition des solutions innovantes pour faire face aux problèmes qui affectent ce territoire.

2.2. Les réhabilitations culturelles & l'usage temporaire

Les activités proposées relèvent de la catégorie de la « réutilisation temporaire » d'un espace abandonné qui, de cette manière, est réouvert à la communauté, en devenant un outil de construction, par le biais de la créativité, d'un nouvel imaginaire collectif. La somme des interventions envisagées donne lieu, idéalement, à une macro-action qui souhaite attirer l'attention des personnes sur un lieu résiduel, dont l'usage provisoire peut engendrer un mécanisme de transformation non seulement d'un édifice mais de la ville entière.

A cet égard, on peut mentionner le concept de « *réhabilitations culturelles* » (Capriotti, 2017) qui porte sur l'importance de certaines actions provisoires et réversibles, telles que les pratiques artistiques,

susceptibles, pour leur valeur symbolique, d'opérer des changements profonds. Il s'agit d'une notion élaborée par l'association italienne « Planimetrie culturali », pour identifier une typologie d'interventions temporaires visant l'entretien d'un espace pendant la période qui s'écoule entre son abandon et la définition d'une nouvelle fonction.

Dans ces cas, les dispositifs culturels servent à amorcer un processus de valorisation et régénération urbaine légère en transformant en terrain de recherche ce qui était précédemment seulement une friche.

En suivant l'idée, développée en France par le juriste Léon Duguit, d'un droit qui tire son origine de la société, nous pouvons constater que la science juridique se montre toujours plus attentive aux évolutions apportées par le dynamisme de ce type d'initiatives citoyennes ancrées dans la politique du commun.

En ce sens peut se lire la récente introduction, par le législateur italien, d'un nouvel article dans le Texte Unique sur la Construction, qui reconnaît juridiquement la pratique sociale des « usages temporaires » des édifices et des espaces pour des finalités de régénération urbaine.

L'instauration d'une relation circulaire entre innovations sociales et innovations réglementaires semble être devenue un phénomène récurrent dans l'ordre juridique italien. Il est possible d'évoquer à ce sujet le nouveau Code des marchés publics, adopté en 2016, qui régit, entre autres, le contrat de partenariat spécial, à savoir la possibilité pour l'Etat, les régions et les collectivités locales de conclure des accords de partenariat avec des établissements publics ou des sujets privés permettant l'entretien, la gestion, l'ouverture à l'utilisation publique et la valorisation des biens culturels immeubles.

Dans un tel instrument, l'exigence de restituer le bien culturel à la communauté l'emporte sur la dimension économique de l'opération mise en œuvre. En effet, il ne s'agit pas d'une concession destinée à l'usage exclusif du concessionnaire contre le paiement d'une redevance mais plutôt d'une collaboration entre organismes publics et privés en vue de la réalisation de l'intérêt général à la récupération d'un bien appartenant à la collectivité.

Ce type de partenariat pourrait bien s'appliquer au cas de « il Circolino » à Piombino, une fois obtenue la déclaration de bien culturel immeuble en tant que « témoignage de l'identité et de l'histoire des institutions (...) collectives » (art. 10, al. 3, du Code des biens culturels) de la ville.

La Cour constitutionnelle italienne, par l'arrêt n. 131 du 26 juin 2020, est également intervenue sur la question de la collaboration entre organisations du tiers secteur et administrations publiques, en affirmant la légitimité d'une telle logique comme étant alternative à celle de la concurrence à travers les marchés²⁰.

L'arrêt, qui a trait à l'analyse de l'instrument de la co-programmation dont à l'art. 55 du code du Tiers secteur, souligne que cette disposition, en régissant des rapports collaboratifs, représente l'application du principe constitutionnel de subsidiarité horizontale. La prévision législative donc officialise et étend une perspective issue des innovations et expérimentations déjà réalisées, au nom de ce principe, dans la société.

²⁰ L'administration est pour cela libre de choisir quel mécanisme utiliser, soit la concurrence sur le marché soit la programmation en commun des ressources.

Il est intéressant ainsi de noter la capacité transformatrice affichée par ces pratiques, qui pourraient en fait permettre d'activer, dans un contexte comme celui de Piombino, des dynamiques de nouveaux usages en commun des lieux, de manière à réaliser des structures plus intégrales, dans lesquelles développer une nouvelle programmation de la vie sociale et culturelle de cette ville en mettant en système ses différentes ressources et énergies.

3. L'alternative du principe de solidarité

Le « Manifeste pour la culture » s'inscrit dans cette dimension « transformative », en relation au fait qu'il se situe dans une logique de fabrique en commun de projets qui font de la culture, en tant que patrimoine partagé par les habitants, le vecteur essentiel de la redéfinition collective de l'identité du territoire.

Une telle posture s'avère pour autant cohérente avec la recherche en mode Tarnac qui se développe selon une démocratie du faire, en défrichant des pistes pour construire des alternatives dans la société néolibérale actuelle.

En ce sens, il est important de relever que la représentation normative liée à la primauté du marché concurrentiel en tant qu'ordre fonctionnel au principe de rationalité identifié avec la maximisation de l'utilité individuelle, commence à être remise en cause par d'autres représentations bénéficiant d'une légitimité et reconnaissance juridique. Il s'agit par exemple de l'émergence du modèle de la « société solidaire », appelé ainsi par la Cour constitutionnelle italienne car fondé sur la convergence des objectifs et sur l'intégration des ressources publiques et privées pour la co-programmation des services et des interventions, en vertu d'une sphère relationnelle qui dépasse le seul domaine de l'échange utilitariste.

Cela a abouti, par ailleurs, à envisager des procédures d'appel d'offre qui n'entravent pas, mais au contraire encouragent, la coopération et le partage de ressources de types variés – économiques, matérielles et immatérielles (telles que la culture) –, capables de répondre à des besoins sociaux complexes, au lieu de la compétition.

Ce modèle est entièrement compatible, selon la Cour constitutionnelle, avec le droit de l'Union européenne, qui garde la possibilité pour les États membres de réaliser, relativement aux activités ayant une valeur sociale, un système d'organisation inspiré au principe de solidarité plutôt que à celui de la concurrence. La Cour de Justice, dans deux arrêts rendus en 2014 et en 2016, a d'autre part affirmé la possibilité de limiter la concurrence et le marché intérieur en fonction des valeurs d'universalité et de solidarité. De cette façon, cette dernière est valorisée dans sa nature de principe autonome et non pas en tant qu'instrument facilitant les relations concurrentielles dans les procédures de marché.

Une telle lecture fait écho à la réflexion, développée en 2003 par le Conseil d'état italien, sur la différence entre la « citoyenneté sociétaria » et la « citoyenneté participative ou procédurale ». La première, correspondant à la formation d'autonomies universalistes (Donati, 2000), demande une logique de relation entre administration publique et citoyens autre que celle de la pure et simple promotion de l'autonomie sociale, étant fondée sur la synergie entre objectifs d'intérêt général et pratiques d'autogestion (Celati, 2020).

La citoyenneté sociétaria constituerait donc une catégorie alternative tant au mode concurrentiel exprimé par l'institution du marché des économistes qu'au mode public liée à l'institution de l'Etat (Defalvard, 2017).

Les nombreuses expériences de réappropriation collective des lieux de la culture en état d'abandon, menées avec la finalité de les réouvrir à l'utilisation de la part des citoyens au moyen de la pratique quotidienne du commun ou de l'agir en commun, semblent relever de cette logique.

L'initiative mise en place à Piombino par le « Manifeste pour la culture », avec le projet de régénération urbaine de « il Circolino », **visant le rétablissement de l'usage culturel de l'espace soit à travers des travaux d'entretien soit à travers l'organisation des manifestations artistiques, projections de films, débats et séminaires**, peut se qualifier comme appartenant à de telles pratiques situées à la croisée de l'ancrage local et des connexions globales (Battelli, 2018).

Conclusion

L'analyse de l'expérience de Piombino, présentée dans ce texte comme exemple de recherche conduite, selon la voie Tarnac, en étant sur le terrain, c'est-à-dire en partageant la co-action du territoire, permet de formuler quelques remarques conclusives.

Tout d'abord, avant même la culture, cette expérience contribue à redécouvrir l'importance d'une autre ressource essentielle : le temps. Ce dernier, très spécifiquement, grâce à la césure produite par la pandémie, qui d'une certaine manière a accordé un répit de la condition parfois aliénante d'une société ne permettant presque jamais de s'arrêter pour réfléchir, est redevenu en fait, pendant un bon moment, un élément dont il était possible de disposer.

Le rôle du temps retrouvé a été déterminant dans mon implication au sein du collectif du « *Manifeste pour la culture* », des lors que, en ralentissant mon rythme de vie, j'ai pu jeter un regard nouveau sur le lieu où je vivais. Cela m'a donné de l'intérêt pour un projet que j'ai trouvé tout à fait prometteur, en raison de la visée transformative qui le caractérisait, liée à la place de la culture, au sens large, dans la configuration d'une nouvelle politique territoriale.

La participation active à cette aventure collective m'a permis ainsi de tester la viabilité d'une telle perspective aussi bien que les difficultés de co-construire une projection ancrée dans la durée et dans la continuité, propre d'une démarche, certainement ambitieuse, visant la redéfinition de l'identité du territoire.

Comme évoqué plus haut, les géométries variables, déterminées par les différents niveaux d'engagement des co-acteurs, rendent plutôt flexible l'évolution de la pratique de recherche menée par le « Manifeste pour la culture ». Il faut également considérer que la flexibilité dépend aussi de la structure légère et délibérément informelle de l'organisation, qui offre la possibilité de créer des alliances avec d'autres organisations sur le territoire mais qui entraîne aussi le risque de rencontrer des désaccords.

Il n'est pas évident en fait de ne pas céder à la tentation rhétorique d'interpréter comme des aspirations partagées ce que sont tout simplement les exigences d'une minorité, surtout quand on est à l'initiative plutôt que dans l'accompagnement.

Pour cela l'approche fondée sur le « double mouvement » de la proposition et de l'écoute s'avère incontournable, dans la mesure où il est essentiel d'avancer tant en sachant capter les inclinations et les besoins du territoire qu'en défrichant des pistes pour inspirer des alternatives.

Au-delà de la complexité inhérente à la fabrique d'un commun que ces éléments autorisent à identifier, l'expérience vécue au sein de ce projet territorial me semble aussi attester le caractère social de la culture en tant que ressource à laquelle est associée une visée universaliste et un accès local démocratique (Defalvard, 2017). Elle joue en fait un important rôle fédérateur en réunissant des gens autour d'un travail réflexif et en réactivant ainsi des interactions sociales dans un contexte marqué par la présence de fragmentations profondes.

Pour ma part, je me suis embarquée dans cette expérience avant tout en tant qu'habitante à la recherche d'un sol sur lequel atterrir, en essayant de mettre en lien les différents mondes dans lesquels je suis impliquée et de faire dialoguer les différents « *territoires* » (physiques et imaginaires) qui les composent.

Ensuite, en tant que chercheuse en droit intéressée par les innovations sociales qui produisent des innovations réglementaires, j'ai participé au défi de la reconfiguration d'un nouvel habiter en commun axé sur la co-action, en contribuant, sur un plan micro-institutionnel, à l'avancée de l'action collective et de ses résultats à travers l'accompagnement des projets territoriaux. Ce type d'engagement m'a permis de trouver dans cette ville un site d'atterrissage plutôt riche et fertile et m'a offert également la possibilité d'établir des liens de convivialité auparavant absents, en modifiant en profondeur ma manière de vivre, à plus d'un titre, le territoire.

Bibliographie chapitre 4

Battelli, E. (2018). Le occupazioni culturali: un'altra chiave di lettura. *Labsus*, 1-5.

Celati, B. (2019). Le « modèle italien » des biens communs entre administration partagée, démocratie participative et pratiques d'autogestion. *Horizons publics*, (12), 62-67.

Capriotti, P. (2017). Dalle pratiche spontanee alla sistematicità del riuso temporaneo: un percorso possibile? Dans Fontanari, E. & Piperata, F. (dir.), *Agenda RE-CYCLE. Proposte per reinventare la città*, il Mulino.

Cassese, S. (2021). La Costituzione «dimenticata». Introduzione. *Rivista Trimestrale di Diritto Pubblico* (1), 3-7.

Dardot, C. & Laval, P. (2014). *Commun. Essai sur la révolution au XXIe siècle*. Ed. la Découverte.

Defalvard, H. (2019). Le programme de R&D sur les communs de la chaire ESS-UPEM à Marne la Vallée : une épistémologie de type Tarnac ? *Note pour le séminaire Tarnac II de Grasse*.

Defalvard, H. (2017). Des communs sociaux à la société du commun. *Revue internationale de l'économie sociale*, (345), 42-56.

Dipace, R. (2017). Le politiche di rigenerazione dei territori tra interventi legislativi e pratiche locali. *Istituzioni del federalismo*, (3), 625-650.

Donati, P. (2000). *La cittadinanza societaria*. Laterza.

Festa, D. (2021). Les biens culturels en Italie. *In Situ. Au regard des sciences sociales*, 1-33.

Gigliani, F. (2018). Il diritto pubblico informale alla base della riscoperta delle città come ordinamento giuridico. *Rivista giuridica dell'edilizia*, (1/2), 3-21.

Helfrich, S. & Bollier D. (2017). « Commoning », in Cornu, M., Orsi, F. & Rochfeld, J. (dir.), *Dictionnaire des biens communs*, PUF, collection « Quadrige », 204-211.

Latour, B. (2019). « Pourquoi nous devons jongler avec les échelles », dans Schaffner M. (dir.), *Un sol commun, Lutter, Habiter, Penser*, éditions Wildproject.

Maurel, L. (2018). Réinvestir les Communs culturels en tant que Communs sociaux. *Penser la culture en commun(s)*. Acte de la rencontre organisée le 7 juin 2018 à Bruxelles., Culture et Démocratie.

Scaillerez, A. & Tremblay, D.-G. (2017), « Coworking, fab labs et living labs ». *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34.

Chapitre 5

De la position de recherche TARNAC à Marne la Vallée

Hervé Defalvard, Chaire ESS-UGE

Introduction

A partir du tournant des communs qu'elles prirent au milieu de la décennie 2010, les recherches de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'université de Marne la Vallée²¹, ont fait émerger une position de recherche **avec** les Territoires Autogérés de Ressources Naturelles et Autres en Commun, dite position TARNAC puisque c'est l'acronyme choisi pour la désigner. Ce choix est un clin d'œil aux écrits de nos amis du Comité invisible²² en tant qu'ils portent une alternative radicale au capitalisme avec lequel nous partageons, sinon toutes les lignes, du moins l'essentiel.

Dans ce texte, je présente cette position de recherche TARNAC en lien avec son déploiement dans le territoire de Paris Vallée de la Marne et ses environs qui correspond à celui d'un Pôle Territorial de Coopération Économique émergent éponyme. Des différents territoires avec lesquels les membres du groupe TARNAC se trouvent engagés c'est avec ce territoire de Paris Vallée de la Marne que, pour ma part, je chemine depuis plusieurs années. Ce cheminement vise à orienter ses rapports de production et d'échanges des biens et services dans la direction de la société du commun en tant qu'elle porte une nouvelle vision cohérente et globale du monde, alternative à la vision néolibérale dominante actuelle. C'est la fonction de la recherche critique, de « la philosophie » dirait F. Frosini (2021, p. 86), que de savoir produire une vision du monde alternative, contre hégémonique, qui parvient à articuler toute une constellation de formations idéologiques moins cohérentes, du fait de son haut niveau d'abstraction. L'aller et retour auquel je propose de procéder entre ce niveau élevé d'abstraction qu'est la société du commun et le niveau concret du territoire de Paris Vallée de la Marne, qui est devenu au fil du temps mon milieu de vie, procèdera en trois temps. Tout d'abord en prenant de la hauteur historique afin de caractériser, même à gros trait, la période dans laquelle nous sommes du point de vue de sa « crise d'hégémonie » et du rôle de l'intellectuel incarné par la position de recherche TARNAC. Nous prendrons cette hauteur historique en compagnie des écrits de deux auteurs, Pierre Enfantin et, surtout, Antonio Gramsci. Ensuite, en restituant la mise en place de ma position de recherche TARNAC dans sa finalité d'orienter l'évolution du territoire de Paris Vallée de la Marne vers la société du commun. En effet, le parti pris du travail collectif dont ce numéro spécial des Cahiers de la chaire ESS-UGE rend compte, est de raconter comment se produit ou pas d'ailleurs la position de recherche TARNAC à titre individuel, pour un chercheur ou pour une chercheuse. Ce sera ici dans mon cas. Enfin, en considérant la société du commun telle qu'elle s'ébauche depuis le territoire de Paris Vallée de la Marne et ses environs à travers un universalisme non aligné. Ce troisième volet servira de conclusion à ce texte car il ouvrira sur un ouvrage à paraître intitulé *La société du commun*.

1. Hégémonie et contre-hégémonie d'hier à aujourd'hui

²¹ Lorsque j'ai intégré la nouvelle université de l'est francilien à la rentrée universitaire de 1995, elle s'appelait Université de Marne la Vallée. Puis, suite à la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur Paris Est qui comprend également l'université Paris 12 de Créteil, elle est devenue en 2007 l'Université Paris Est Marne la Vallée. Enfin, en janvier 2020, dans le prolongement du programme I-site Ville durable, elle devint l'Université Gustave Eiffel intégrant plusieurs établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont l'Ifsttar. Cette nouvelle dénomination ne comporte plus malheureusement d'attache à son territoire de l'est francilien.

²² Le tryptique : *L'insurrection qui vient* (2007), *A nos amis* (2014), *Maintenant* (2017).

Commençons donc par prendre de la hauteur historique afin d'apprécier la situation dans laquelle nous sommes dans ce premier tiers du XXI^e siècle sous l'angle de ce que Gramsci appelle « la lutte pour l'hégémonie ». Pour cela, nous suivrons deux auteurs qui ont analysé cette situation entre hégémonie et contre hégémonie, en se tenant du côté de la contre-hégémonie de leur époque : celle de la « société industrielle » pour Enfantin dans le premier tiers du XIX^e siècle et celle de la « société réglée », puisque c'est ainsi que Gramsci nomme la société communiste (Douet, 2021, p.35), dans le premier tiers du XX^e siècle. De ces détours historiques, nous tirerons des leçons utiles et actualisées afin de situer la position de recherche Tarnac du côté de la société du commun comme projet contre hégémonique à la société néolibérale actuellement dominante.

1.1 Les intellectuels organiques au service de la domination d'une classe dirigeante

Dans un premier temps, nous allons aborder, avec Enfantin et Gramsci, l'idéologie dominante au début du XIX^e puis du XX^e afin de voir comment celle-ci se relie à de nouveaux rapports sociaux de production et d'échange.

Dans une succession de trois articles parus dans la revue Saint Simonienne *Le Producteur* en 1826, Enfantin montre que la naissance de l'économie politique et des économistes au XVIII^e siècle est à rattacher à une phase historique de déclin avancé « des rapports sociaux qui constituaient le système théologique et féodal ». Pour lui, « la science de l'économie politique (a été) créée au moment où l'ancien système féodal touchait à sa complète destruction » (1926c, p. 17), progressivement remplacée par de « nouveaux rapports sociaux » (1826b, p. 374). Il éclaire alors « ce lien entre la science des richesses et l'organisation sociale » (1826d, p. 96). Car, pour Enfantin, de manière générale et en particulier pour les économistes du XVIII^e, l'idéologie dominante d'une époque ne le devient qu'en étant liée à de nouveaux rapports sociaux. Il précise alors la nature de ces liens en écrivant que « Le but des économistes était bien plutôt une simple réforme des abus que la destruction de l'ordre social auquel ils étaient soumis (...) et d'ailleurs les économistes appartenaient presque tous, soit par leurs rapports privés soit par les titres dont ils étaient revêtus, aux classes qui avaient le moins intérêt à un changement complet dans les relations des hommes entre eux » (1826c, p. 18). Et de poursuivre : « parce que les économistes conservent encore l'ancien cadre d'une société divisée en deux classes, les oisifs et les producteurs ou travailleurs, leurs idées amènent à reconstituer une « nouvelle aristocratie dépouillée, il est vrai, de titres et d'honneurs, (...), l'aristocratie des richesses » sans rien faire « pour asseoir la société sur sa nouvelle base, le travail » (1826b, p. 377). Pour cette dernière tâche, il convient de construire une nouvelle économie politique et de tourner le dos aux économistes « en abandonnant l'ordre naturel de la secte économique et le laissez faire de la concurrence illimitée pour préparer la réorganisation scientifique industrielle » (1826b, p. 389).

Les études sur les écrits de Gramsci s'accordent sur le rôle majeur que ces derniers attribuent aux intellectuels dans l'hégémonie d'une classe. Selon Vacca (2021, p. 46-47), « ce rôle éminent » que jouent les intellectuels chez Gramsci compose « le chaînon manquant du matérialisme historique (...) dans la mesure où dans les sociétés modernes c'est la réalisation de leurs fonctions techniques et culturelles qui donnent forme aux relations de pouvoir, en élaborant les contenus idéaux et moraux entre dominants et dominés, et entre dirigeants et dirigés ». Ce rôle les intellectuels le jouent dans la « société civile » à travers l'unité dialectique de celle-ci avec la société politique, qui forme ce que Gramsci appelle « l'État intégral » (Douet, p. 27). Laissons à Gramsci les mots pour le dire :

« Cette étude amène aussi à préciser quelque peu le concept d'État par quoi on entend d'ordinaire la Société politique (ou dictature, ou appareil coercitif pour adapter les masses populaires au type de production et à l'économie d'une époque donnée) et non l'équilibre entre la Société politique et la société civile (ou hégémonie qu'un groupe social exerce sur la société nationale dans son entier par le moyen

d'organisations prétendument privées, comme l'Église, les syndicats, les écoles, etc.) : et c'est justement dans la société civile qu'opèrent les intellectuels » (cité par Vacca, p. 50).

Il ne convient pas de sur-interpréter ce rôle éminent des intellectuels dans la formation de « l'Etat intégral » et de son effet d'hégémonie car, en effet, comme chez Infantin, l'idéologie ne se déploie pour exercer son effet d'hégémonie que dans l'orbite de nouveaux rapports sociaux de production et d'échange. Si Gramsci rompt avec un certain marxisme officiel, celui de la « détermination en dernière instance » de la superstructure par l'infrastructure, il envisage leur rapport plutôt sous l'angle d'une « co-production » retrouvant comme le souligne Musso (2021, p. 119), « le socialisme utopique de Saint Simon pour qui l'industrie combine les théories scientifiques et l'action productive ». Saint Simon est d'ailleurs la référence commune qui relie Infantin, qui en fut le proche disciple, et Gramsci. Dans son analyse de l'Amérique au début du XXe siècle et de ses nouveaux rapports de production et d'échange caractérisés par le fordisme, Gramsci soutient ainsi que « L'hégémonie naît dans l'usine et n'a besoin pour s'exercer que d'une quantité minimale d'intermédiaires professionnels de la politique et de l'idéologie » (cité par Douet p. 27 et Musso p. 121-122). L'unité dialectique entre les rapports de production et d'échange, la société civile et la société politique, produisant « la domination » de la classe dirigeante et le « consentement actif des gouvernés », correspond dans le cours de l'histoire à la formation de ce que Gramsci appelle « un bloc historique », à savoir « ce lien concret (et donc en ce sens historique) entre la structure et la superstructure, dans un type d'État, avec tous ses éléments juridiques, politiques et culturels » (Frosini, p. 78, n. 30).

Ce point est l'occasion d'une dernière distinction entre les intellectuels organiques ou modernes et les intellectuels traditionnels. Les premiers pour Gramsci correspondent au tableau suivant dans lequel nous retrouvons à l'œuvre la co-production entre infrastructure et superstructure :

« Tout groupe social, écrit Gramsci, qui naît sur le terrain originare d'une fonction essentielle dans le monde de la production économique, se crée en même temps, de façon organique, une ou plusieurs couches d'intellectuels qui lui donnent homogénéité et conscience de sa fonction, non seulement dans le domaine économique, mais également dans le domaine social et politique » (cité par Vacca, p. 49).

S'en distinguent « les intellectuels traditionnels » qui sont ceux associés à la structure précédente et qui représentent « une certaine continuité historique n'ayant pas été interrompue, même par les changements les plus compliqués et les plus radicaux des formes sociales et politiques » (Gramsci, cité par Vacca, p. 49). Comme le défend Musso, « selon l'analyse gramscienne, l'intellectuel traditionnel était issu du monde féodal-latifondiaire, alors que le nouvel intellectuel était le capitaine de la grande industrie fordiste » (p. 117).

1.2 Les intellectuels révolutionnaires au service d'une contre hégémonie

Disons d'abord que chez Gramsci l'hégémonie caractérise une formation historique qui n'advient que parce que s'y crée de manière corollaire une contre hégémonie. Infantin comme Gramsci éclairent pour leur époque respective ce rôle des intellectuels révolutionnaires dont les idées doivent accomplir une révolution et auxquels chacun s'identifie.

Alors que l'économie politique libérale repose sur l'ordre naturel de la concurrence, des libres intérêts égoïstes et de la propriété privée, la nouvelle économie politique pour Infantin a comme base dans la société l'association : « le principe détruit qui dominait la vieille organisation, consistait dans la société divisée en deux classes, dont l'une considérait l'autre comme son instrument. Le principe nouveau c'est l'association qui doit présider à la régénération de la société » (1826a, p. 73). Ce dernier poursuit : « l'association, principe organisateur, n'est donc applicable qu'aux trois classes de travailleurs, dans leur composition intérieure et leurs rapports entre elles, pour développer la combinaison des efforts vers un but commun, l'exploitation du globe que nous habitons » (1826a, p. 73). Et ce but commun, c'est « la

satisfaction la plus complète des besoins physiques, moraux et intellectuels (qui sont aussi) les trois facultés de l'homme » (1826a, p. 74). En citant Necker, « les propriétaires et la classe de la nation qui vit de son travail sont des lions et des animaux sans défense qui vivent ensemble », Enfantin désigne la propriété comme la source « de toute influence dominante » (1826a, p. 84) qu'il convient de tarir.

Gramsci propose une analyse historique qui remonte également au démantèlement de l'Etat féodal. Selon Frosini, « le moment où débute le démantèlement de « l'État fédération de classes », autrement dit de l'État féodal (...), moment où l'on commence petit à petit à tracer les contours d'un bloc historique homogène unifié sous un régime juridique unique, est aussi le moment où apparaît une volonté d'auto-organisation des classes subalternes. En ce sens, il n'y a pas d'hégémonie sans la formation, d'un même mouvement, d'une hégémonie alternative potentielle », (Frosini, p. 78) d'où la « crise d'hégémonie » selon Gramsci, dont l'état est plus ou moins aigu. Dans les années 1920-1930, celle-ci est particulièrement aiguë en raison de trois phénomènes reliés entre eux : les crises internes de l'hégémonie avec la guerre de 14-18 et la crise de 1929, la révolution russe de 1917 qui installe une autre société alternative et, enfin, à l'Ouest, la formation d'une société civile qui, avec des forces syndicales puissantes, tend à disposer d'une « proposition hégémonique alternative globale qui parvient à articuler tous les niveaux de rapports de force, depuis le niveau économique-social jusqu'au niveau politique » (p. 79) et « les deux échelles – nationale et géopolitique » (p. 81). Cependant, si cette alternative globale s'est réalisée à l'Est avec la Russie bolchévique, à l'Ouest ce qu'on observe pour Gramsci ce sont plutôt des révolutions passives.

Pour Gramsci, selon Vacca (p. 55), « une transformation irréversible des économies capitalistes en « économies programmées » a commencé avec la Grande Guerre, bien que sous des formes très différentes selon les pays ». Pour Gramsci toujours, continue Vacca, en soulignant qu'il s'agit alors d'un jugement de valeur, « l'économie programmée correspond au cadre théorique du socialisme plutôt qu'à celui du libéralisme ». La transformation ne se fait donc pas sous la direction « de groupes sociaux novateurs » (p 55). Pour qualifier cette situation, Gramsci étend son concept de révolution passive forgée pour éclairer les réactions à la révolution française, à la situation du premier tiers du XXe siècle où pour lui le fascisme et le fordisme sont deux variantes de la révolution passive. Notamment pour le fordisme, si celui-ci représente l'exemple le plus avancé « de la nécessité immanente de parvenir à l'économie programmée », « rien n'est changé dans le caractère des groupes fondamentaux et leurs rapports » (Gramsci, cité par Vacca, p. 56-57).

Enfin, la crise d'hégémonie rend visible « le caractère hégémonique des éléments de ce système » et cette « visibilité exprime une nouvelle structure pratique en train de se consolider dans la société et dans l'État et qui a atteint un point crucial parce qu'elle a remis en question l'aspect *naturel* du système hégémonique. En ce sens, la visibilité de la contingence de l'organisation hégémonique des rapports de force coïncide avec l'existence de formes d'organisations autonomes des classes subalternes » (p. 87-88).

1.3 Crise de l'hégémonie néolibérale et position de recherche TARNAC

Les éléments réunis avec Enfantin puis avec Gramsci, vont nous permettre à travers leur actualisation de situer la position de recherche TARNAC au regard de la lutte pour l'hégémonie en ce premier tiers du XXIe siècle.

Si suite à la période de « désagrégation libérale » connue dans les années 1920-1930, se sont mises en place à l'Est des sociétés communistes et à l'Ouest des formes diversifiées d'Etat-social correspondant à ce que Gramsci appelle des « révolutions passives » qui produisent bien des révolutions mais tout en laissant le pouvoir du côté des classes dirigeantes, à partir des années 1970 une crise d'hégémonie frappe à leur tour ces formes socio-historiques à l'Est comme à l'Ouest, qui seront bientôt supplantées via la révolution néolibérale par un nouveau bloc historique. Quarante années plus tard, à partir des années 2010 et de la crise dite des subprime, ce bloc historique néolibéral connaît également une crise d'hégémonie dont la crise climatique n'est pas la moindre de ses sources. Mais arrêtons-nous d'abord sur le bloc historique

néolibéral qui s'est formé dans le dernier tiers du XXe siècle afin de spécifier le rôle des intellectuels dans son émergence et sa consolidation.

1.3.1 De l'hégémonie néolibérale avec son bloc historique éponyme

Du bloc néolibéral, Dominique Plihon (2012) en donne deux caractéristiques principales, l'une concernant l'infrastructure, l'autre l'État : « le capitalisme néolibéral, en premier, donne un rôle central à la finance qui devient le vecteur principal des classes dominantes, notamment parce qu'elle permet par la mobilité internationale des capitaux de mettre en concurrence les travailleurs, les pays et les États dans la mondialisation. En second lieu, l'État néolibéral devient au service des élites économiques et financières » (p. 14). Qu'en est-il de la troisième composante du bloc néolibéral qui concerne la société civile et les intellectuels ? Plihon en donne également une indication en distinguant néolibéralisme et libéralisme : « le néolibéralisme peut être vu comme un dévoiement du libéralisme dans la mesure où il cherche à imposer le libéralisme économique (liberté d'entreprendre, laissez-faire, libre échange) sans promouvoir le (ou au détriment du) libéralisme politique. D'où une économie où les valeurs humanistes, sociales, écologiques sont soumises au seul rendement économique » (p. 13).

Pour notre part, nous ajouterons une précision à l'indication de Plihon quant à la différence entre libéralisme et néolibéralisme qui explique que le second soit devenu un libéralisme non humaniste, inhumain en quelque sorte. Le néolibéralisme en tant qu'hégémonie est lié aux nouveaux modes de production et d'échange dont les marchés financiarisés mondialisés sont devenus le centre en mettant en scène une économie de l'information. Leur caractéristique est de reposer sur le langage binaire du 0 et du 1 qui nous fait sortir peu à peu du langage symbolique. Dans *L'engrenage de la technique, une menace planétaire*, A. Lebeau (2005) a montré les mécanismes d'une société de l'information qui remplace le sens par le calcul au service d'une croissance sinon infinie qui du moins dépasse les limites de la planète. Le savoir des économistes néolibéraux associés à de tels rapports sociaux ne pouvait que perdre sa nature d'économie politique pour devenir un savoir de l'information. Ce nouveau savoir des économistes se décline en deux grandes familles : celle du scientisme des équations et celle du scientisme des données.

Ce n'est pas l'usage des mathématiques qui a fait perdre la nature d'économie politique au savoir des économistes. Ainsi, la théorie mathématique de l'équilibre général chez Walras est l'une des plus belles réalisations d'économie politique même si elle n'est pas tout à fait achevée. Elle représente, en effet, une société de justice sous les conditions de la concurrence parfaite. A partir des années 1970, ce corpus de la théorie de l'équilibre général a été largement délaissé au profit d'une nouvelle théorie dite parfois des contrats. Lorsque B. Salanié (1994) la présente, il a encore conscience qu'elle signe l'abandon de la théorie générale de la concurrence en faisant part de son regret de ne plus tenir ce point de vue qui traitait à égalité tous les individus puisque maintenant c'est le Principal qui fait le contrat de telle sorte que l'Agent soit amené rationnellement à le respecter et, donc, à faire l'intérêt du Principal. Lorsque M. Fleurbaey (1996) présente la théorie de la justice des économistes, elle n'est plus qu'une histoire de théorèmes, ce qui le conduit à la qualifier de science positive et non plus de science normative de manière « un peu provocatrice ». Enfin, dans son ouvrage *Economie du bien commun*, écrit à la suite de son prix Nobel d'économie, J. Tirole (2016) nous dit que tout le contenu de son livre grand public, où ne figure donc aucune équation, repose en fait sur la théorie de l'information et des incitations.

La seconde famille du savoir des économistes à l'époque de la société mondialisée de l'information est celle du scientisme des données. Comme l'a dit de manière imagée E. Duflot, autre prix Nobel récent d'économie, l'économiste résout ici des problèmes de robinetterie. Sur la base de ce scientisme des données, tout savoir qui ne s'y soumet pas en faisant encore référence au sens devient une forme de charlatanisme, un péché contre la science. Deux auteurs de cette obédience, P. Cahuc et A. Zilberberg (2016) ont pu ainsi écrire un livre sur « le négationnisme économique » en prenant soin de nous dire « comment s'en débarrasser ».

Le point commun entre ces deux grandes familles du savoir des économistes néolibéraux est qu'il est le reflet d'une économie hors du commun (Defalvard, 2018). C'est là une très grande différence avec le libéralisme des économistes du 18^e siècle. Bien que ce dernier réfléchit le déclin d'un système théologique, il est encore empreint du monde religieux de telle sorte que leur individu libéral participe d'un commun qui le rattache à Dieu. Certes quand on regarde l'évolution entre le *Factum de la France* dans lequel Boisguilbert en 1707 utilise le premier l'expression « laissez faire » et *Valeurs et Monnaies* de Turgot en 1767 où ce dernier développe la théorie du libre marché à partir de la figure de Robinson, l'individu isolé sur son île, on s'aperçoit que ce commun-là ne tient déjà plus qu'à un fil. Ce fil est cassé depuis longtemps et le néolibéralisme des économistes en témoigne de bien des manières en nous attachant, par ses contrats et ses données, à une économie hors du commun.

Le mode de production de ce savoir relie les intérêts des économistes (et des sciences de gestion qui n'avaient pas pris leur autonomie au 18^e siècle) aux intérêts de l'époque comme l'a bien montré F. Aggeri (2016) dans « l'obsession de la productivité et la fabrique du chercheur publiant ». Il y montre que la production de ce savoir repose sur un marché mondial de la recherche fondé sur une évaluation de type triple AAA de la production des chercheurs par le jeu du classement des revues dont la bibliométrie établit le mode de calcul de la performance. Si la recherche du gain n'est pas absente, il est surtout question du prestige de faire partie d'une petite élite mondiale. Enfin, une police académique mise en œuvre par de très petites mains se montre très soucieuse de faire respecter dans la sphère académique la norme de la bibliométrie comme mesure de l'excellence académique. Nous avons ainsi, à l'image du reste de l'économie, un marché néolibéral de la recherche au seul nom bien sûr de la performance et de la productivité optimales.

1.3.2 Crise de l'hégémonie néolibérale à l'horizon de la société du commun

La crise de l'hégémonie néolibérale devient aigüe par les deux branches d'un même mouvement : ses crises internes (financière, climatique, sociale...) et la multiplication de projets contre hégémoniques et alternatifs qui rendent visibles ses dominations à partir d'archipels qui se déploient partout sur la planète. Déjà la crise financière des subprime avait suscité des conversions intellectuelles : on se souvient du mea culpa de Stiglitz (2010) reconnaissant avoir concédé au mainstream son socle, c'est-à-dire l'individu néolibéral, en se contentant d'apporter des retouches mineures comme l'introduction des asymétries d'information. Tout en avouant que cette stratégie fut choisie afin de lui assurer une place sociale confortable. Dix ans après, les positions se radicalisent : c'est le duo Piketty – Giraud²³ qui s'accorde pour reconnaître l'heure venue du dépassement du capitalisme, rejoignant un intellectuel comme Lordon, jusque-là bien isolé.

Pour l'heure la crise de l'hégémonie néolibérale a surtout deux débouchés qui nous rappellent les révolutions passives des années 1920 et 30 : les populismes, d'une part, et les nouvelles économies porteuses de solutions sans changer les rapports de pouvoir, d'autre part. Ces dernières ne sont plus le fordisme mais l'économie circulaire ou l'économie collaborative.

Sans disposer d'une conception alternative globale et cohérente du monde, ces révolutions passives seront notre horizon, où « l'ancien meurt et le nouveau ne peut pas naître » (Gramsci, cité par Vacca, p. 57). Cette conception ne tombera pas du ciel mais ne se produira qu'en étant tramée à de nouveaux rapports socio-économiques, permettant de produire une cohérence à tous les étages d'un bloc historique en cours de formation, économique, social et politique. Pour nous, l'horizon de la société du commun offre cette vision alternative, globale et cohérente, du monde. La singularité de l'époque est que cette société du commun

²³ <https://www.youtube.com/watch?v=0nbvO3poSwc>

reposera sur un nouvel universalisme non aligné au sens où chaque territoire autogéré en commun en proposera sa version selon des configurations locales. Cela d'ailleurs rejoint encore Gramsci (voir Frosini, p. 85). La position de recherche TARNAC se situe au point de jonction entre les nouveaux rapports de production et d'échange que sont les communs et la production d'une nouvelle conception du monde. En effet, elle a un pied dans le développement de territoires en commun à travers le cheminement de ses chercheurs ou chercheuses avec des territoires autogérés de ressources naturelles et autres en commun. Et un autre pied dans la société civile avec la production d'une conception alternative du monde dont l'horizon est la société du commun. Cette position correspond à la « co-production » de l'infrastructure et de la superstructure d'un nouveau bloc historique, le bloc de la société du commun. La seconde partie de ce texte va présenter le premier pied de la position de recherche TARNAC à Marne la Vallée à travers mon propre itinéraire de recherche.

2. De ma position de recherche TARNAC dans l'émergence du PTCE Paris Vallée de la Marne

C'est à un exercice peu habituel auquel je vais maintenant me livrer qui consiste à raconter mon itinéraire de recherche avec un territoire autogéré de ressources naturelles et autres en commun en cours de formation dont l'étape actuelle est celle du PTCE Émergent Paris Vallée de la Marne et ses environs. Dans cet itinéraire se mêleront le « nous » de la chaire ESS-UGE que j'assume en tant que son responsable et le « je » de mon propre chemin dans ce collectif.

Recruté comme Maître de conférence en économie à l'université de Marne la Vallée en septembre 1995 à l'âge de 33 ans, ce n'est que vingt ans plus tard que j'ai commencé à m'engager dans la position de recherche TARNAC. Cette bifurcation est largement liée au tournant des communs qu'ont pris les recherches de la chaire ESS-UGE au milieu de la décennie 2010. Je commencerais donc par présenter comment ce programme de recherche sur les communs m'a conduit à la position TARNAC partagée avec d'autres chercheuses et chercheurs au sein du groupe de recherche éponyme. Puis je présenterais sa déclinaison sur le territoire de Paris Vallée de la Marne à l'aune de mon expérience.

2.1 Brève généalogie de la position TARNAC à Marne la Vallée

Si la chaire d'économie sociale et solidaire a été créée en 2010 à l'université de Marne la Vallée, ce n'est que vers 2014-2015 que son programme de recherche s'est orienté vers les relations entre l'économie sociale et solidaire et les communs. L'hypothèse de recherche était alors que les communs offraient à l'économie sociale et solidaire la possibilité de retrouver le chemin de l'alternative au capitalisme après la parenthèse du 20^e siècle où elle est devenue un tiers secteur, à côté du secteur public et du secteur du privé lucratif. Pour ma part, la loi relative à l'ESS de 2014 a ouvert cette perspective grâce à l'amendement du 9 mai déposé par le groupe EELV à l'Assemblée nationale dont j'avais rencontré des représentants la semaine précédente afin de discuter de la manière de définir l'ESS dans cette loi. Cet amendement ajoute dans la définition de l'ESS que celle-ci, en plus d'être un mode d'entreprendre, est un mode de développement économique. Sans préciser dans son article 1 le contenu de ce mode de développement, l'article 9 consacré aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE), donne une piste. En associant sur un territoire aux organisations de l'ESS d'autres organisations (privées non ESS et publiques), les PTCE sont présentés par la loi comme porteurs d'une stratégie commune de développement local, durable et, nous ajouterons, solidaire.

Notre hypothèse de recherche a avancé sur deux jambes au sein de la chaire ESS-UGE : celle de son séminaire de recherche autour des doctorant.e.s. et celle des projets étudiants dans le cadre de son master Insertion et entrepreneuriat social et solidaire. En lien notamment avec les deux thèses de B. Celati et de G. Fontaine, conduites sous ma direction et soutenues à Pise en octobre 2017 pour la première et à Marne la

Vallée en octobre 2019 pour la seconde, nous avons exploré différentes dimensions de cette hypothèse. Cette première exploration collective a donné lieu d'abord à l'organisation d'un workshop international à Marne la Vallée (N° spécial 2016 des Cahiers de la chaire ESS-UGE). Cette exploration s'est ensuite élargie jusqu'à l'organisation du colloque de Cerisy de 2019 sur les territoires solidaires en commun. Cette exploration ne s'est pas seulement élargie, elle s'est aussi transformée. Cette transformation est liée aux nouvelles relations que notre recherche entretient avec les acteurs et actrices engagé.e.s dans des expériences de commun. Pour ma part, ces relations se sont nouées avec trois terrains en particulier : celui de Marne la Vallée sur lequel je vais revenir ; celui de Thiers où nous avons tenu la réunion fondatrice du groupe TARNAC en novembre 2018 à l'hôtel l'Aigle d'or²⁴, celui-là même où descendit George Sand juste avant d'écrire son roman *La ville noire* ; celui, enfin de Grasse où G. Fontaine et la communauté TETRIS nous ont plusieurs fois accueillis pour des rencontres, celle notamment de la deuxième réunion du groupe TARNAC en novembre 2019. Cette transformation est un véritable renversement dont j'ai trouvé l'écho dans la belle formulation de B. Latour (2019) lorsqu'il affirme qu'il « faudrait quasiment retourner l'université complètement à l'envers, et mettre la recherche fondamentale non pas au début mais à l'arrière, en soutien de ceux qui militent et agissent sur le terrain, et en soutien d'une redéfinition collective de ce que veut dire habiter. Sans cela, l'université ne semble plus servir à grand-chose ». Le savoir en lien avec les communs quitte sa place habituelle à l'université qui est d'être en surplomb car les communs n'autorisent plus cette place. C'est pourquoi nous avons organisé le colloque de Cerisy à partir de tables rondes réunissant des actrices et des acteurs de terrain, nous amenant alors à publier des « Anti-actes ». Cette transformation qui est un renversement, je l'ai expérimentée (sans le savoir au début) sur le terrain de ma propre université.

J'ai vécu cette transformation en m'appuyant sur la seconde jambe de notre hypothèse de recherche, dans le cadre des projets tuteurés étudiants. Ici la généalogie nous ramène au début de la chaire ESS-UGE lorsque la chaire ESS-UGE a développé avec Coopaname qui en est un partenaire historique, une expérimentation visant à faire découvrir aux étudiants de l'université l'entrepreneuriat sous forme coopérative (voir Defalvard, Leroy, Sangiorgio, 2016). Parfois on trouve l'idée, justement critiquée par Lordon (2019), que l'alternative radicale serait de vivre sans les institutions car les institutions empêcheraient d'établir entre celles et ceux qui en relèvent, des relations d'amitié. Dans mon cheminement avec le territoire de Paris Vallée de la Marne, les institutions qui ont tramé mes interactions ont rarement empêché que je tisse des relations de confiance, d'estime et parfois aussi d'amitié avec les personnes que j'ai rencontrées et avec lesquelles nous avons contribué à faire des bouts de territoire en commun. Dans l'expérimentation qui a commencé avec Coopaname et, en particulier, avec Joseph Sangiorgio, institution et amitié ne se sont pas opposées mais imbriquées.

De fil en aiguille, et en lien avec les communs, nous avons créé l'association Coop'apprendre dont le premier objet était de faire de la collecte du papier au sein de l'université une activité support de l'entreprendre sous forme coopérative. Pour lancer cette expérimentation, nous avons organisé à l'université un évènement « Nos papiers en commun » en octobre 2015 dans le cadre du deuxième festival « Le temps des communs » (Rapport d'activité 2015 chaire ESS-UGE). Outre l'université comme producteur du déchet papier, l'autre acteur de l'expérimentation fut le syndicat intercommunal de la collecte de déchets (le Sietrem). C'est à l'occasion de la soutenance de la thèse de Ph. Semenowicz en novembre 2015, abordant l'insertion par l'activité économique sous le prisme de l'économie des conventions, que j'ai retrouvé Lionel Marinez, élu au Sietrem et, surtout, ancien étudiant du DESS Gestion des entreprises d'insertion, ancêtre du master actuel IESS. Cette rencontre inaugura la bascule vers des expérimentations en lien avec des acteurs du territoire dans l'optique des communs. Avec l'entrée de l'agglomération Paris Vallée de la Marne dans la chaire ESS-UGE en 2017 qui m'a permis de retrouver Gérard Eude²⁵, mes

²⁴ Voir en annexe 1 le texte fondateur du groupe TARNAC.

²⁵ J'avais connu Gérard Eude au moment de la création de la chaire ESS-UGE dont le Département de Seine et Marne fut l'un des membres fondateurs. Gérard Eude était alors vice-président en charge du développement économique. C'est à ce titre que nous avons commencé à travailler ensemble. Lorsqu'en 2015, le Département a changé de couleur

relations avec les acteurs de terrain se sont renforcées avec un nouveau format pour les projets des étudiants : les étudiants dans le cadre de leur cursus, celui du master IESS mais aussi désormais celui de la licence pro GOESS, accompagnent les dynamiques collectives des projets ESS du territoire afin de construire un territoire en commun. En 2017 également, j'ai quitté le 13^e arrondissement de Paris où je vivais pour m'installer à Noisy le Grand, à côté de l'université. Alors que pendant mes quinze premières années passées à l'université de Marne la Vallée, je fus à la manière aujourd'hui de Melaine Cervera²⁶, un « Maître de conf TGV » puisque j'habitais Orléans avec ma famille, je suis alors devenu un habitant du territoire sur lequel est implantée l'université, beaucoup plus disponible pour nouer des liens de travail et d'amitié dans la perspective des communs.

Ces liens tissés avec les acteurs de notre territoire m'ont amené comme responsable de la chaire ESS-UGE à prendre l'initiative d'une réponse collective à l'AMI Territoire French Impact lancé par le Haut-Commissariat à l'ESS, Christophe Itier, en juillet 2018. En plus de l'agglomération Paris Vallée de la Marne, du Sietrem et de la chaire ESS-UGE, le collectif qui a répondu à cet AMI comprend encore France active Seine et Marne et Essonne et la maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (l'association M2ie). Ce collectif devenu comité territorial de l'innovation sociale Paris Vallée de la Marne initie et accompagne depuis avril 2019 les dynamiques collectives de projets autour de trois défis : les circuits-courts alimentaires, l'économie circulaire et la mobilité douce et partagée. Dans le cadre de ce collectif dont elle est la coordinatrice, la chaire ESS-UGE marche sur ses deux jambes puisqu'elle y participe au titre de son programme de recherche sur les communs et au titre des projets étudiants qu'elle encadre. Même si cela peut surprendre, pour la chaire ESS-UGE le groupe TARNAC et Territoire French Impact sont un même combat.

2.2 Structuration de la R&D territoriale TARNAC à Paris Vallée de la Marne

Avec le nouveau gouvernement Castex de juillet 2020, le Haut Secrétariat à l'ESS a été remplacé par un Secrétariat d'État à l'économie sociale, solidaire et responsable non plus rattaché au Ministère de la transition écologique mais au Ministère de l'économie à Bercy. La nouvelle Secrétaire d'État à l'ESSR, la députée LREM de Paris Olivia Grégoire, a choisi de relancer la politique de soutien aux PTCE plutôt que de continuer la politique French Impact. Aussi, nous avons avec Gérard Eude et notre tandem Chaire ESS-UGE et Agglomération Paris Vallée de la Marne, initié la création d'une association de préfiguration d'un PTCE Paris Vallée de la Marne et ses environs afin de répondre au nouvel AMI PTCE Émergent lancé le 12 mai 2021. Le 31 juillet 2021 nous avons appris que notre dossier avait été lauréat et que notre PTCE émergent comptait donc parmi les 107 nouveaux PTCE émergents. Nous avons aussi appris que notre dossier avait été sélectionné parmi les 40 PTCE émergents pour la phase 2 de l'AMI dont l'enjeu est pour les 15 lauréats de cette phase un soutien financier sur deux ans afin d'assurer l'ingénierie territoriale nécessaire au développement économique d'un PTCE.

C'est à partir de la photographie actuelle de notre PTCE Emergent, telle qu'elle ressort du dossier rendu le 30 septembre 2021 et dont j'ai été le rédacteur principal, que je vais continuer à expliciter la mise en place de ma position de recherche TARNAC avec le territoire autogéré de ressources naturelles et autres en commun en cours de formation à Paris Vallée de la Marne et ses environs.

Notre PTCE émergent se structure autour de trois dimensions : la R&D territoriale que développe la chaire ESS-UGE dans la perspective des communs, les filières réunissant des structures du territoire avec leurs

politique, la nouvelle majorité a choisi de sortir de la chaire ESS-UGE. Mais si Gérard Eude ne fut plus élu au Département, il est resté élu à Torcy et, à ce titre, élu au sein de la nouvelle agglomération Paris Vallée de la Marne créée en 2016.

²⁶ Voir son texte dans ce numéro spécial des Cahiers de la Chaire ESS-UGE

acteurs et actrices, les lieux du territoire sur lesquels se développent des coopérations entre organisations et leurs actrices et acteurs.

2.2.1 La R&D territoriale

La R&D territoriale de la chaire ESS-UGE, c'est le premier pied de ma position de recherche TARNAC à Marne la Vallée, celui qui très souvent m'amène à tisser des relations amicales sur le territoire à travers le développement d'actions socio-économiques tournées vers la coopération afin de construire un territoire en commun. Dans le tissage de ces relations pour la fabrique de communs, les étudiants dans le cadre de leurs projets collectifs jouent un rôle aussi singulier qu'essentiel. En effet, depuis trois ans, ils accompagnent en groupe des projets ESS du territoire en ayant notamment pour mission de les inscrire dans des dynamiques collectives afin qu'ils deviennent des projets du territoire. C'est l'une de mes tâches dans l'encadrement de ces projets que de rappeler cet objectif et d'en faciliter plus ou moins la réalisation à travers leur mise en relation avec des acteurs ou actrices du territoire. Jusque-là, le comité territorial de l'innovation sociale a été l'instance collective dans laquelle se décide sur la base de mes propositions quels seront les projets qui bénéficient d'un accompagnement étudiant lors de l'année universitaire.

Le premier rôle joué par la R&D territoriale est donc d'amener moins une vision qu'une orientation des projets ESS vers les communs afin d'aller vers la fabrique de territoires en commun. Lors de son tournant des communs, la chaire ESS-UGE s'est inscrite dans la tradition ostromienne des communs qui les considère comme une manière différente d'organiser l'allocation des ressources par rapport à celles qui caractérisent soit le marché, soit l'État. Avec les communs, ce sont des communautés qui produisent ou mettent en commun des ressources afin que par un système de droits l'accès durable à ses membres leur soit assuré et cela en s'appuyant sur un autogouvernement de ses règles et de ses conflits. Mes travaux de recherche ont notamment contribué à développer la notion de communs sociaux qui ajoutent deux dimensions supplémentaires : ce ne sont pas seulement les ressources dites naturelles qui sont concernées par les communs comme ce fut le cas dans les premiers travaux d'E. Ostrom, mais tous les biens et services qui participent au bien-vivre sur un territoire (cf. Defalvard, 2017). Avec cet ajout, les communs sont plus qu'une manière différente de gérer l'allocation des ressources, ils deviennent une alternative au marché et à l'État. Non qu'ils les fassent disparaître mais ils en reconditionnent le fonctionnement, ils les dominent et les réorientent. Le second ajout concerne l'autogouvernement qui est organisé démocratiquement par celles et ceux qui participent au commun et dont l'ensemble de ses participant.e.s ne se limitent pas aux humains mais s'étend aux autres êtres du territoire qui comptent dans son bien-vivre. Finalement dans cette orientation des projets ESS vers les communs, ce qui ressort de mon expérience est que l'essentiel réside dans le *commoning*, le faire commun : ce processus social qui fabrique le commun « par lequel un groupe de gens – des pairs – s'organisent pour gérer des ressources communes, des savoirs, des espaces et autres domaines. Ils font ceci pour répondre à leurs besoins fondamentaux et productifs. Ce faisant, ils mettent en œuvre les communs et deviennent des *commoneurs* » (S. Helfrich, D. Bollier, 2017, p. 209).

De manière schématique, le mode opératoire de la R&D territoriale peut être représenté à la croisée de deux critères : l'initiative du projet qui relève soit de la chaire ESS-UGE, soit d'un ou plusieurs autres acteurs du territoire, l'accompagnement du projet qui mobilise ou non des groupes d'étudiants sur la durée de leurs projets collectifs. Nous pouvons ainsi situer les projets ESS accompagnés par le dispositif mis en place par le comité territorial de l'innovation sociale (voir schéma ci-dessous).

Projets ESS en 2020-21 dans le cadre de Territoire French Impact à Paris Vallée de la Marne

	A l'initiative de la chaire ESS-UGE	A l'initiative d'un autre acteur du territoire
Avec accompagnement collectif étudiant	La coopérative apprenante « La coopine » Ecolieu Cité Descartes	Supermarché coopératif Valcoop Festival Fraîcheur
Avec accompagnement individuel (hors étudiant)	La plateforme de covoiturage Paris Vallée de la Marne	Collectif 3C à Chelles

Au final, la R&D territoriale inscrit le développement des projets ESS dans une dynamique collective de coopération visant la fabrique d'un territoire en commun. Ce rôle n'est pas simple car l'orbite dominante de nos économies n'est pas celle des communs mais celle néolibérale qui s'appuie sur deux pôles, les marchés financiers et l'État néolibéral. Il en résulte pour l'ESS une double satellisation avec une ESS financiarisée dépendante de la logique financière et une ESS à minima dépendante de l'État néolibéral pour lequel la solidarité est un coût à minimiser (cf. Defalvard, H., 2022). A l'écart de ces deux pôles dominants se construit sur les territoires un autre référentiel de la valeur qui est celui d'une ESS en commun : les Scic, les PTCE, les expérimentations TZCLD en sont autant d'exemples.

2.2.2 Des filières et des lieux pour la fabrique d'un territoire en commun

La nouvelle étape du PTCE Émergent Paris Vallée de la Marne et ses environs est marquée par une structuration des projets autour de filières et de lieux qui sont anticipés comme autant de supports de coopération favorisant l'émergence d'un territoire en commun.

Au fil du développement souvent tâtonnant des projets et de leur pilotage collectif au sein du comité territorial de l'innovation sociale, quatre grandes filières ont émergé, qui réunissent au sein de chacune différents acteurs et actrices du territoire dont les organisations sont hétérogènes, privées ESS, publiques ou encore privées hors ESS.

A partir de l'initiative de la chaire ESS-UGE en partenariat avec Coopaname et la Guinche, la dynamique de la coopérative apprenante « La coopine » amorce aujourd'hui les conditions d'une filière brassicole locale avec l'ajout d'une nouvelle brasserie locale, la SAS l'Instant. Si la première idée d'une filière brassicole locale doit beaucoup au positionnement de Nicolas Guez de la Guinche, qui s'inscrit en contre point de la reprise de nombreuses microbrasseries par les grands groupes du secteur, la R&D territoriale de la chaire ESS-UGE sera mobilisée pour orienter vers un commun la filière locale, depuis l'amont avec la plantation locale de céréales et la possibilité d'une petite malterie jusqu'à l'aval avec le nettoyage et recyclage des bouteilles au sein d'une éventuelle structure d'insertion.

A partir de l'expérimentation Coop'à-prendre autour de la collecte de papier à l'université qui fut un échec car ce commun du papier n'a jamais pu aboutir et aussi une réussite car elle a permis de générer un

processus collectif autour du réemploi sur le territoire qui devient aujourd'hui l'embryon d'une filière 3R (réduire, réutiliser et recycler). Le partenariat avec le Sietrem et l'engagement de Véronique Montalvillo en son sein a été la base de ce processus, qui ne s'est jamais essouffé malgré les difficultés rencontrées. De nombreux acteurs aujourd'hui, publics comme le Sietrem, l'agglomération PVM et la mairie de Champs sur Marne, privés ESS comme les associations La Paume de Terre, Vavm ou la M2ie, et privé hors ESS (Linkcity, Orange, Veolia, Grdf) sont associés pour développer cette filière 3R sur le territoire notamment autour de projets de ressourceries.

A partir de l'expérimentation de la plateforme de covoiturage Cité Descartes, des éléments ont été réunis qui nous permettent aujourd'hui de projeter une filière mobilité douce et partagée avec pour l'heure deux axes : autour du covoiturage avec deux plateformes coopératives partenaires, Mobicoop et Coopgo et autour du vélo avec deux associations, la M2ie et Opti Vélo (et sans doute de la randonnée pédestre).

Une quatrième et dernière filière concerne les circuits-courts alimentaires avec comme tête de pont le supermarché coopératif Valcoop dont je suis également sociétaire. Ce dernier, qui procède pour l'heure par groupement d'achat dans l'attente de l'ouverture de son magasin, envisage deux types d'action sur le territoire pour amorcer cette filière : l'une en direction de ses zones agricoles cultivables afin d'installer de nouveaux prestataires et l'autre en direction des Amap du territoire. Cette filière pourrait d'ailleurs s'intégrer avec la filière brassicole locale dans un pôle de l'alimentation durable locale.

A ces quatre filières s'ajoutent trois lieux en tant que vecteur de coopération et de territoires en commun. Ces trois lieux, qui parfois d'ailleurs comme on le verra recourent ces filières, sont l'écolieu cité Descartes à Champs sur Marne, le site de l'ancienne chocolaterie Menier en réaménagement à Noisiel, et le quartier politique de la ville de l'Arche Guédon à Torcy.

Les trois initiatives de R&D de la chaire ESS-UGE ont pour territoire celui de la cité Descartes qui comprend notamment le campus universitaire et ses 20 000 étudiants : la coopérative apprenante La Coopine, la collecte de papier avec Coop'à-prendre et, enfin, l'application de covoiturage Mobilité Descartes. Ces initiatives de R&D territoriale ont fait naître l'idée de la cité Descartes comme d'un écolieu qui s'organise aujourd'hui autour de plusieurs activités : l'implantation d'un atelier vélo avec l'association M2ie et sa vélostation que la fermeture de l'université pour cause de Covid a reporté d'un an ; la collecte des portables usagés des étudiants et des personnels en partenariat avec Orange dans le cadre de son action avec Emmaüs international ; le jardin de la Centrif où du houblon a été planté afin d'entrer dans la production de la bière locale La Coopine. Afin de relier la cité Descartes avec son territoire proche par rapport auquel elle est hors-sol, nous avons noué des partenariats avec deux jardins partagés, celui de la Botte verte à Noisy le Grand et celui du quartier Pablo Picasso à Champs sur Marne. En élargissant les usages du houblon, ces trois jardins vont développer un projet partagé autour des plantes médicinales. Enfin, l'écolieu de la cité Descartes comprend des activités en termes de réemploi en lien avec l'association La Paume de terre et la mairie de Champs sur Marne et son local dans le quartier Picasso.

A partir de 2016 et de l'installation du festival de la chaire ESS hors les murs de l'université au Petit Théâtre de l'Arche à Torcy, des liens se sont noués avec des acteurs de ce quartier politique de la ville, en particulier avec l'association de sport et citoyenneté Evasion urbaine. En plus du festival Territoires solidaires et innovants qui succède en 2021 au festival Vidéos solidaires de la chaire ESS-UGE, deux autres activités sont intégrées dans le cadre du PTCE : le festival Fraicheur initié par Evasion urbaine et l'association Acoudsik et le programme Trajectoire d'Evasion urbaine qui associe sport et insertion. Dans ce lieu de l'Arche Guédon, la culture avec les deux festivals occupe une place importante sur laquelle nous reviendrons en conclusion.

Enfin, l'ancien site de la chocolaterie Menier à Noisiel fait l'objet d'un réaménagement de grande ampleur avec la vente de ce site par Nestlé pour créer une cité du goût et une cité productive à travers une opération immobilière gérée par Linkcity, filiale de Bouygues. Ce réaménagement d'une durée de trois ans donne lieu à des occupations temporaires du site en particulier par des acteurs ESS du territoire. Ainsi le

supermarché coopératif Valcoop devrait y installer son magasin de même que l'association M2ie y créer une recyclerie centrée sur les meubles et déchets du bâtiment dont le gisement se trouve sur le lieu.

Outre la projection de ces filières et de ces lieux comme autant de zones de coopération afin de créer de la valeur pour le territoire selon un nouveau référentiel, la R&D de la chaire ESS-UGE apporte avec l'écriture du dossier de soumission à la phase 2 de l'AMI une vision globale et cohérente de toutes ces actions dont les acteurs et actrices qui y participent prennent alors conscience : cette vision est celle d'un territoire en commun dont les interactions entre acteurs produisent une plus-value de vie pour les résidents habitants et/ou professionnels, humains et non humains du territoire.

Ce tableau prévisionnel du PTCE Émergent indique que ma position TARNAC va dans les prochaines années évoluer. Elle devra beaucoup plus déléguer la conduite de la stratégie commune du PTCE du fait du volume pris par ce dernier. Si je continuerai à aider les étudiants dans l'accompagnement des projets du PTCE, je serai plus mobilisé par la conception de la vision globale et cohérente de la société du commun qui est le deuxième pied de la position TARNAC sur laquelle je voudrais conclure.

Conclusion

La position de recherche TARNAC avance sur ses deux jambes en reliant ce qu'il en est du chercheur avec son territoire autogéré de ressources naturelles et autres en commun et du chercheur en tant que producteur de concepts, de théories. Cette position se tient dans « la lutte pour l'hégémonie » où elle souhaite produire une conception du monde alternative à la conception néolibérale qui soit à la fois globale et cohérente et qui est portée par la perspective de la société du commun.

Après Latour, j'ai rencontré dans les écrits de Morizot²⁷ un fort écho avec notre position TARNAC dans la mesure où s'y dessine un ancrage vécu du chercheur dans les communs. Dans *Manière d'être vivant* (2020), Morizot développe la notion de « communauté d'importance » en écrivant : « cela politise mieux parce qu'on ne défend plus des idées hors sol, mais des communautés d'importance, des transformations collectives des usages des territoires vivants, qui font justice à leur histoire évolutive, écologique et humaine » (p. 268). Dans ces « communautés d'importance » auxquelles dans le sud de la France Morizot comme philosophe a participé, il en retire pour le chercheur un rôle qu'il nomme de « diplomate » qui associe « la diplomatie de lutte par alliances interspécifiques et la diplomatie de composition, qui repose sur la créativité du point de vue des interdépendances » (p. 264). Dans ce rôle de diplomate à deux faces, de lutte et de composition, je me reconnais assez bien dans mon cheminement à Paris Vallée de la Marne : de lutte quand il s'agit de se défendre contre les oligopoles de la brasserie mondiale ou certains pouvoirs de l'économie circulaire ; de composition quand il s'agit de voir comment il est possible d'associer des petites associations comme La Paume de terre ou Vavm et des sociétés comme Orange ou Linkcity dans la filière 3R.

Dans *Rallumer les braises du vivant* (2021), Morizot en parlant des forêts en libre évolution convoque un nouveau concept de commun : c'est « un commun multi-espèces, il inclut des cerfs, des sapins argentés, des lichens, des prairies fleuries et des bactéries nitrifiantes » (p. 36). L'humain y est aussi chez lui, « mais pas comme un propriétaire, cette fois comme un cohabitant de la Terre » (p. 30). Dans mon cheminement avec le territoire de Paris Vallée de la Marne, j'en suis venu à parler de résidents du territoire, résidents habitants et/ou résidents professionnels, résidents permanents ou résidents temporaires. Dans la formation du territoire en commun à Paris Vallée de la Marne, ce qui se joue c'est que nous, humains et non humains, devenons les co-résidents du territoire.

²⁷ Je dois la lecture de *Manière d'être vivant* à mon ami Marc Lourdaux qui est un acteur des communs avec son organisation Echanges paysans mais aussi un penseur poète des communs. Il a d'ailleurs rejoint le groupe TARNAC.

En séjournant dans des communautés d'importance, Morizot (2020) se demande alors « qu'est-ce qu' « être sur le terrain », et pas forcément « avoir un terrain », fait à la création conceptuelle ? » (p. 139). Pour moi, cette question ouvre le second volet de la position TARNAC, celui de la production théorique dont l'ambition est de proposer avec la société du commun une nouvelle conception du monde. De ce point de vue, la position TARNAC n'amène pas le chercheur dans un mouvement à cloche-pied, marchant sur une jambe un temps puis sur l'autre après. En marchant sur ses deux pieds, la position TARNAC imbrique la R&D territoriale et la production théorique.

La perspective de la société du commun requiert une évolution de l'infrastructure des communs, laquelle doit devenir intégrale et translocale afin de pouvoir réaliser la subsomption réelle, et non plus seulement formelle, du capitalisme. Le concept de subsomption est repris de Marx pour qui le passage de la société féodale à la société capitaliste s'est fait en deux temps : celui de la subsomption formelle où le mode capitaliste de production et d'échange se déploie d'abord dans le cadre de la société féodale puis celui de la subsomption réelle avec le déploiement des manufactures au 18^e siècle, qui voit le mode capitaliste de production devenir le cadre social dominant. En ce début de 21^e siècle, les communs offrent déjà une subsomption formelle du capitalisme. Pour qu'ils opèrent une subsomption réelle du capitalisme, une transformation est nécessaire afin que leur infrastructure devienne à la fois intégrale et translocale (voir Defalvard, 2022).

La plupart des communs aujourd'hui ont une infrastructure ni intégrale, ni translocale. Lorsque des biens alimentaires s'échangent dans le cadre d'une Amap, l'infrastructure de ce commun n'est pas intégrale car elle ne concerne qu'une toute petite part des rapports de production et d'échange des membres de l'Amap. Elle n'est pas non plus translocale car la solidarité créée par cette infrastructure entre consommateurs et producteurs est purement locale. Il existe cependant des communs qui ont une infrastructure intégrale : lors de son occupation, la Zad NdL était un commun intégral qui recouvrait une très grande part des rapports de production et d'échange de ses membres. De même, la communauté Emmaüs à Lescar Pau est une forme de commun intégral. Il existe aussi des communs à structure translocale surtout lorsque leur infrastructure mobilise les plateformes numériques. Ainsi Coopcycle est un commun de livraisons à vélo de nature translocale en nouant ensemble des solidarités à l'échelle locale et extra-locale. Si nous observons une tendance vers des communs avec des structures plus translocales et plus intégrales, rarement ils associent les deux. Que nous apprend la R&D territoriale à Paris Vallée de la Marne à ce sujet ?

Avec sa transition vers un Pôle territorial de coopération économique (PTCE), l'infrastructure des communs expérimentés à l'initiative de la chaire ESS-UGE devient progressivement intégrale : elle recouvre les rapports de production et d'échange dans plusieurs domaines déjà : les circuits-courts alimentaires, le réemploi et recyclage, la mobilité douce et partagée. Son infrastructure s'ouvre à de nouveaux domaines, le sport ou l'habitat. Du côté de ses relations translocales, elles sont pour l'heure surtout développées au niveau de la société civile avec le réseau des PTCE en France, le réseau de recherche du groupe Tarnac. Au niveau de l'infrastructure, on retrouve cette dimension translocale avec l'application interopérable de covoiturage et avec l'opération de collecte de portables usagés en partenariat avec Orange et Emmaüs international.

Dans le développement de ces deux propriétés de l'infrastructure des communs à Paris Vallée de la Marne, intégrale et translocale, et surtout dans leur déploiement conjoint, la culture joue un rôle essentiel. Non pas la culture que j'appelle la culture secteur qui se déploie à côté de la vie, les soirs ou le weekend, mais la culture vie qui devient l'ADN des projets et des modes de vie sur le territoire en commun. Et l'avènement de la perspective de la société du commun sera bien une affaire de culture, de révolution culturelle. Celle-ci est alors porteuse d'un nouvel universalisme dit non aligné en tant qu'aucun territoire en commun n'a vocation ni à s'aligner sur d'autres, ni à aligner les autres sur son « modèle » mais bien à participer avec les autres à une mondialisation des territoires

Bibliographie chapitre 5

- Aggeri F. (2016) : « L'obsession de la productivité et la fabrique du chercheur publiant », *Le Libellio d'Aegis, Ecrire et publier*, 2016, 12 (2)
- Cahuc P., Zylberberg A. (2016) : *Le négationnisme économique et comment s'en débarrasser*, Verdier.
- Defalvard H. (2017) : « Des commun sociaux à la société du commun », *Revue internationale de l'économie sociale*, juillet, n°345, 2017, p. 42-56.
- Defalvard H. (2018) : « L'indiscutable néolibéral : production d'une économie hors du commun », dans *En Question*, n° 124, 2018, 47-56.
- Defalvard H. (2022) : « La société du commun : quelles (r)évolutions pour l'ESS ? », Recma, (à paraître).
- Defalvard H., Leroy V., Sangiorgio J. (2016) : « La transmission comme clé de l'éducation à la coopération ou la jeune histoire de Coop'à-prendre », dans F. Jany-Catrice et L. Gardin, *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Presse Universitaire de Rennes, 2016, p. 195-215.
- Douet Y. (2021) : « Introduction. Le Marxisme ouvert de Gramsci, une « nouvelle conception du monde », dans Y. Douet, ed., « Une nouvelle conception du monde » *Gramsci et le marxisme*, éditions sociales, 2021, p. 11-38.
- Enfantin, P. (1826a), « Considérations sur l'organisation féodale et l'organisation industrielle ; comment « l'esprit d'association » se substitue graduellement dans les rapports sociaux à l'esprit de conquête », *Le Producteur*, vol. 3, 1^{er} cahier, avril, p. 66-85.
- Enfantin, P. 1826b), « Considérations sur les progrès de l'économie politique dans ses rapports avec l'organisation sociale (1^{er} article) », *Le Producteur*, vol. 4, 3^e cahier, septembre, p. 373-389.
- Enfantin, P. (1826c), « Considérations sur les progrès de l'économie politique dans ses rapports avec l'organisation sociale (2^e article) », *Le Producteur*, vol. 5, 1, p. 17-47
- Enfantin, P. (1826d), « Mélanges. Nouveaux principes d'économie politique », *Le Producteur*, vol. 5, 1, p. 94-98.
- Fleurbaey M. (1996), *Théorie de la justice*, Paris, Gallimard.
- Frosini F. (2021) : « Qu'est-ce que la « crise d'hégémonie » ? Histoire, révolution et visibilité chez Gramsci », dans Douet Y., op. cit., p. 63-88.
- Hlefrich S., Bollier D. (2017) : « Commoning », dans Cornu M., Orsi F., Rochfeld J., *Le Dictionnaire des biens communs*, 2017, p.204-211.
- Latour B. (2019) : « Pourquoi nous devons jongler avec les échelles », dans Schaffner M., *Un sol commun, Lutter, Habiter, Penser*, éditions Wildproject.
- Lebeau A. (2005), *L'engrenage de la technique. Essai sur une menace planétaire*, Paris, Gallimard.
- Lordon F. (2019) : *Vivre sans ? Institutions, police, travail, argent...*, La Frabrique Eds.
- Morizot B. (2020), *Manières d'être vivant*, Actes Sud.

Morizot B. (2021) : Raviver les braises du vivant, Actes Sud / Wildproject

Musso P. (2021) : « Actualité de l'américanisme Gramscien », dans Douet Y., op. cit., p. 113-128.

Plihon D. (2012) : dans Actuel Marx, 2012, 1,

Salanié B. (1994) : *Théorie des contrats*, Paris, Gallimard.

Stiglitz (2010) : *Le triomphe de la cupidité*, Les Liens qui Libèrent.

Tirole J. (2016) : *Economie du bien commun*, PUF.

Vacca G. (2021) : « Du matérialisme historique à la philosophie de la praxis », dans Douet Y., p. 39-62.

Conclusion Générale

A vous lectrice, lecteur de ce n° spécial TARNAC des cahiers de la chaire ESS-UGE, y compris de son annexe 1 ci-dessous, d'écrire votre conclusion. Et, à sa suite, de rejoindre peut-être notre groupe TARNAC.

**Groupe Recherche avec les Territoires Autogérés de Ressources Naturelles et Autres en Commun
dit Groupe Recherche TARNAC**

Réunion fondatrice, Hôtel Aigle d'or, Thiers, 17 novembre 2018

Présent.e.s : Benedetta Celati, Melaine Cervera, Hervé Defalvard, Geneviève Fontaine, Cristina, Raileanu, Geoffrey Volat.

Absent excusé : Claude Le Gouill

Compte rendu des fondations

Contexte :

Au sein de la chaire ESS-UPEM, en lien avec l'Institut Godin et l'association APEX, un travail avait été engagé il y a deux ans sur faire de la recherche autrement. L'idée de créer un groupe de recherche TARNAC s'inscrit dans la suite de ce premier travail en lui donnant de nouvelles perspectives.

Une posture épistémologique :

Notre groupe positionne sa recherche en tant que R&D qui partage avec un collectif d'acteurs de territoire la finalité de son action et apporte, dans la réalisation de celle-ci, la ressource de la recherche dans le cadre des communs.

De ce positionnement, il en découle pour la posture épistémologique de notre recherche plusieurs caractéristiques.

La première caractéristique est sa finalité qui est la R&D de communs de territoire. Toute recherche tire de sa finalité son orientation politique. Pour notre recherche, son orientation politique est donc indissociable de l'engagement du chercheur dans un collectif de territoire dont il devient l'un des acteurs.

La deuxième caractéristique est son objectivité dans la mesure où son analyse de l'action du collectif de territoire, auquel elle appartient, se fonde sur une démonstration par les preuves, associée à l'autonomie relative du champ de la recherche qu'elle mobilise.

La troisième caractéristique est son efficacité selon une double mesure. La première mesure son apport dans les avancées de l'action collective et de ses résultats. La deuxième mesure son apport dans l'analyse générale des communs de territoires.

La quatrième et dernière caractéristique est la convivialité et l'amitié qui naissent du partage de la finalité de l'action avec les acteurs du collectif et des relations dans la durée que la participation à l'action commune implique.

Une recherche en débat :

Une R&D ?

Le & de notre R&D de communs de territoire connaît plusieurs constructions possibles illustrées par les membres de notre groupe. Il est possible que l'action du collectif de territoire se soit construite sans la recherche au départ et donc que notre R&D la rejoigne par la suite. A l'inverse, l'action du collectif de territoire peut être au départ initiée par la recherche pour devenir ensuite celle d'un collectif de territoire. Ainsi la vision d'un commun n'est pas nécessairement au début de l'action et peut être amenée par la R&D à condition qu'elle devienne partagée par le collectif.

Notre R&D peut donner lieu à des publications scientifiques dans le champ mobilisé de la recherche et à des publications à destination du collectif ou d'autres publics en dehors du champ scientifique. Dans le champ scientifique, l'analyse des communs de territoire appartient à de très nombreux champs (voir le *Dictionnaire des biens communs*). Notre groupe réunit déjà plusieurs de ces disciplines : la sociologie, le droit, l'information et la communication, l'économie, la socio-économie, l'anthropologie.

Notre R&D se distingue donc de la recherche-action où la problématique de la recherche est plus ou moins co-construite avec les acteurs en comportant deux risques d'instrumentalisation : soit par le commanditaire institutionnel, soit par les chercheurs seulement orientés vers la publication sans partager les finalités de l'action.

Notre posture épistémologique nous semble avoir plus d'écho avec l'épistémologie de l'économie sociale telle que Jean-François Draperi (2007) l'a développée dans *Fondements de l'économie sociale* éd. Dunod.

Une Recherche autrement ?

Notre R&D développe une recherche autrement qui s'inscrit en complémentarité ou en antagonisme avec d'autres recherches en fonction de leur type.

En complémentarité, par exemple, lorsque la recherche sur les communs n'est pas basée sur l'appartenance aux communs étudiés et le partage de sa finalité. Les membres du groupe TARNAC mènent d'ailleurs de telles recherches qui ne s'inscrivent donc pas dans la posture épistémologique de la recherche du groupe TARNAC.

En antagonisme, par exemple, avec des recherches qui s'inscrivent dans le marché de la recherche et participent à son développement. Ces recherches ont été bien étudiées dans Aggieri F., « L'obsession de la productivité et la fabrique du chercheur publiant », *Le Libellio d'Aegis, Ecrire et publier*, 12 (2). Ou encore lorsque la recherche instrumentalise le terrain à son seul profit en consolidant ainsi sa place dominante dans la société. Notre R&D ne souhaite pas devenir une recherche dominante mais plutôt contribuer à la domination des communs et à la transformation sociale vers la société du commun.

Elle se distingue ainsi autant de la posture critique (l'entre soi de la recherche) que de la posture positiviste (l'effacement de la dimension de la finalité et du politique)

Une Recherche militante ?

La R&D TARNAC assume sa part de militance en partageant la finalité des collectifs de territoire construisant des communs. Par contre, elle en conteste la critique au motif que cela en fait une « recherche idéologique ». Nous avons dit en quoi notre R&D repose sur une épistémologie de l'objectivité qui la prévient de se laisser instrumentaliser par les acteurs.

C'est à ce niveau que le groupe TARNAC doit pouvoir exercer la discussion sur les R&D qu'il produit afin aussi d'éviter des dérives toujours possibles.

La suite ?

Trois perspectives :

Pour chacun.e, chacun.e des membres du groupe, clarifier et construire sa place dans le groupe par rapport à d'autres « scènes » de la recherche.

Nous rapprocher de collègues qui ont des pratiques de recherche proches de celles que nous avons esquissées pour le groupe de recherche TARNAC : ont été évoquées les recherches de Thomas Lamarche, Noémie Grenier avec Manucoop, d' Ariane avec la Doume, d'Yves Bonny avec le CCB, d'Ana Cecilia Dinerstein avec l'Amérique du Sud. Benedetta a évoqué des pistes possibles avec l'Italie.

Enfin, réfléchir à une journée de rencontres pour mettre en discussion notre positionnement de recherche TARNAC, réunissant des positions proches (par ex. Draperi) et susceptibles de faire avancer la recherche autrement.